L'Action nationale

Volume LXXXVIII, numéro 3, mars 1998



1917-1998

L'Action NATIONALE

Volume LXXXVIII, numéro 3, mars 1998

Directeur
Rosaire Morin

Adjointe au directeur
Laurence Lambert

Analyse sociale
Michel Rioux

Recherche
Claire Caron

Comptes rendus
Gilles Rhéaume

Révision
Marc Veilleux

Comité de rédaction
Éric Bédard
Jacques Brousseau
Catherine Escojido
Andrée Ferretti
Robert Laplante
Ronald-É. Laviolette
Lise Lebrun
Denis Monière
Michel Rioux

Comité de lecture
Jean-Jacques Chagnon
Jean-Pierre Dupuis
Lucia Ferretti
Colette Lanthier
Alain Laramée
Pierre Noreau
Christiane Pelchat
Paul-Émile Roy
Janine Thériault

Prix André-Laurendeau
Membres du jury
Jules Bélanger
Lucia Ferretti
Colette Lanthier

Mise en pages
Jean-Marie Pesci

Impression
Marc Veilleux, Imprimeur
à Boucherville

Champ d'action
La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

Liberté d'expression
L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

Rédaction
L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Index
Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans • *L'index des périodiques canadiens* • depuis 1948, dans • *Périodex* • depuis 1984, dans • *Repères* • publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

Reproduction
La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

L'ACTION NATIONALE
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002
Montréal (Québec) H3A 3G5
Téléphone : 514-845-8533
Télécopieur : 514-845-8529

TABLE DES MATIÈRES

Mars 1998

Éditorial
La mondialisation de la pauvreté 3
Rosaire Morin

L'Office de la langue française 13
Jacques Poisson

Les entreprises d'économies sociales 19
Majella Simard

Développement local et coopératif 31
Majella Saint-Pierre

Faire échec à Babel 39
Jean-Marc Léger

Une évaluation du marché du travail américain 47
Jean-Marie Rainville

Invitation nationale 55
Marie Cholette

Et si le droit du travail passait par la mort de l'emploi 57
Jeanne Gagnon

Recensement 1996 65
Jean-Paul Perrault

Regards sur l'actualité 71
Rosaire Morin

Dossier
L'organisation des territoires au Québec 2e partie 85
Marc-Urbain Proulx

Document visuel
La prison des Patriotes 137
Laurence Lambert

Chronique francophone
La Louisiane 147
Michel Tétu

Lectures 161

Comptes rendus de lecture 165

Courrier des lecteurs 171

Nos annonceurs 175



À Gaston Miron

Le vieux Gaston était un homme bien gentil, très humain. Sans cesse à l'écoute des autres et toujours prêt à tendre la main. Sans aucune prétention, il disait ce qu'il avait à dire, d'une voix forte et claire.

Il était aussi un bout d'entrain, chantant et giguant à l'occasion. Venant d'un milieu humble, dans sa jeunesse, il prit conscience de notre soumission et de notre difficulté à survivre dans notre langue et notre culture.

Il a su dans des mots simples et justes dénoncer cette injustice et nous inviter à relever la tête. Nous lui sommes redevables, comme au Chanoine Groulx, d'avoir secoué notre peur et de nous avoir invités à nous affirmer.



Raymond Lévesque

Ce texte aurait dû être publié dans le numéro de septembre 1997 rendant hommage à Gaston Miron. Une erreur impardonnable a été commise dont la rédaction s'excuse auprès de l'auteur.

Éditorial

La mondialisation de la pauvreté

La culture de la pauvreté s'implante au Québec : 3 000 nouveaux pauvres par mois

Rosaire Morin

Nos travaux de recherche sur l'épargne québécoise doivent aboutir à des résultats concrets. L'objectif visé est de récupérer 40 % des trois cents milliards de capitaux déportés. C'est la meilleure politique pour contrer l'appauvrissement de la collectivité québécoise.

La revue diffuse des faits indéniables. Elle propose des actions précises. Elle est intervenue, entre autres, auprès de 131 sociétés de fonds mutuels. Elle a exprimé avec clarté que le traitement accordé au Québec était inacceptable et inadmissible. Elle a produit à chaque société la part de ses placements au Québec. Sur 236 milliards $ d'actifs, 14 milliards $ ont été investis au Québec. C'est intolérable.

Les jeux de Nagano intéressent davantage la presse québécoise.

Quatre sociétés hors Québec nous ont demandé de traduire notre lettre en langue anglaise pour pouvoir nous répondre. Une société de Toronto nous a offert la somme de 15 000 $ en publicité que nous avons refusée. Quarante et une sociétés du Canada anglais ont daigné nous répondre en français par la voie de leurs présidents ou de leurs vice-présidents. Résumons les réponses et les plaidoyers :

- Personne n'a nié l'exactitude de nos données sur leur fonds mutuels.
- La diversification du risque est évoquée à maintes reprises.
- Plusieurs sociétés affirment soutenir l'économie québécoise par des filiales qui investissent « énormément » dans la province de Québec.
- Certaines sociétés se vantent de remettre des millions en commissions annuelles à des courtiers indépendants œuvrant au Québec.

- D'autres parlent d'accords financiers importants avec d'éminents courtiers québécois.
- Trois entreprises disent leur enthousiasme quant aux « opportunités » de placements disponibles au Québec.
- Quelques présidents admettent que les instruments de revenu fixe sous-représentent les obligations du gouvernement du Québec.
- Des sociétés qui n'ont pas placé un sou dans les obligations du gouvernement du Québec se proposent de détenir désormais des obligations offertes par le gouvernement du Québec.

CE FAIT EST CONNU, MAIS PERSONNE NE MODIFIE L'INDICE TOUT CROCHE DE « SCOTIA ».

- Deux présidents signalent les restrictions légales qui encadrent les paramètres d'investissement des fonds spécialisés.
- Deux vice-présidents se vantent de refléter l'héritage linguistique du pays.
- Plusieurs sont choqués de la distinction faite entre compagnies francophones et anglophones.
- Bref, nombre de correspondants confirment leurs politiques qui privilégient la valeur partout dans le monde. Ceux-là parlent de l'instabilité politique du Québec.

La civilité des compagnies du Canada anglais est exemplaire. Une compagnie a même souscrit un abonnement de soutien à *L'Action nationale*. C'est leur omission d'investir au Québec qui est vexatoire. Quatre-vingt-deux sociétés de fonds mutuels hors Québec ne détenaient aucune obligation du gouvernement du Québec. Incroyable, mais vrai. Consultez la page 134 de la « Déportation québécoise, deuxième partie ».

LES SOCIÉTÉS QUÉBÉCOISES

Mais la courtoisie n'est pas la mode des sociétés de fonds mutuels québécois. Sur vingt-trois entreprises, un président nous a fait parvenir un abonnement de soutien, sans aucune commentaire. Une autre société a daigné souscrire une somme assez substantielle pour nous aider dans la poursuite de nos travaux. Les vingt et une autres entreprises ont observé le silence. C'est vrai qu'il y a eu la grève de la poste et la crise du verglas.

Il se pourrait que nous ayons aidé certains gestionnaires à prendre conscience de la réalité québécoise. Ce n'est peut-être pas de

notre faute... et il se pourrait aussi que la mouche du coche ait produit quelques fruits. Neuf sociétés de fonds mutuels québécois ont augmenté leurs placements au Québec en 1996 comparativement à 1995. Voici les changements heureux que nous avons constatés :

Sociétés	1995	1996
Trust Prêt et Revenu	29,13 %	48,30 %
Trust Général du Canada	16,94 %	43,43 %
InvesNat	23,42 %	41,40 %
SSS Vie	28,10 %	40,33 %
Desjardins	16,95 %	35,47 %
Ficadre	31,10 %	33,69 %
Professionnels du Québec	28,85 %	33,40 %
Optimum	24,09 %	31,92 %
Concorde	25,64 %	31,12 %

Si tous se donnaient la main, le développement du Québec en serait facilité d'autant...

La croisade continue

Mais nos travaux ne s'arrêtent pas à du verbiage. Nous poursuivons nos recherches, sans ressources suffisantes. Dans le chantier des caisses de retraite, les analyses se poursuivent. La *CSN* et la *FTQ* exerceront leurs influences auprès des comités de placement. La sensibilisation débute. Des gestionnaires nous promettent des améliorations sensibles. Nous examinerons les déplacements de capitaux.

Les sociétés québécoises ne comprennent pas que L'Action nationale contribuent à leur développement

Des collaborateurs prennent le bâton du pèlerin et multiplieront les conférences aux quatre coins du Québec, de Sept-Iles à Hull. Au calendrier de février, le vieillard que je suis participera à 14 rencontres. « Nous sommes si peu nombreux que nous n'avons pas le temps de nous reposer ».

À l'automne, nous espérons présenter une analyse sur les portefeuilles de quelque 500 caisses de retraite totalisant plus de 50 milliards $ d'actifs. Nous comptons sur la coopération de nos lecteurs et des syndicats pour la cueillette de ces documents ultra-secrets. Un

cotisant ou un retraité d'une caisse de retraite doit pouvoir obtenir ce dossier si confidentiel dont on nous refuse l'accès.

Le silence de la presse

La mondialisation de la pauvreté n'intéresse pas la presse. La dernière apparition de *L'Action nationale* à Radio-Canada, si ma mémoire est fidèle, remonte à 1963. Quatre-Saisons ne nous connaît pas. TVA nous a accordé 2 minutes l'an dernier. Télé-Québec nous a invités à *Droit de parole* en compagnie de treize autres participants. La télévision communautaire nous accueille de temps à autre. La palme revient à Vidéotron. Gilles Proulx de CKAC est l'un des seuls animateurs à nous donner la parole.

Nous devons faire ce que le gouvernement devrait accomplir.

La revue n'est pas et n'a jamais été portée sur les ailes de la presse. Les médias sont immobiles et muets. Le 3e pouvoir observe le mutisme. A quelques exceptions heureuses, les quotidiens gardent un silence presque religieux. L'exemple le plus récent est la lettre ouverte adressée au Premier ministre, monsieur Lucien Bouchard. Aucun quotidien ne l'a publiée à ce jour. Pourtant elle présentait un point de vue logique et de pleine actualité. Nous reproduisons cette lettre pour le bénéfice de nos lecteurs :

Lettre ouverte au premier ministre, M. Lucien Bouchard

- *L'Action nationale* poursuit depuis deux ans une campagne intensive pour le rapatriement au Québec de 40 % de l'épargne déportée en d'autres provinces et en d'autres pays. À ce jour, le gouvernement du Québec n'a pas donné suite à nos propositions.

- Le Premier ministre est toutefois conscient de la gravité de la situation économique. À deux reprises, lors des pannes d'électricité occasionnées par le verglas, il a fait mention des interventions des bailleurs de fonds étrangers qui lui demandaient de consolider rapidement le réseau d'Hydro-Québec.

- Dans une conférence de presse donnée le vendredi 19 décembre 1997, monsieur Bouchard déclarait :

« Bon, zéro, c'est un chiffre qui va apparaître, à un moment donné, au bas des états financiers du Québec, puis ça va plaire aux comptables, puis etc. Mais c'est beaucoup plus que ça. C'est de restaurer la liberté des choix de notre société. Quand on est une société endettée qui est menacée continuellement de se faire décoter par les agences de crédit, quand les marchés financiers s'inquiètent, qu'on n'arrive plus à emprunter à des taux raisonnables et quand on a de la misère à écouler nos obligations, quand on arrive même très difficilement à renouveler, à tous les trois ans, l'ensemble de notre dette, à ce moment-là, on n'a pas le choix, là. Tout ce qu'on fait, c'est qu'on pédale du reculons puis on répond à des appels de pompiers, puis parfois même, pire que ça, on est obligé de couper de façon féroce, irrationnelle, des choses qu'il ne faudrait pas couper.

Et le Premier ministre de poursuivre :

« Donc, ce qu'il faut faire, comme société, c'est de récupérer notre capacité de choisir puis de faire des affectations de budget où est-ce qu'on peut apporter l'effort, où est-ce qu'on veut avancer. Et le zéro déficit, là, ça va nous redonner la latitude, la plénitude de la capacité d'un État, d'une société, de décider. Est-ce qu'on met plus d'argent dans l'environnement, est-ce qu'on met plus dans la création d'emplois, dans la recherche, au lieu que de passer son temps à dire : Où est-ce que je suis obligé de couper. New York veut que je coupe. Tout le monde refuse de nous prêter. Ça, c'est le désastre. C'est la situation du désespoir. Il faut en sortir. On en sort, actuellement. On est capable d'en sortir, on en fait la démonstration ». Fin de la citation.

« On en sort, actuellement ». Mais on pourrait en sortir plus facilement. Plus de 300 milliards de dollars de l'épargne québécoise sont déportés en d'autres provinces et en d'autres pays. Dans le seul secteur des régimes de retraite, près de 100 milliards de dollars des cotisations des travailleuses et des travailleurs québécois sont placés en dehors du Québec.

« Le Québec accorde un report d'impôt comparable à celui du fédéral pour toute contribution à la retraite. Le fédéral oblige les régimes de retraite à placer 80 % de leurs fonds au

Canada. Le Québec tolère que 80 % des mêmes actifs soient placés hors Québec. Quelle différence !

« Le gouvernement du Québec doit poser des conditions à l'exercice du même avantage fiscal. Plusieurs mesures s'imposent.

1. Les régimes de retraite doivent rendre public leur portefeuille de placement, à l'instar des fonds mutuels.
2. Le gouvernement du Québec doit limiter à 40 % l'exportation des épargnes qui bénéficient d'avantages fiscaux québécois.
3. Si le ratio n'est pas respecté, le gouvernement doit imposer le capital exporté illégalement.
4. Les entreprises jouissant d'avantages fiscaux doivent transiger à la Bourse de Montréal pour tous les titres qui y sont disponibles.

« L'objectif est de rapatrier 40 des 100 milliards $ de l'épargne exportée par les régimes québécois de retraite. Dans *Le Devoir* du 16 décembre 1997, le ministre fédéral des Finances, M. Paul Martin, nous fournit la recette pour investir le premier 20 milliards $:

...« *Le Canada doit consacrer en priorité les futurs surplus budgétaires au remboursement de la partie de notre dette détenue par des pays étrangers... Tout ce qui peut affecter l'économie mondiale peut avoir des effets ici...* »

« Le Québec est vulnérable. Les investisseurs étrangers détiennent 49 % de la dette publique québécoise. D'ici l'an 2001, il faudra renégocier 27 milliards $ d'emprunts. Nous devons au Japon, aux États-Unis, à la Suisse, à l'Allemagne et à bien d'autres pays. Au lieu de laisser l'épargne des régimes de retraite aux quatre vents, le gouvernement du Québec pourrait se rendre maître de ses choix en prenant les mesures qui permettent de la canaliser en faveur des intérêts nationaux du Québec.

« L'endettement public québécois est une chaîne. La façon de nous libérer, c'est de financer davantage notre dette publique. A l'instar du Japon où les caisses de retraite investissent 30 % dans des obligations gouvernementales, le

Québec doit exiger de ses régimes de retraite un placement de 20% dans les obligations du secteur public québécois.

« En Europe, les règles de l'Union européenne tolèrent que 20% des actifs des assureurs et des caisses de retraite puissent être placés à l'étranger. Dans la plupart des pays, les caisses de retraite placent dans l'économie nationale. En Norvège, aucun placement à l'étranger. En Italie, 1%. En Espagne, 3%. En Allemagne, 5%. En France, 6%. Aux États-Unis, 10%. Au Danemark, 11%. En Suisse, 13%. En Australie, 16%. **Au Québec, 80% sont exportés. Quelle folie !** C'est ainsi que le Québec est vulnérable aux pressions de messieurs W. Barrett, P.C. Gobsoe et de tous les banquiers internationaux.

« Pourquoi, monsieur le Premier ministre, ne pas récupérer 20 milliards de dollars déportés hors Québec et l'investir dans la dette publique? Il vous serait alors plus facile de décider et de servir le projet d'émancipation de notre peuple en élargissant son espace de liberté ».

Cette lettre a été ignorée par les quotidiens. Savez-vous ce signifie ce silence? Le fait de personnes qui n'ont pas la possibilité de s'exprimer. Certains problèmes sont l'objet d'un soupir coupable. On consulte de bonnes gens... On consulte des personnes qui sont elles-mêmes le problème. L'écho, même non interrogé, conseille alors la prudence.

LA PRESSE *PARLE PLUS SOUVENT DE N'NAI BRITH QUE DE* L'ACTION NATIONALE.

Et la presse ne souffle mot. C'est la conspiration !. C'est l'index. C'est la censure. Elle est d'inspiration politique et d'origine financière. Qui déporte l'épargne n'aime pas se le faire reprocher. Et si l'on pouvait réduire au silence la colère de *L'Action nationale*! Les gestionnaires de l'argent des autres ne seraient pas troublés.

Mais la presse, ce n'est pas seulement un répertoire d'annonces et un produit que l'on vend en kiosques ou à l'écran. C'est le véhicule de l'information. D'une information qui est aujourd'hui fugitive et instantanée. Le téléspectateur voit sur le petit écran Michael Forsmark Poulsen qui a décapité en janvier la Petite Sirène de Copenhague. Le lecteur apprend que Monica Lewinsky n'a eu que des rapports « strictement oraux » avec Clinton. Il est informé de la participation de Londres sur les raids probables contre l'Irak. Il est renseigné sur la

dévaluation des monnaies de l'Asie du Sud dans l'heure de l'événement. Il voit à l'écran les poissons des Antilles qui nagent en couleur dans leurs bancs de coraux. Il explore l'univers fantastique du Parc jurassique de la mondialisation de la pauvreté. Mais il ne sait pas ce qui se passe ici.

Les personnes qui écoutent ou lisent la presse écrite et parlée ignorent que les sociétés financières investissent massivement l'épargne québécoise en d'autres provinces et pays. Elles sont ignorantes parce que la presse est silencieuse sur cette tragique situation. Si la presse, le 3e pouvoir, expliquait que la déportation de l'épargne précède le dépeuplement d'une région, si elle démontrait que les financiers créent des emplois en d'autres provinces et pays avec l'argent des Québécoises et des Québécois, si elle montrait que l'insuffisance du capital explique l'appauvrissement de la population, si elle réclamait le placement au Québec d'une partie raisonnable de l'épargne québécoise, la population bougerait, revendiquerait et le gouvernement obéirait.

Au rythme actuel de l'appauvrisment collectif, le Québec comptera un million d'assistés sociaux et cinq cent mille chômeurs en l'an 2008.

La liberté de l'information

C'est ainsi que se pose le problème de la liberté de la presse. Cette liberté ne suffit même plus. C'est aujourd'hui pour la liberté de l'information qu'il faut se battre. Il faut exiger l'obligation de l'objectivité. Car l'information est écrasée. Elle est isolée de son contexte. Elle est souvent exposée de façon vague et pernicieuse.

La technologie a même ralenti la valeur morale de l'information. La concurrence oblige à rechercher la nouvelle sensationnelle. La serviabilité envers les annonceurs et les bailleurs de fonds oblige. Ainsi la liberté de la presse et de l'information est en péril. La presse parlée comprime les nouvelles à l'extrême. Quinze secondes. Elle les multiplie plus que l'auditeur n'en veut. La presse écrite, plus elle est grosse, plus le lecteur a de choix. Il en a tellement qu'il ne lit plus, ou presque pas... Qui lira toutes les nouvelles ou recettes que l'on retrouve dans un journal?

Conclusion

A travers le silence, *L'Action nationale* poursuit ses réflexions et ses travaux. Elle espère que la démocratie québécoise existe toujours. Mais facilite-t-elle la parole? La libre expression a-t-elle un avenir dans la mondialisation de la pauvreté?

Voilà 35 ans que nous n'avons pas de nouvelles de Radio-Canada! Peu importe! Nous poursuivons notre route, sans ressources matérielles. L'action intellectuelle chemine sans bruit. Elle éclaire l'opinion au lieu de la refléter. Elle l'éclaire au lieu de l'amuser. Depuis 1917, *L'Action nationale* tente de remettre de l'ordre dans les esprits. C'est l'opération première pour que l'ordre règne dans la république du Québec. ♦

Trois cent milliards $ de déportation de l'épargne québécoise en d'autres provinces et pays, ce n'est pas un problème pour la presse. Cet exode ne préoccupe pas le gouvernement. Il n'inquiète pas les hommes d'affaires. En observant ce qui s'est produit au Mexique ; en examinant ce qui se passe en Thaïlande, en Malaisie, aux Philippines, en Indonésie et au Japon ; en se rappelant la baisse effrénée du marché immobilier dans les années 80, il est à craindre qu'un «krach» financier frappe les épargnants aussi durement que celui du jeudi 24 octobre 1929 à la Bourse de New York. En attendant, le Québec compte plus d'un million de personnes qui vivent sous l'aide sociale ou sous l'assurance emploi… Le nombre des pauvres, au Québec, augmente de 3 000 par mois. Cette culture de la pauvreté ne trouble pas la presse.



Durée du chômage

Se maintenant à un niveau supérieur à 20 semaines depuis 1982, la durée moyenne du chômage, en 1993, atteint un niveau sans précédent, soit 27,8 semaines.

De 18,5 semaines chez les moins de 25 ans, plus on avance en âge, plus elle augmente, passant à 28,2 semaines chez les 25-44 ans à 35,4 semaines chez les 45 ans et plus.



Le Québec statistique, 60e édition, 1995, p. 205.

L'Office de la langue anglaise

Jacques Poisson[1]

En 1986, sous le faux prétexte de permettre l'accès aux soins de santé aux personnes d'expression anglaise, le gouvernement par les soins méticuleux de sa ministre de la Santé, madame Thérèse Lavoie-Roux, vote la loi 142 pour démolir un autre pan de la Charte de la langue française.

Du bilinguisme institutionnel

Voici ce que pense, de ce virage linguistique, le Comité interministériel du bilan sur la situation de la langue française formé en 1996 : « L'extension donnée à la définition de personne d'expression anglaise ; l'extension donnée aux programmes d'accès en anglais (qui débordent considérablement les institutions issues de la minorité anglaise) ; le droit universel accordé par la loi de recevoir des services de santé et des services sociaux en langue anglaise ; l'obligation faite par la loi aux établissements publics de fournir des services en anglais ; ces quatre facteurs créent une situation qui a pour conséquence de placer le français et l'anglais sur un pied d'égalité, de laisser aux citoyens le libre choix de la langue, d'inciter les Québécois qui le désirent et tout particulièrement les allophones à recourir à l'usage de l'anglais dans leur vie publique, de compromettre le droit fondamental des Québécois de travailler en français, et finalement, en réduisant la nécessité de connaître le français, d'affaiblir le statut du français comme langue commune que

1. Président, Mouvement estrien pour le français.

tous les Québécois doivent connaître pour communiquer entre eux et avoir pleinement accès aux autres services publics. Ces conséquences vont manifestement à l'encontre des objectifs que la Charte de la langue française se proposait d'atteindre.[2]»

Bref, depuis l'adoption de la loi 142, les services de santé et services sociaux du Québec nagent en plein **bilinguisme institutionnel** à l'encontre de la Charte de la langue française.

En fait, l'article 15 de ladite loi consacre une catégorie supérieure d'usagers (les anglophones) en déclarant qu'au Québec «*toute personne d'expression anglaise a le droit de recevoir en langue anglaise des services de santé et des services sociaux*». Aucun article de la loi ne spécifie que les francophones ont droit, eux aussi, à des services dans leur langue. Et, pour satisfaire le privilège colonial de la classe anglophone, plusieurs établissements, jouant à l'*Office de la langue anglaise*, procèdent dorénavant à l'évaluation des connaissances anglaises des travailleurs ou aspirants travailleurs de la santé! Les francophones non suffisamment bilingues sont éliminés sur la base de l'anglais langue de travail.

L'EXIGENCE OU BILINGUISME

Le 3 février 1987, le conseil d'administration du CLSC Alfred-DesRochers de Magog s'affaisse honteusement devant l'exigence anglaise et adopte la résolution suivante: «Lorsque le directeur général aura jugé qu'un nouveau poste nécessite la connaissance d'une langue seconde [...], la description du poste fera du bilinguisme une exigence pour l'obtention du poste [...]. Toute candidature qui ne répond pas de façon minimale à cette exigence ne sera pas retenue, **quelles que soient les compétences** de la personne dans les autres domaines reliés au poste.» En matière de santé, il devient donc plus

EN MATIÈRE DE SANTÉ, IL DEVIENT DONC PLUS UTILE DE SAVOIR L'ANGLAIS QUE DE SAVOIR SOIGNER.

2. Rapport remis à la Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, page 342.

utile de savoir l'anglais que de savoir soigner. Cette politique discriminatoire sévit toujours.

En vertu de l'article 15 de la loi 142, les 67 établissements publics qui sont reconnus comme appartenant à la communauté anglophone ne suffisent pas. Aux dernières nouvelles, les 16 programmes régionaux 1996-1999 d'accès aux services en langue anglaise désirent inscrire 664 établissements québécois, sur un total de 800, à leur tableau de chasse bilingue pour répondre aux droits coloniaux des anglophones. N'y a-t-il pas des limites à gonfler artificiellement les besoins bilingues? Il est vrai que, selon le Cadre de référence du Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) adopté en 1994, page 27, on présume que tout Québécois est un anglophone potentiel : « les personnes d'expression anglaise sont celles qui [...] manifestent le désir de recevoir des services en langue anglaise ou se sentent plus à l'aise d'exprimer leurs besoins dans cette langue. » Est anglophone qui veut ! Ce décret ministériel est toujours en vigueur.

C'EST À SE DEMANDER SI LES GENS PRÉFÈRENT ÊTRE TRAITÉS PAR UN PRÉPOSÉ À L'ANGLICISATION PLUTÔT QUE PAR UNE INFIRMIÈRE.

L'ANGLICISATION DES SOINS DE SANTÉ

En 1989, en concocte une entente Canada-Québec pour assurer sans faute l'anglicisation des soins de santé. Depuis, le Secrétariat d'État d'Ottawa et le MSSS du Québec ont déversé plus de 8 millions de dollars pour institutionnaliser le bilinguisme dans les soins de santé au Québec. À titre d'exemple, dès 1990-1991, ils versaient précisément 1 110 000 $ (555 000 $ chacun) pour parfaire les structures bureaucratiques d'anglicisation. C'est à se demander si les gens préfèrent être traités par un préposé à l'anglicisation plutôt que par une infirmière.

L'année 1993 voit naître les décrets 623-93 officialisant *l'Office de la langue anglaise* par la création du comité provincial d'anglicisation et des 16 comités régionaux d'anglicisation. *Alliance Québec* et ses succursales dirigent ces comités qui se financent à même nos impôts. En cette période pré-électorale, pour incruster définitivement

le bilinguisme institutionnel dans la santé et les services sociaux, le gouvernement Chrétien injecte 500 000 $ et le gouvernement Johnson 920 000 $.

L'appétit venant en mangeant, il n'y a rien de trop beau pour la classe supérieure. Incité par les Townshippers monopolisant le comité d'anglicisation de la Régie régionale de l'Estrie, le gouvernement du Québec décrète que **certains postes seront désormais interdits aux francophones.** En effet, des poste exigent « la **présence d'un anglophone** ayant une maîtrise parfaite de la langue (anglaise) et qui est familier avec le milieu anglais de l'Estrie et sa culture »[3]. Cette politique d'exclusion des francophones existe toujours. Imaginons quelles répercussions (internationales?) auraient le contraire : des postes réservés aux francophones dans l'Administration québécoise.

Mission accomplie

Changement de garde à l'Assemblée nationale en 1994. Une fois élu, le gouvernement actuel s'empresse de reconduire dans ses fonctions le comité aviseur provincial avec à sa tête monsieur Éric Maldoff d'*Alliance Québec*. Tout demeure en place pour que les différents comités d'anglicisation continuent de s'improviser *Office de la langue anglaise*. Dorénavant, dans plusieurs établissements, on soumet l'ensemble des travailleurs francophones du réseau de la santé à des examens d'anglais lors de l'embauche, promotion ou mutation.

On soumet l'ensemble des travailleurs francophones du réseau de la santé à des examens d'anglais.

En 1996, le CLSC Alfred-DesRochers de Magog proclame servilement : mission accomplie. Son Rapport d'activités étale 10 services ayant atteint le niveau linguistique 5/5. En clair, ces services ont des postes réservés aux anglophones et donc interdits aux francophones peu importe la compétence de ces derniers. On retrouve ces postes à l'information, aux soins infirmiers, aux services

3. Cadre de référence, MSSS, 1994, pages 26 et 27.

psychosociaux, en santé et en services sociaux, en soins à domicile pour Magog et pour les points de service, en santé maternelle et en santé dentaire.

À la fin de 1996, non contents d'avoir bâti un musée des horreurs racisantes et coloniales aux dépens des francophones, *Alliance Québec* et ses succursales proposent leurs nouveaux plans d'anglicisation... encore plus agressifs par le nombre d'établissements devant se bilinguiser, 664 sur environ 800 comme nous l'avons mentionné. Après le coup de force du *Sherbrooke Hospital* (96 lits) bouffant l'hôpital d'Youville (3 317 lits), ils se proposent de faire disparaître le CUSE comme institution francophone en bilinguisant ses 84 services. Par ailleurs, bien que non encore approuvés, ces plans d'anglicisation sont déjà appliqués illégalement par beaucoup d'établissements. Dans le réseau de la santé en Estrie, la démolition rigoureuse du français langue de travail est commencée depuis longtemps.

Réveillez-vous !

De grâce, docteur Rochon, réveillez-vous et arrêtez cette hémorragie. Guérissez le Québec de ce cancer linguistique. Jetez à la poubelle tous ces plans d'anglicisation. Revenez à l'esprit et à la lettre de la loi 101 d'origine : le Québec est et sera un pays de langue française. Interdisez aux établissements d'exiger la connaissance de l'anglais pour obtenir un emploi, une promotion ou une mutation dans les services de santé et services sociaux. Pour que les 9% d'anglophones du Québec aient accès à leur « *blood test* » dans leur langue, il est inadmissible de faire subir un « *language test* » à 100% des travailleurs de la santé éventuels ou en place, au mépris de la Charte de la langue française qui consacre le français langue de travail. Déjà, les établissements comptent tous dans leur personnel de nombreuses ressources bilingues capables de communiquer spontanément avec les anglophones unilingues ou non. ♦



La main-d'œuvre

Parmi la main-d'œuvre occupée au Québec, on compte moins de 15 % de travailleurs autonomes, les autres étant des salariés. De 1986 à 1993, la croissance du nombre de travailleurs autonomes est huit fois plus importante que celle des salariés (23,5 % contre 2,8 %).



Le Québec statistique, 60e édition, 1995, p. 206

Une réponse à la pauvreté des milieux ruraux : Le cas du JAL

Majella Simard*

LE JAL[1] : LA RÉPONSE D'UNE COLLECTIVITÉ QUI REFUSE DE MOURIR

Si nous avons choisi l'expérience du JAL, c'est parce qu'elle met d'abord l'accent sur les composantes humaines et sociales du processus de développement. Le projet du JAL s'oppose à la logique productiviste. La population de ces trois localités refuse de se laisser enfermer dans une stratégie de développement sectoriel qui l'aurait probablement laissée avec le seul secteur forestier comme activité rentable. Elle refuse aussi de « *se laisser enfermer dans une logique de développement technocratique, avec ses normes entrepreneuriales et étatiques au service exclusif de l'économie de marché* »[2].

L'aspect économique n'est pas écarté pour autant. Cependant, il ne constitue pas la préoccupation première des Jallois. Pour ces derniers, le développement doit plutôt s'effectuer de façon intégrée, c'est-à-dire, en exploitant

* Étudiant au doctorat en développement régional et chargé de cours a l'UQAR.

1. Il s'agit du regroupement de trois municipalités rurales (Auclair, Lejeune et Saint-Juste-du-Lac) de la MRC du Témiscouata située dans le Bas Saint-Laurent. En 1991, la population de ces trois localités s'établissait à 1 566 habitants. Il s'agit d'une diminution de 15,3 % par rapport à 1976 (1 849 habitants).

2. Deschênes, Marc-André et Roy, Gilles (1994). *Le JAL: Trajectoire d'une expérience de développement local*, Coll. Témoignages et analyses. Rimouski, Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est-du-Québec, p. 212.

toutes les ressources du territoire qu'elles soient forestières, agricoles, industrielles ou touristiques. « *Les gens réclament un lieu de vie et de travail intégrés, un développement social et culturel intégré, une intégration capital-travail dans leurs structures d'entreprises, etc.* »[3]. Le développement n'est pas donc synonyme de croissance économique ou de rentabilité pour les Jallois. Cette logique du développement territorial et communautaire est « intégrée » dès le départ et à tous les moments du processus comme élément positif et essentiel à la construction du milieu.

Le social d'abord, l'économique ensuite

Le projet de développement local et participatif du JAL poursuit, avant toute chose, une finalité sociale.

> « *Par leur combat, à différentes instances, par leur résistance face à l'appareil étatique, par la formule coopérative qu'ils mettaient de l'avant (incubation communautaire d'entreprises, gestion de coopératives d'entreprises), par la démocratie de consensus social qu'ils mettaient en pratique, par l'animation-formation qui appuyait leurs actions, par le développement intégré des ressources qu'ils essayaient de vivre, les acteurs jallois voulaient contrôler les normes et pratiques sociales de leur développement* »[4].

Cette prise en main de son propre milieu a été rendue possible grâce à la mobilisation de toute la population.

Ce projet s'est élaboré par la confiance dans les potentialités humaines et solidaires de développement, bien avant que les notions de développement endogène, de dynamique ascendante et d'approche globale du développement deviennent courantes dans les discours et les réflexions du développement territorial. « Vivre et travailler autrement » devient, pour la majorité des Jallois, le nouveau leitmotiv.

---

3. Carrier, Robert (1989-90). *Les expériences coopératives du JAL: à la recherche d'une authenticité et d'une spécificité coopératives*, Coopératives et développement, vol. 21, no 2, p. 74.

4. Deschênes, Marc-André et Roy, Gilles, *op. cit.*, p. 213.

Cette prise en main de son propre milieu et de son devenir a été rendue possible grâce à la mobilisation de toute la population. Il s'agit d'un long processus d'éveil, de maturation, de luttes continuelles, d'audace collective et de persévérance, bref, la réponse d'une collectivité qui refuse de mourir.

Bref retour dans le passé

Tout commence en 1970 avec la parution d'un rapport du Ministère des Affaires municipales. Dans ce document, le Ministère identifie 85 localités dites marginales et très marginales[5]. À la suite de cette étude, l'Office de la planification et du développement du Québec (OPDQ) entreprendra un programme de restructuration de l'espace. À son tour, l'Office identifie un certain nombre de paroisses jugées économiquement non rentables et socialement non viables. Il propose de concentrer la population et les services dans de vastes municipalités rurales. L'aménagement de l'espace devient alors fonction de cette concentration de population et, par ricochet, « *la fermeture de certaines zones dont le potentiel de développement est quasi nul et qui sont à l'heure actuelle en pleine désintégration, constitue un corollaire de ce postulat de base* »[6].

Les résidents du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie créent les Opérations-Dignité 1, 2 et 3.

Devant ces menaces de fermeture, des comités de citoyens se structurent dans chaque localité et la volonté de survie se précise. Une trentaine de municipalités se regroupent et organisent diverses activités de résistance. Bien que ces comités ne réussiront pas à empêcher la fermeture de dix localités, ils parviendront tout de même à réduire l'hémorragie. Les résidents du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie créent, dans le but de mettre fin au programme de fermeture des paroisses, les Opérations-Dignité 1, 2 et 3.

---

5. Pour comprendre les critères de classification des municipalités et les méthodes utilisées pour mesurer cette marginalisation, voir à ce sujet : Dugas, Clermont (1974). *L'Est-du-Québec à l'heure du développement régional*. Rimouski, Université du Québec à Rimouski, p. 276-289.
6. Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec (1966). *Plan de développement*, cahier n° 1: *Les grands objectifs du plan*, Mont-Joli, p. 111.

À Auclair, le curé (Rodier Voisine) a peur pour sa paroisse. Dans le bulletin paroissial du 24 octobre 1971, il convie ses paroissiens à se regrouper avec ceux de Saint-Juste-du-Lac et de Lejeune «pour que ça bouge». Rodier Voisine fut un véritable leader. Il a joué le rôle de catalyseur des dynamismes du milieu. Il a permis d'éveiller une conscience collective et de transformer le défaitisme général en une volonté de se serrer les coudes, de prendre en main la situation, de faire quelque chose ensemble et d'assumer les risques communautaires de rénovation du milieu.

Suite à sa recommandation et sous l'instigation d'Opérations-Dignité 2, des comités de citoyens sont mis sur pied à Auclair, Lejeune et Saint-Juste-du-Lac. Ils se réunissent en février 1972 pour former le Comité intermunicipal du JAL. La première tâche du Comité consiste à élaborer un plan d'action. À partir des attentes exprimées par le milieu, un projet précis de formation voit le jour. La faculté des Sciences de l'agriculture de l'Université Laval est désignée comme ressource privilégiée. Elle assurera la prestation de 60 périodes de cours réparties sur quatre semaines. Quelque 210 personnes y participent. En accord avec le Comité intermunicipal, l'accent est mis sur la foresterie. Avec l'aide d'un animateur communautaire, un travail s'amorce pour regrouper une cinquantaine de propriétaires de lots boisés pour une période de 15 ans. Cette initiative vise la rentabilisation de la ressource ligneuse pour les travailleurs forestiers trop souvent en chômage ou obligés de s'expatrier pour exercer leur métier. L'accumulation de profit n'est donc pas le premier objectif recherché. Le surplus est perçu davantage comme un moyen de mettre sur pied d'autres initiatives, de créer ainsi de nouveaux emplois et de consolider le milieu.

UN TRAVAIL S'AMORCE POUR REGROUPER UNE CINQUANTAINE DE PROPRIÉTAIRES DE LOTS BOISÉS.

Une première subvention de 37 000 $ est accordée par le Ministère des Terres et Forêts. Elle permet le début des travaux sylvicoles et met à l'œuvre 25 travailleurs forestiers pendant trois mois. En juillet 1972, l'équipe de l'Université Laval, en raison d'un retard dans l'allocation d'une subven-

tion, envisage de se retirer du projet. « *La population du JAL ne l'entend pas de cette manière et est bien déterminée à utiliser les grands moyens pour gagner sa cause* »[7]. Une importante rencontre se tient en septembre 1973 et réunit plus de 600 personnes. La population du JAL est bien déterminée à affronter les fonctionnaires de l'État. Le 23 janvier 1974 marque une date importante dans l'expérience d'autodéveloppement du JAL. En effet, c'est à ce moment qu'un protocole d'entente est signé entre les différents intervenants gouvernementaux et la population. Le JAL est officiellement reconnu comme le gestionnaire du développement intégré des ressources de son aire d'intervention. Mais la bataille n'est pas pour autant terminée. Les frictions entre les acteurs locaux et les intervenants gouvernementaux seront encore nombreuses.

LA POPULATION DU JAL EST BIEN DÉTERMINÉE À AFFRONTER LES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT.

LA COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT AGRO-FORESTIER DU TÉMISCOUATA : PIERRE ANGULAIRE DU PROJET JALLOIS

L'incorporation officielle du JAL, en février 1974, sous le nom de Coopérative de développement agro-forestier du Témiscouata, renforce l'entêtement d'une ruralité possible. La Coopérative est un organisme multifonctionnel dont les principaux objectifs sont la stabilisation et la création d'emplois, l'utilisation prioritaire des ressources (physiques et humaines) du milieu, le contrôle démocratique et la satisfaction des besoins locaux. Constituée de représentants de chacune des trois municipalités, la Coopérative est ni plus ni moins une sorte de société mère susceptible d'assurer un développement intégré des ressources. Elle intervient dans tous les champs de l'activité socio-économique que ce soit au niveau de la forêt, de l'agriculture, des services, de l'information, du tourisme, etc. Elle encadre les différents gestionnaires de projets en leur assurant notamment un soutien technique (montage des dossiers, pilotage des projets à travers les différentes officines gouvernementales et para-gouvernementales,

7. Deschênes, Marc-André et Roy, Gilles, *op. cit.*, p. 51.

aide à la gestion, etc.). Elle conseille, consulte, élabore des stratégies, réunit les promoteurs de projets et les intervenants locaux, rédige des chartes, confronte les politiciens et les fonctionnaires, etc. Elle exerce le rôle de commissariat industriel et d'incubateurs d'entreprises. Enfin, elle est responsable de chercher du financement pour assurer la réalisation des différents projets. Une fois devenues viables, les entreprises créées par la Coopérative se séparent de celle-ci pour devenir soit des propriétés coopératives autonomes ou des propriétés privées.

LA COOPÉRATIVE EST UNE SOCIÉTÉ MÈRE SUSCEPTIBLE D'ASSURER UN DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES.

LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE LA COOPÉRATIVE

La Coopérative de développement agro-forestier tient une position centrale dans le développement socio-économique du JAL. Hormis le regroupement des producteurs forestiers, qui constitue l'une de ses principales initiatives, elle a favorisé la concrétisation de nombreux autres projets dont notamment celui de la pomme de terre de semence, d'une érablière et d'une usine de fabrication d'huiles essentielles.

a) Le projet de pommes de terre de semence

Le projet de pommes de terre de semence constitue la première véritable réalisation de la Coopérative du JAL (celui du regroupement forestier ayant été fait sous la supervision du Comité intermunicipal). Le projet se concrétise sous la forme d'une Coopérative de production. Les 400 membres sont invités à se perfectionner rapidement pour faire face aux contraintes techniques de production et de mise en marché ainsi qu'aux difficultés juridiques de fonctionnement et de gestion. Les instruments, le fond de terre et les bâtiments sont la propriété des différents actionnaires de la Coopérative. En août 1974, l'Union des caisses populaires Desjardins envisage de souscrire un montant de 10 000 $ (sous forme de parts) au projet à la condition que la population en fasse autant. La Coopérative suggère une souscription populaire de 30 000 $. La suggestion est accueillie favorablement auprès

des citoyens. En décembre de la même année, les souscripteurs au projet sont au nombre de 404. La Coopérative parvient à accumuler la somme de 29 750 $. La concrétisation du projet est assurée.

Après de multiples démarches, le ministère de l'Agriculture du Québec accepte d'investir 100 000 $ pour la construction d'un entrepôt, la mise en production des sols, l'équipement, l'engrais et la semence. Pour diverses raisons, le Ministère ne consentira à fournir que 66 000 $, la différence devant être complétée par le gouvernement fédéral. Pour obtenir les 34 000 $ manquants, la Coopérative aura à se battre très fort. En effet, cette dernière ne répond pas aux normes fédérales lui permettant l'octroi d'un prêt agricole. De plus, elle est, aux dires des fonctionnaires du gouvernement, incompatible avec la politique fédérale de subvention aux entrepôts pour la conservation de produits périssables. Néanmoins, elle réussira, en passant par divers programmes de création d'emplois, à obtenir les fonds nécessaires à la réalisation des travaux. Ces derniers débuteront le 22 mai 1975. Quatre mois plus tard, plus de 1 000 personnes se retrouvent dans les champs de Lejeune pour une cueillette symbolique de pommes de terre. Une récolte de 1 295 000 livres est vendue pour la consommation. En 1989, l'entreprise est récipiendaire d'une médaille de bronze de l'Ordre du mérite agricole.

PLUS DE 1 000 PERSONNES SE RETROUVENT DANS LES CHAMPS DE LEJEUNE POUR UNE CUEILLETTE SYMBOLIQUE DE POMMES DE TERRE.

b) L'Érablière JAL Inc.

L'Érablière JAL Inc. est une autre initiative de la Coopérative de développement agro-forestier du Témiscouata. Ce dossier est mis de l'avant pour diverses raisons. Premièrement, le projet apparaît rentable et donc vendable auprès des instances gouvernementales. Il est donc plus susceptible d'obtenir du financement, de réussir et d'avoir un impact majeur sur le milieu. « *De plus, pour plusieurs le développement acéricole est perçu comme un projet de développement intégré puisqu'il veut développer toutes les facettes de l'acériculture* »[8]. Le projet voit officiellement le

jour en 1976. Au moment de sa création, l'érablière est la propriété exclusive de la Coopérative. De 1977 à 1984, cette dernière possède 49% des actions alors que la balance est détenue par une coopérative de travailleurs agricoles.

La séparation des actifs de l'érablière s'explique de la façon suivante. D'abord, pour diverses raisons, les banques exigeaient une séparation nette et légale des groupes d'actifs des deux entreprises. De cette façon, il était plus facile d'identifier les prises de garantie et les responsabilités des gestionnaires. Puis, il y avait le gouvernement qui, au moment de l'accord de la subvention permettant le démarrage du projet, avait posé comme exigence que les travailleurs soient les propriétaires majoritaires. Enfin, après trois années de dur labeur pour bâtir le projet, les travailleurs eux-mêmes avaient demandé une part majoritaire de propriété dans l'entreprise. Depuis 1984, elle appartient aux membres d'une seule et unique famille.

En 1989, la Corporation de développement économique du JAL (instituée en 1986 par la Coopérative de développement agro-forestier du Témiscouata) procède à la création d'un syndicat de gestion pour les producteurs acéricoles. La création de ce syndicat a pour effet d'élargir l'aire de rayonnement de la corporation. Ainsi, son territoire d'intervention comprend maintenant, en plus des trois localités du JAL, celles de Biencourt, Squatec et du Lac-des-Aigles.

Le modèle de l'Érablière JAL Inc. a été le précurseur de nombreuses autres entreprises québécoises. Il aura favorisé l'instauration d'une nouvelle forme de structure participative à la gestion, à la propriété et aux résultats, tout en conservant le modèle d'entreprise capital-actions. La formule aura également permis d'introduire une alternative habile à la syndicalisation des travailleurs. Elle a aussi permis de briser partiellement le concept de salariat privé puisque les travailleurs sont leur propre employeur. Sans aucun doute, ce modèle a marqué une

L'ÉRABLIÈRE JAL INC. A ÉTÉ LE PRÉCURSEUR DE NOMBREUSES AUTRES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES.

8. *Ibid.*, p. 183.

étape importante dans la transition des structures d'entreprises traditionnelles vers d'autres plus coopératives et plus démocratiques.

c) Les autres réalisations de la Coopérative

En 1977, un autre projet voit le jour dans le domaine de la transformation des ressources. il s'agit d'une usine de production d'essences de sapin et de cèdre : les Essences Jalles. Une fois de plus, la population fait preuve de solidarité et de générosité afin d'assurer le financement du projet. Elle fournit une contribution de 27 300 $. Le Groupement forestier et la Coopérative de développement apportent une aide équivalente. La propriété des actions est répartie de façon équitable entre la Coopérative, le Groupement forestier et les actionnaires individuels. L'inauguration de l'entreprise a lieu le 11 septembre 1977. Sa production dépasse les 45 gallons par jour.

JAL PARTICIPE AU REDRESSEMENT D'UNE FABRIQUE DE PRODUCTION DE CERCUEILS.

Parmi les autres réalisations de la Coopérative, mentionnons la création d'une corporation touristique (qui s'implique dans la mise sur pied d'un centre équestre et dans l'élaboration d'un circuit de canot-camping), l'achat de l'ancienne salle paroissiale d'Auclair (comme centre administratif du JAL), le projet de radio communautaire (JAL-Jase) et la construction d'un deuxième entrepôt pour pommes de terre. En outre, la Coopérative contribue au développement et à l'amélioration des infrastructures de services (route, téléphone, logement, etc.). Elle devient aussi un important facteur d'éducation populaire et de socialisation des individus (soutien au développement de l'entrepreneurship, croissance personnelle, perfectionnement de la main-d'œuvre, animation et formation dans le milieu, etc.). Elle participe au redressement d'une fabrique de production de cercueils. Enfin, elle assure le suivi de différents dossiers notamment celui de la charcuterie Bégin, de l'atelier de couture Lejeune, d'Inter-Pif et de l'étude de faisabilité concernant l'élevage du corégone. « *Ces quelques exemples laissent soupçonner comment la population du JAL a tendance à privilégier alors la propriété*

sociale des principaux moyens de production susceptibles de contribuer véritablement à la survie du milieu»[9].

Bref, la Coopérative a apporté une contribution remarquable à l'amélioration de la situation socio-économique du JAL. Elle a été au cœur du développement du milieu. Elle a permis l'exploitation et l'intégration de toutes les ressources du territoire. Elle a aussi favorisé la consolidation du tissu social de la collectivité jalloise (animation, formation, croissance personnelle, augmentation de la capacité d'entreprendre, etc.).

Les contraintes imposées par l'État et les institutions financières

La Coopérative de développement agro-forestier du Témiscouata n'a pas connu que des jours heureux. Elle a fait l'objet de nombreuses contestations auprès des officines gouvernementales et des diverses institutions financières. Robert Carrier décrit très bien cette problématique.

> «*Très rapidement, ce sont les institutions financières qui refusent cette grande structure intégrée. Elles ont de tout temps les mêmes exigences : diversification de leurs prêts, séparation et identification claires des actifs pris en garantie ; garanties personnelles des propriétaires dûment identifiées. Pour cela, il faut des entreprises distinctes, bien identifiées au sens de la loi. La coopérative mère ne peut pas être une entreprise à multiples fonctions. Elle doit être plusieurs entreprises. Ce sont également les gouvernements qui, avec leurs lois, refusent la charte coopérative à certains projets*»[10].

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES REFUSENT CETTE GRANDE STRUCTURE INTÉGRÉE.

En fait, la Coopérative du JAL n'a pas vraiment été une coopérative multifonctionnelle au sens de la loi, c'est-à-dire un organisme qui reconnaît de multiples usagers, des pouvoirs démocratiquement répartis entre eux avec des mécanismes d'opérationnalisation et de contrôle des activités.

9. *Ibid.*, p. 110.

10. Carrier, *op. cit.*, p. 76.

Étant donné que la plupart des entreprises créées ne rapportent pas de profits, la Coopérative connaîtra rapidement des difficultés financières. De plus, les subventions accordées par le gouvernement passeront de 90 000 $ en 1979 à 30 000 $ en 1985. Cette même année, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie annonce à la Coopérative qu'elle devra soit disparaître ou soit se transformer radicalement. L'aide de 30 000 $ qu'il lui octroie n'est pas récurrente, c'est-à-dire qu'elle n'est pas renouvelable. « *Cette aide doit permettre à la Coopérative de fonctionner en attendant la formation d'un commissariat industriel* »[11]. Les Jallois se battront fort pour obtenir officiellement ce commissariat dit « rural » et conserver, de ce fait, une certaine emprise sur le développement de leur collectivité. C'est dans cette optique que la Coopérative crée, en 1986, la Corporation de développement économique de l'est du Témiscouata dont nous avons brièvement fait mention à la section précédente. Désormais, la Coopérative ne s'occupe plus que de l'administration de ses actifs immobiliers. Elle peut toujours servir de point de ralliement mais l'avenir passe par l'entrepreneurship privé comme base de développement plutôt que par le volet communautaire. Elle constitue ni plus ni moins un complément indispensable au bon fonctionnement de la Corporation. Cette dernière agit comme organisme officiel de développement. Elle assure le support logistique nécessaire au démarrage de PME et sert d'intermédiaire entre le milieu et les diverses instances gouvernementales. En somme, elle constitue le fer de lance de l'entrepreneurship jallois.

LES JALLOIS SE BATTRONT FORT POUR OBTENIR OFFICIELLEMENT CE COMMISSARIAT DIT « RURAL ».

Malgré les nombreux obstacles qu'elle a rencontrés, la Coopérative de développement du JAL reste fidèle à sa vocation. Nous pouvons affirmer avec certitude qu'aucune entreprise n'aurait vu le jour si elle n'avait pas existé.

11. De La Durantaye, Jean (1990). *L'aménagement du territoire au Québec dans le nouveau contexte de la loi 125: le cas des municipalités régionales de comté dans l'Est-du-Québec*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski, mémoire de maîtrise, p. 166.

Situation actuelle et bilan

L'action menée au JAL fut à la fois sociale, économique, communautaire et politique. À maintes reprises, la population s'est montrée solidaire. À travers leurs interrelations de voisinage, leurs manifestations communautaires de confiance mutuelle et leur connivence rurale, les Jallois se sont donnés des moyens concrets (expertise, entreprenariat, développement sectoriel, etc.) dans le but d'améliorer leur qualité de vie et leur niveau de bien-être. Certaines entreprises, créées grâce à l'approche coopérative, occupent toujours le cœur de la vie socio-économique locale. Elles demeurent toutefois extrêmement fragiles puisqu'elles se situent à la périphérie de l'économie dominante. De plus, la formule coopérative révèle ses limites dans la gestion des entreprises et dans le processus de prise de décisions face aux stratégies de développement. L'action communautaire, comme nous le verrons à la section suivante, dispose de moyens relativement restreints afin de freiner les tendances lourdes de l'idéologie néolibérale qui continuent à dévitaliser les milieux faiblement peuplés. Par ailleurs, elle peut s'avérer fort utile pour remettre à l'avant-plan les valeurs de solidarité, d'équité et de dignité humaine remises en question par l'actuel courant néolibéral. Ces valeurs trouvent leur expression dans le discours, les revendications, les actions et les rapports aux membres de la communauté. L'expérience du JAL l'a, à notre avis, clairement démontré.

Il reste maintenant à savoir si les gains de l'époque, où prédominait la rationalité locale du développement intégré et communautaire, pourront se maintenir. Dans le contexte socio-économique qui prévaut présentement, tout porte à croire que la lutte est loin d'être terminée. ♦

Développement local et développement coopératif

Majella St-Pierre*

UNE CRISE QUI REMET EN CAUSE LE MODÈLE TRADITIONNEL DE DÉVELOPPEMENT

Notre société vit une triple crise : une crise de l'emploi, une crise du travail et une crise de l'État.

La crise de l'emploi est facilement décrite par les données suivantes : *grosso modo* 420 000 chômeurs et 760 000 bénéficiaires de prestations de la sécurité du revenu. Un taux de chômage réel qui serait de 20 ou 25 % dans plusieurs régions du Québec. Les trois quarts des bénéficiaires de l'aide sociale seraient en mesure d'occuper un emploi si les emplois existaient. Cette crise est alimentée à la fois par l'émergence de nouveaux pays producteurs dotés d'une main-d'œuvre abondante et bon marché et par la crise du travail dans les pays développés.

Cette dernière crise est largement le résultat des nouvelles conditions dans lesquelles les entreprises sont appelées à opérer. Les exigences de la concurrence découlant, entre autres, des nouvelles règles du commerce mondial, font en sorte que les entreprises doivent mettre l'emphase sur leurs coûts et, en même temps, sur la qualité de leurs produits et services. D'où la recherche de flexibilité dans l'utilisation de leur main-d'œuvre, la nécessité de la créativité dans la conception des produits et du marketing et

* Président, Conseil de la coopération du Québec

l'utilisation des nouvelles technologies dans les appareils de production et de gestion. Ces nouvelles règles du jeu ont des conséquences importantes sur la gestion des ressources humaines. Elles modifient les attentes des employeurs par rapport aux compétences de leur main-d'œuvre et transforment en profondeur les conditions de travail. L'un des effets caractéristiques de la réorganisation de la production est une augmentation de la productivité et des profits sans qu'il y ait augmentation équivalente du nombre d'emplois.

Quant à la crise de l'État, c'est bien sûr la crise des finances publiques. Mais c'est peut-être surtout la crise occasionnée par la remise en question du rôle de providence que nous avons collectivement attribué à l'État depuis une trentaine d'années que nous connaissons aujourd'hui. Le Sommet sur le devenir social et économique du Québec que nous avons vécu il y a un an le manifestait. L'État québécois doit se livrer à un exercice complet de révision de ses processus de livraison de services. Cette « réingénierie » se traduira par des responsabilités nouvelles pour les structures régionales et locales. Puisqu'on n'a plus les moyens de faire du « mur à mur », on laissera les citoyens à la base faire du « sur mesure ».

L'ÉTAT QUÉBÉCOIS DOIT SE LIVRER À UN EXERCICE COMPLET DE RÉVISION DE SES PROCESSUS.

Cette triple crise a fait en sorte que les sources traditionnelles de développement qu'étaient l'entreprise par l'investissement et l'État par le programme ciblé et normé, ont été remises en cause.

Heureusement, depuis 15 ans, se sont expérimentées et développées des stratégies plus efficaces de développement économique et social et même de lutte à la pauvreté. En effet, la création des corporations de développement communautaire, des corporations de développement économique communautaire, des sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), le travail effectué en certains milieux par les professionnels du développement économique, organisent autrement le développement au niveau local.

Approche globale et approche coopérative

Une corporation de développement économique communautaire, par exemple, s'attaque en même temps et selon les milieux, aux problèmes de logement, d'alphabétisation, d'employabilité et de création d'emplois. Elle repose sur l'action collective par le maillage des ressources locales, privées et institutionnelles, la circulation de l'information, le renforcement du sentiment d'appartenance. Elle vise à créer un ou des lieux de pouvoir qui redonnent à tous les citoyens un contrôle sur le développement local.

La stratégie appliquée par les groupes qui animent le développement local est, selon l'expression de Bill Ninacs, une stratégie d'« *empowerment* » qui tente d'inverser le processus d'appauvrissement du milieu et d'exclusion de plus en plus de citoyens. Recréer un carrefour solidaire de réseaux locaux, donner une voix aux sans voix, permettre la participation aux décisions, fournir des conditions pour s'attaquer aux causes individuelles et collectives de la pauvreté, soutenir les initiatives de création d'entreprises et d'emplois constituent les principaux axes de l'intervention en développement local.

Si la philosophie coopérative prône une approche globale de développement des personnes, elle n'a pas la prétention et n'a pas les outils pour assurer le développement complet d'un milieu comme on l'aborde aujourd'hui en développement local. La réalité entrepreneuriale de la coopérative la force à répondre à un nombre limité de besoins et ceux-ci doivent faire l'objet d'une demande solvable pour que l'entreprise soit viable.

La coopérative est probablement le meilleur outil économique qui ait été inventé.

Par contre, pour bon nombre des besoins d'une population, y compris certains besoins de ceux et celles qui vivent une situation de pauvreté et d'exclusion, la coopérative est probablement le meilleur outil économique qui ait été inventé. On peut en donner un certain nombre de raisons.

1 C'est un outil d'accès à la propriété dans la solidarité.

La coopérative est le résultat d'une mobilisation collective où plus riches et moins riches, plus instruits et moins instruits se donnent ensemble une organisation économique. Dans bon nombre de cas, la présence active des mieux nantis rend possible la viabilité de l'entreprise et permet l'accès à un outil de production de biens et de services que les moins nantis seuls ne pourraient se donner. Une coopérative peut ainsi contribuer à briser l'isolement des exclus et à recréer des liens dans un contexte où le tissu social tend à se déchirer. Ainsi, une coopérative n'est pas une organisation de pauvres pour les pauvres. Elle est une organisation où tout le monde est membre sans distinction de fortune et où chacun doit bénéficier des mêmes droits dans l'égalité et assumer les mêmes responsabilités dans l'équité. La coopérative est un outil d'accès au mieux-être pour tous les membres.

REGROUPER NON PAS DES CAPITAUX ET DES INVESTISSEURS MAIS DES PERSONNES CONSTITUE À LA FOIS UN HANDICAP ET UNE OCCASION D'APPRENTISSAGE.

2 C'est un outil de pouvoir.

La coopérative est la seule organisation économique qui se donne comme exigence de faire des copropriétaires avec ses usagers. La propriété étant une source de pouvoir, on comprendra que cette exigence fonde l'accès à la direction stratégique de l'entreprise pour tous les membres sans exception. Ceux-ci, sans distinction de conditions, ont un pouvoir égal dans les décisions qui sont soumises à l'ensemble des membres. Dans une coopérative, les propriétaires ne décident pas pour les clients ou les membres pour les usagers et les bénéficiaires. Tous les membres sont collectivement propriétaires et ont un vote égal sur les grandes décisions de leur entreprise. Tous n'utilisent pas ce pouvoir mais tous y ont droit et c'est une exigence particulière de la coopérative de prendre les moyens pour que le plus grand nombre possible de membres exerce ce droit. La coopérative est donc un outil collectif d'« *empowerment* ».

3 C'est une école de formation.

Le fait de regrouper non pas des capitaux et des investisseurs mais des personnes qui s'engagent comme membres d'une entreprise collective sans avoir nécessairement les connaissances et l'expérience de l'entreprise constitue à la fois un handicap et une occasion d'apprentissage. La mobilisation, l'engagement et la militance ne peuvent dispenser les coopérateurs et coopératrices de savoir-faire technique et de rigueur administrative. Par contre, une participation effective des membres à leur projet coopératif exige qu'ils s'initient à ces différentes facettes de l'entreprise et, qu'au moins, une certaine partie d'entre eux en apprennent suffisamment pour prendre des décisions éclairées en ces matières. Tous, cependant, doivent apprendre à travailler en groupe et à partager le pouvoir et l'information. C'est une contribution importante de la coopérative à la démocratisation de l'économie et de formation à la citoyenneté. C'est ce qui faisait dire à Alphonse Desjardins qu'une coopérative était aussi «une école».

4 C'est une entreprise durable.

On estime que le taux de mortalité des nouvelles entreprises est aussi élevé (selon les auteurs de 70 à 85 % sur 5 ans) soit parce que leurs promoteurs n'ont pas suffisamment de talents en gestion, soit parce qu'elles ne bénéficient pas de suivi après leur démarrage. C'est une situation que les nouvelles coopératives n'ont pas nécessairement à subir. En effet, elles peuvent, avant, pendant et après leur démarrage, faire partie des réseaux de soutien que sont les coopératives de développement régional et les fédérations. Plusieurs y adhèrent et peuvent bénéficier de services professionnels ou de l'entraide de la part d'autres coopératives qui sont passées à travers les difficultés que toute entreprise est appelée à connaître à différentes étapes de son développement.

LA DURABILITÉ N'EST PAS UNE CARACTÉRISTIQUE GÉNÉTIQUE DES COOPÉRATIVES.

La durabilité (sept coopératives sur dix ont plus de dix ans d'existence) n'est pas une caractéristique génétique

des coopératives. Elle est plutôt une conséquence de l'application des règles de bonne gestion de l'association et de l'entreprise et de leur appartenance à des réseaux de solidarité.

On voit donc que la coopérative, par son approche entrepreneuriale particulière, est un outil de développement local et qu'elle fait partie des formules organisationnelles susceptibles d'être un atout indispensable pour ceux et celles qui travaillent au développement de leur milieu. Cela devrait être évident. À la lumière des résultats au plan de la création de nouvelles coopératives depuis quelques années, cela n'est malheureusement pas le cas.

Il y a, à mon avis, deux raisons principales à cet état de fait. La première est liée à la mort de Québec inc. En effet, je ne vois plus beaucoup de préoccupations chez nos leaders, à part le combat mené à ce sujet par la revue *Action nationale*, pour le contrôle québécois de nos entreprises. C'est comme si les milliards de dollars dépensés par nos gouvernements en mesures de toutes sortes pour soutenir soit l'implantation, soit le démarrage, soit la croissance d'entreprises, ne comptaient plus et qu'il soit maintenant indifférent de voir de belles réussites passer sous contrôle étranger, déménager leur siège social et éventuellement fermer leurs usines au profit d'autres plus rentables à l'étranger. On ne semble pas non plus très préoccupé par le contrôle du milieu sur les entreprises que les efforts des animateurs du développement local contribuent à créer. Est-on en train de préparer avec des efforts collectifs et du financement public une nouvelle génération de millionnaires qui, dans 25 ou 30 ans, vendront leurs entreprises au plus offrant pour se retirer en Floride ou au Mexique?

IL S'AGIT PLUTÔT DE TRAVAILLER ENSEMBLE À FAIRE MIEUX CONNAÎTRE L'ENTREPRENEURIAT À PROPRIÉTÉ COLLECTIVE.

J'invite tous ceux et celles qui militent en développement local et communautaire à réfléchir à cette problématique. Il ne s'agit pas de brimer la liberté d'entreprendre et de disposer de ses biens. Il s'agit plutôt de travailler ensemble à faire mieux connaître l'entrepreneuriat à pro-

priété collective et l'entreprise coopérative comme source de développement durable des personnes et de leur milieu, parce qu'appartenant aux personnes qui y vivent.

Le développement coopératif : un effort collectif

On a déjà dit que la « coopérative était une fille de la misère ». À mon avis, cela n'est pas exact. Il est vrai que les périodes de crise donnent naissance à de nombreuses coopératives. Mais les années 40 et 50 au Québec ont donné davantage de coopératives que les années 30. C'est en raison, à mon avis, des efforts intenses d'éducation à la coopération qui ont pris place dans nos universités, collèges et écoles spécialisées, dans nos cuisines avec les cercles d'études de l'UCC et dans les sous-sols d'églises.

LA FORMULE COOPÉRATIVE N'APPARTIENT PAS EXCLUSIVEMENT AU MOUVEMENT COOPÉRATIF.

Mais la coopérative est aussi le résultat de l'organisation des ressources de soutien au démarrage et au développement des coopératives comme on le voit avec la création du Conseil de la coopération du Québec et des fédérations de caisses populaires dans les années 40 et 50.

Mais la formule coopérative n'appartient pas exclusivement au mouvement coopératif et elle a aussi besoin de la collaboration des partenaires de l'économie sociale, des professionnels du développement économique et des artisans du développement local pour sensibiliser la population aux enjeux du contrôle de nos outils économiques et de la place et des avantages de l'entrepreneuriat collectif et de l'entreprise coopérative pour un développement durable.

C'est une question qui est au cœur de notre survie comme peuple au 21e siècle, peu importe nos choix politiques personnels. C'est une cause qui devrait rallier tous ceux et celles qui ont à cœur le développement du Québec par la mise en valeur du potentiel humain dans chacun de nos milieux. ♦



Sécurité du revenu

En 1992, les personnes seules représentaient la majorité des unités familiales bénéficiaires de la sécurité du revenu (65,1 %).

Elles sont suivies des familles monoparentales (20 %), des familles biparentales (9,4 %) et des couples sans enfant (5,5 %).

Pour 1992, 437 158 unités familiales, regroupant 717 694 personnes, touchaient des prestations de sécurité du revenu.



Le Québec statistique, 60e édition, 1995, p. 226.

Faire échec à Babel

Jean-Marc Léger

Une nation ne se résume pas à un rassemblement de groupes ethniques pas plus qu'elle ne saurait se constituer à partir de l'addition de « communautés culturelles ». sans un principe intégrateur, (histoire, langue, grand projet commun), la nation serait menacée de dissolution ou interdite d'avènement.

Depuis le milieu du dix-neuvième siècle environ (et même, un peu plus tôt), le Québec, comme le Canada dans son ensemble, a accueilli de nombreuses vagues d'immigration, (surtout de 1880 à 1910 environ, puis à partir de 1945), sans pourtant se doter d'un politique cohérente. Un ministère de l'Immigration (1967) et des critères de sélection ne peuvent tenir lieu de politique. On aurait d'ailleurs dû commencer, on devra bien un jour commencer, si on a un souci élémentaire de l'avenir, par une politique globale de la population, dans laquelle s'inscrit la politique de l'immigration.

Une politique d'immigration

Pas plus qu'aucune autre et moins que toute autre, une politique d'immigration ne se définit isolément ni ne se fait avec de bons sentiments. Elle est déterminée par les impératifs de l'intérêt national dans une perspective à long terme, ce qui d'ailleurs n'exclut aucunement la prise en compte de la part de responsabilité internationale qui incombe à chaque peuple au titre de la solidarité humaine. La réussite d'une politique d'immigration tient d'abord à

la santé et à l'équilibre du pays d'implantation, à la gestion ordonnée de sa démographie, à sa vertu et à ses possibilités d'accueil et d'intégration, de même qu'à l'aptitude des immigrants agréés à une assimilation progressive et fructueuse.

L'apport de l'immigration ne peut toujours être qu'un complément au développement d'un pays qui doit, pour l'essentiel, assurer lui-même son propre renouvellement démographique. Un peuple ne saurait en effet sans consentir à sa perte s'en remettre en quelque sorte sur autrui du soin de le perpétuer. On voit mal, d'ailleurs, quel intérêt des immigrants venus des horizons les plus divers auraient à assumer une histoire, une culture, une langue, des valeurs qui leur sont étrangères, alors même que le peuple concerné les aurait allègrement bradées et aurait renoncé à assurer sa propre survivance.

Communautés culturelles ?

Naguère encore, nous appelions les nouveaux venus, naturellement, et ils se nommaient eux-mêmes, des immigrants. Ils étaient normalement conduits à s'intégrer, puis à s'assimiler à la société où ils avaient choisi de vivre. Pour quelle mystérieuse raison, sous l'empire de quelle soudaine nécessité, les immigrants sont-ils devenus un jour, sans qu'on les ait consultés, des « membres de communautés culturelles » ?

Pour quelle raison, les immigrants sont-ils devenus un jour, des « membres de communautés culturelles » ?

Que le propos de départ ait pu être généreux chez l'un ou l'autre inspirateur de la formule ne modifie pas le caractère inopportun et potentiellement dangereux de cette innovation. C'est le cas de constater, une fois encore, que la générosité non éclairée par la lucidité peut conduire au désastre, et de mesurer les effets de la confusion des plans, des concepts, des vocables.

L'intégration ou l'assimilation à la nouvelle société est une démarche personnelle, celle d'un individu et non d'une collectivité : le rassemblement des immigrants d'une même origine dans une structure propre n'a de soi aucune vertu intégratrice, tout au contraire. D'autre part, l'apport

ou la contribution de telle ou telle culture à celle de la société d'accueil n'est pas liée à l'immigration, il s'en faut. Le nécessaire dialogue des cultures emprunte d'autres voies. De surcroît, il n'incombe pas au pays d'accueil d'inciter les nouveaux venus à « préserver leur culture » : c'est à eux seuls d'en décider et, s'ils le souhaitent, de s'y employer comme ils l'entendent, par leurs propres moyens.

Les pouvoirs publics du pays d'accueil n'ont pas à intervenir dans ces activités d'ordre privé, moins encore à décider que les immigrants seront représentés par des associations correspondant aux diverses origines ethniques. L'État ne doit connaître que des citoyens égaux, utilisant les mêmes canaux dans ses rapports avec lui, jouissant des mêmes droits et soumis aux mêmes obligations. Sinon, on risque d'encourager toutes les dérives, de susciter ou de nourrir les revendications les plus diverses et les plus âpres, dont on s'étonnera et s'alarmera demain mais trop tard.

LA NOTION AMBIGUË DE COMMUNAUTÉ CULTURELLE NE PEUT QUE GÊNER L'INTÉGRATION.

La notion ambiguë de communauté culturelle ne peut que gêner l'intégration, confiner l'immigrant dans un statut équivoque, perpétuer une mentalité d'immigrant, d'étranger, même une fois la citoyenneté acquise, et ouvrir la voie d'un néfaste multiculturalisme. C'est jouer l'ethnicité contre l'unité, c'est comme si l'on souscrivait à une logique de l'émiettement ou si l'on prêtait quelque vertu thérapeutique au parcellarisme. Loin de marquer le respect de l'autre, d'encourager « l'ouverture à l'autre » (autre formule galvaudée à souhait), comme le croient des naïfs, abusés ou manipulés par de beaucoup moins naïfs, l'invention de la communauté culturelle risque de se transformer objectivement en une manifestation d'exclusion, de déboucher sur l'atomisation de la société et, au-delà, sur une sorte de tribalisation.

On pouvait en voir une malheureuse illustration l'an dernier, dans la participation, comme entités séparées, distinctes, aux États généraux de l'éducation, d'un certain nombre de « communautés noires » ! pourquoi pas la

« communauté jaune » ?). Maladresse insigne, grave erreur politique et psychologique, car si un lieu doit être par excellence l'outil et l'expression de l'intégration, c'est bien l'école au sens large, le système d'enseignement à tous les niveaux et la réflexion commune sur l'école. C'est en qualité de Québécois, de Néo-Québécois si l'on veut, que les immigrants devaient participer à ces assises avec tous les autres, parmi les autres, non pas comme catégorie discriminée, étiquetée.

Assez curieusement, on les conçoit différemment selon les régions, ces communautés, on les classe par pays, par continent, par couleur même. Personne apparemment ne sait dire combien il y a de « communautés culturelles » : quant à en définir la notion, le contenu, les réponses varient selon les interlocuteurs. À la limite, pourquoi ne formerions-nous pas nous aussi, Québécois d'origine française, une grosse « communauté culturelle » ? Comme le clamait dans un débat, à la fin de l'an dernier, un zélateur excité du multiculturalisme : « Nous somme tous des allophones », pendant logique de l'autre formule, pareillement farfelue : « Nous sommes tous des immigrants » !

PERSONNE APPAREMMENT NE SAIT DIRE COMBIEN IL Y A DE « COMMUNAUTÉ CULTURELLES ».

LA DÉMARCHE NORMALE

À la faveur de l'inutile et néfaste notion de « communauté culturelle » tend à se développer une logique de la ségrégation. C'est l'exact contraire de la démarche normale vers l'assimilation. Je ne peux m'empêcher d'évoquer ici l'attitude combien plus réaliste et plus saine, soucieuse à la fois des siens et du pays d'accueil, d'une grande dame originaire d'Europe centrale, qui avait choisi la langue française et le Québec, clairement, complètement, et qui disait : « Mes enfants ne seront pas des immigrants, il suffit que moi je l'aie été. Ils ne seront pas un peu d'ici, un peu de là-bas, mais des Québécois de langue française à part entière », ce qu'elle a d'ailleurs magnifiquement réussi. Inutile de dire que la seule mention de « communauté culturelle » la faisait se hérisser.

C'est aussi le cas d'un ami d'origine libanaise qui me demandait, voici quelques mois, avec ironie et une certaine amertume : « Quand donc cesserai-je d'être un allophone » ? Et il ajoutait : « Mes enfants sont-ils aussi des allophones » ? Son irritation était d'autant plus vive qu'il venait de mettre à la porte un recenseur borné qui s'obstinait à lui faire admettre qu'il était allophone et tenait à le considérer, du fait de son origine, comme membre d'une communauté culturelle. Or, cet homme est arrivé chez nous voici plus de vingt ans : parfaitement assimilé à la société québécoise, connaissant et assumant notre histoire, partageant les luttes pour la langue française, il n'acceptait plus l'étiquette d'allophone.

Il me faisait aussi remarquer, comme d'autres avant lui, que les immigrants, en particulier ceux des dernières vagues, sont fréquemment déroutés par le double discours des pouvoirs publics et par les deux visages de Montréal. D'une part, on les presse de s'intégrer à la société d'accueil sans toujours leur faciliter la tâche, notamment en matière linguistique, mais dans le même temps, on valorise les communautés culturelles et on paraît vouloir y rattacher d'office tous les immigrants, estimer qu'elles en sont les porte-parole naturels (ce que nombre d'entre eux contestent). Quant à Montréal, « je constate que c'est une ville de plus en plus bilingue, de moins en moins francisante », poursuivait cet ami. Il rejoignait par là les propos d,un intellectuel juif de langue française, installé parmi nous depuis près de trente ans, qui me disait ses craintes devant la nouvelle « bilinguisation » de la métropole et devant la régression du français dans son propre milieu, chez les jeunes surtout : « je ne reconnais plus ma communauté » concluait-il, en exprimant son étonnement de l'inaction des pouvoirs publics.

QUANT À MONTRÉAL, « JE CONSTATE QUE C'EST UNE VILLE DE PLUS EN PLUS BILINGUE, DE MOINS EN MOINS FRANCISANTE ».

Chez nous comme ailleurs, la vocation naturelle de l'immigrant est de rejoindre la nation où il a choisi de se fixer, c'est-à-dire au bout d'une ou deux générations, d'être devenu pleinement l'un des siens, assumant son

héritage et ses valeurs, s'identifiant à ses aspirations, contribuant à faire son avenir. Au reste, il y va de l'intérêt évident du pays d'accueil aussi bien que de l'immigrant. À moins de ne considérer les immigrants que comme des résidents de statut précaire ou comme des travailleurs temporaires, le pays d'accueil est naturellement conduit à les assimiler par le jeu normal de l'école, du milieu de travail, des médias, des institutions. L'immigrant, de son côté, à moins d'opter pour une sorte de marginalisation permanente et d'imposer à ses enfants une situation d'ambiguïté nocive et même de déchirement et d'écartèlement moral et culturel, souhaitera s'intégrer à sa nouvelle société et entendra que ses enfants soient considérés comme des nationaux à part entière.

Favoriser l'intégration

Ce n'est pas en multipliant les institutions, les filières et les structures à l'intention des immigrants, en les constituant en catégories nettement discriminées, qu'on favorisera l'intégration, bien au contraire. Il faut leur assurer plutôt le bénéfice des institutions communes à tous les Québécois. Il faut surtout faire en sorte que par la maîtrise de la langue française et la connaissance de notre histoire - qui deviendra la leur - les enfants de ces Néo-Québécois se sentent, eux, pleinement Québécois francophones. D'où l'importance vitale de la mission de l'école.

Ce n'est pas en multipliant les institutions qu'on favorisera l'intégration, bien au contraire.

Il faut se réjouir de ce Ministère qui s'appelait depuis une quinzaine d'années « de l'Immigration et des Communauté culturelles ». Heureuse initiative qui contribue à rappeler qu'il n'existe qu'une catégorie de citoyens. L'État cesse de cautionner les « communautés culturelles » : il lui revient de favoriser l'intégration déjà par les mots, dont le pouvoir reste considérable. Les façons de dire ne sont pas innocentes.

Cessons de confondre la dialogue des cultures avec Babel, qui en est l'exact contraire, de saluer dans l'immigration désordonnée et le développement du « melting

pot» l'aube de sociétés «multiculturelles». Le cosmopolitisme, étourdiment célébré par certains, loin d'être une manifestation d'universalisme, n'en est que la caricature.

Nous avons à inventer une véritable politique de l'immigration mais encore une fois, cela suppose d'abord une politique de la population, la plus haute et la plus pressante des priorités nationales (avec le retour au sens de la transcendance et à la hiérarchie des valeurs). Si l'anémie démographique des Québécois de souche française devait se perpétuer, on voit mal quel sens auraient encore la recherche de la souveraineté et la défense de la langue française. ♦

PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

Passez à l'histoire
et abonnez-vous !

JE M'ABONNE (Taxes incluses)
Pour 1 an ❑ (4N^{os} 30$), pour 2 ans ❑ (8N^{os} 55$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ **PROV.** _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: ( ) _____

(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC
CAP-AUX-DIAMANTS

POUR VOUS ABONNER

Par téléphone : (418) 656-5040
Par télécopieur : (418) 656-7282
Par la poste :
C.P. 26, succ. Haute-Ville
Québec QC G1R 4M8



Logement

En 1991, on recense 2 634 300 logements privés occupés au Québec. 55,5 % des ménages qui y vivent sont propriétaires de leur logement, contre 54,7 % en 1986. Néanmoins, c'est une proportion inférieure à celle de l'Ontario (63,7 %) et du Canada (62,6 %).

Les plus fortes concentrations de propriétaires se retrouvent dans les régions administratives de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (76,7 %) et de Lanaudière (74,8 %)



Le Québec statistique, 60e édition, 1995, p. 228.

Une évaluation du marché du travail américain

Jean-Marie Rainville[1]

« Good Jobs, Bad Jobs, No Jobs », c'est le titre d'un livre paru aux États-Unis en 1979. Par la suite, des auteurs l'ont repris – en totalité ou en partie – en y ajoutant leur propre sous-titre, en 1990, 1995 et 1997. Bref, la préoccupation au sujet de l'emploi obsède depuis quelque vingt ans. La croissance économique accompagnée de l'augmentation du chômage a fait son apparition dans plusieurs pays occidentaux au tournant des années 1980. Ce paradoxe continue de se manifester, sauf aux États-Unis où le chômage diminue au cours de la décennie en cours. Le taux de chômage moyen est de 6,4 % aux États-Unis pour la période 1990-1995, en diminution de 0,9 % par rapport à la décennie précédente.

Quelle est la valeur économique des emplois qui se créent aux États-Unis ? Que deviennent les inégalités économiques et sociales dans ce pays ? Telles sont les questions auxquelles cette brève analyse portera son attention.

L'analyse de l'évolution des conditions économique et sociale des familles aux États-Unis permet de voir si ce pays est en voie d'arriver à la porte des lendemains meilleurs que promet le discours néolibéral sur la mondialisation des marchés. Deux points sont ainsi traités : le premier, l'évolution des revenus familiaux et des salaires qui montre comment les États-Unis traversent une phase de

1. Professeur titulaire, Université de Montréal, École des relations industrielles. On peut communiquer avec l'auteur à l'adresse de courrier électronique suivante : jmrainville@evolvo.com.

déconstruction des acquis sociaux ; le deuxième, l'évolution du marché du travail qui indique que la marginalisation sociale progresse dans ce pays.

L'ÉVOLUTION DES REVENUS FAMILIAUX ET DES SALAIRES AUX ÉTATSUNIS

Pour les États-Unis, les analyses les plus détaillées concernant les revenus et les salaires portent sur la dernière décennie 1979-1989 et la décennie en cours 1989-1995. L'accent est mis sur celle-ci alors que le chômage diminue. Le recours occasionnel à des séries chronologiques de plus longue période permet de mieux évaluer la situation actuelle selon certains aspects.

En dollars constants, la moyenne du revenu familial aux États-Unis, après avoir augmenté de 13,6 % entre 1979 et 1989, a subi une chute de 1,4 % de 1989 à 1994 (tableau page suivante). En plus de cette diminution, l'inégalité des revenus continue de croître et leur polarisation s'accélère. Entre 1979 et 1989, si le revenu familial moyen a crû de 13,6 %, il a diminué pour 40 % des familles ; au cours de la même période le revenu familial a augmenté de 45,3 % pour les 5 % des familles les plus riches et de 87,5 % pour le 1 % des familles situées au sommet de la pyramide des revenus.

L'INÉGALITÉ DES REVENUS CONTINUE DE CROÎTRE ET LEUR POLARISATION S'ACCÉLÈRE.

Lors des années 1989-1994, la baisse du revenu familial atteint 90 % des familles, ce qui représente un fait nouveau depuis l'après-guerre. À l'opposé, le revenu familial s'est accru, entre 1989 et 1994, pour chacune des deux moitiés du décile le plus élevé : de 1,7 % pour le sous-groupe de 91-95 % et de 7,7 % pour celui de 96-100 %.

Selon les auteurs de *The State of Working America 1996-97* : « Le grand accroissement des revenus de capital des riches provient pour une large part de l'accroissement du taux de profit, ou du rendement sur les possessions de capital. Les taux de profit continuent de monter au cours des années 1990, mais ces gains n'ont pas conduit à des investissements accrus dans le stock de capital et ne se sont pas accompagnés d'un accroissement de l'efficience,

quand celle-ci est mesurée par la croissance de la productivité. Leur effet principal a été d'accroître le revenu des familles les plus riches au détriment de la grande majorité des salariés (broad working class)»[2].

La croissance des inégalités de revenus se vérifie également pour l'évolution des salaires mesurés en tenant compte des heures travaillées: en dollars de 1995, les salaires horaires moyens stagnent puisqu'ils étaient à 14,40 $ en 1994, par comparaison à 14,22 $ en 1973.

Depuis 1979, même le niveau de scolarité ne contribue pas à redresser la situation. Il se passe des choses assez étonnantes à propos de l'éducation aux États-Unis. D'abord, il y a eu ralentissement de la demande de diplômés du niveau collégial de la part des employeurs au cours de la période 1989-1995. On observe même que l'avantage d'avoir un diplôme d'études secondaires ou collégiales, pour la différence qu'il procure sur le plan salarial par rapport à ceux qui n'en ont pas, a plafonné au cours des années 1990. De plus des inégalités de salaires existent entre des salariés possédant un niveau de scolarité identique, de nombreux employeurs américains se refusant à payer pour l'éducation à sa juste valeur. Bref la croissance des inégalités s'accompagne de la dévalorisation relative de l'éducation aux États-Unis: celle-ci représente un facteur de mobilité économique dans l'échelle des revenus devenu moins déterminant qu'auparavant.

LA PAUVRETÉ ATTEINT DES TAUX SUPÉRIEURS À CEUX PRÉVUS ET QUI VONT EN AUGMENTATION CONSTANTE DEPUIS 1979.

En outre, d'une façon générale, pour l'ensemble des familles américaines, le taux de mobilité dans l'échelle des revenus est trop faible depuis vingt-cinq ans pour enrayer la croissance continue des inégalités économiques et sociales. Finalement, au cours de la présente décennie, la pauvreté atteint des taux supérieurs à ceux prévus et qui vont en augmentation constante depuis 1979.

2. Lawrence Mishel, Jared Bernstein et John Schmitt, *The State of Working America, 1996-1997*, New York, M.E Sharpe, 1997, p. 43.

L'emprise du modèle néolibéral sur la société américaine altère la justice distributive qui était pondérée autrefois notamment par la négociation collective et le filet de sécurité sociale. Les promoteurs influents du néolibéralisme peuvent d'autant plus agir qu'ils ont de moins en moins de comptes à rendre à l'État dans le cadre de la déréglementation très poussée qui a cours dans ce pays depuis plusieurs années.

Le marché du travail aux États-Unis et la précarité des emplois

La dégradation actuelle des conditions économiques et sociales des travailleurs américains s'explique essentiellement par deux forces de division qui agissent en relation étroite l'une avec l'autre : la polarisation des revenus et des salaires dont nous venons de traiter, et la flexibilité croissante de l'emploi sur le marché du travail, objet de ce point. La nouvelle réalité est l'absence grandissante de sécurité d'emploi et l'augmentation de la précarité.

Cette nouvelle réalité est chargée de signification. Elle suppose que la flexibilité croissante est un facteur de division dans la demande de travail. Cette force de division, tel que le fait remarquer David R. Howell, on la retrouve « au sein des firmes (puisque les marchés internes du travail sont ouverts à la compétition externe), au sein des industries (puisque la compétition accrue engendre des différences entre les firmes, qui les font devenir un facteur plus critique dans la détermination des salaires) et à l'intérieur des communautés (puisque le transport et les télécommunications facilitent la relocalisation de certaines firmes, mais pas toutes, dans le but de créer des zones à bas salaire). Bref, on assiste à la désinstitutionnalisation du marché du travail »[3].

Aux États-Unis le travail perd sa valeur marchande.

Au fond, ce qui est en train de se produire aux États-Unis est que le travail continue d'exister, mais qu'il perd sa valeur marchande à un point tel que même les études

3. David R Howell, « The Skills Myth », The American Prospect, No 18, été 1994, p.7, (traduction de l'auteur).

avancées sont soumises à cette loi. Le travail et l'éducation qui représenteront toujours des valeurs sociales viennent d'être subordonnés à ce qu'il est convenu d'appeler l'efficience économique au nom du néolibéralisme économique. L'instabilité de l'emploi et une kyrielle de nouveaux statuts d'emploi, à savoir les travailleurs temporaires, les travailleurs autonomes, ceux à temps partiel, ceux à contrat de durée déterminée, etc., se développent dans des proportions croissantes depuis 1979.

Une vaste enquête américaine[4] a été faite auprès des hommes au travail à plein temps durant les deux décennies 1970-80 et 1980-90. Elle tient compte entre autres – et c'est ce qui nous intéresse surtout – des changements plus ou moins fréquents d'employeur, soit le degré de stabilité (forte : changement d'employeur une fois en 10 ans ; et faible : changement au moins quatre fois ; la stabilité moyenne se situe au milieu). Au cours de ces deux périodes, la stabilité forte à l'employeur diminue, passant de 67 % à 52 % ; la stabilité faible augmente du double, passant de 12 % à 24 %, la stabilité moyenne ayant elle aussi augmenté, soit de 21 % à 24 %. En fin de période, si les salaires de ceux de stabilité forte et moyenne avaient augmenté respectivement de 22,2 %, et de 9,1 %, ceux de stabilité faible avaient diminué de 13,2 %.

LE SALAIRE DÉCROÎT PROGRESSIVEMENT JUSQU'À 11,2 % POUR LA PÉRIODE 1991-93.

La deuxième série de données couvre l'ensemble de la population en emploi, masculine et féminine pour les deux périodes 1973-1979 et 1979-1993. Elle mesure le degré de stabilité d'emploi selon que les travailleurs persistent dans le même emploi depuis au moins dix ans. Pour les hommes, les proportions ont augmenté au cours de la première période, et elles ont diminué au cours de la seconde sauf pour les hommes de moins de 34 ans ; quant aux femmes elles ont réussi à améliorer leur position d'une période à l'autre quoique relativement moins pour celles tombant dans le groupe d'âge de 45-64 ans au cours de la seconde période.

4. MISHEL, et al., *op. cit.*, p. 249.

Autrement dit, la diminution du chômage qui se produit au cours du présent cycle économique aux États-Unis s'accompagne de l'accroissement de l'insécurité d'emploi. Ces changements d'emplois de plus en plus nombreux sont loin d'être tous volontaires si l'on se base sur la chute des salaires qui les accompagne. Pour le groupe de travailleurs qui réussissent à se reclasser à plein temps, leurs salaires subissent une diminution de 9,2% au cours de la période 1981-83 et décroît progressivement jusqu'à 11,2% pour la période 1991-93. Quand on ajoute à ce groupe de travailleurs ceux qui ne réussissent à se reclasser qu'à temps partiel, les pourcentages deviennent dans l'ordre, 14,1% et 15,0%. La situation est pire pour ceux dont le poste a été aboli, les pourcentages dans le même ordre étant 17,1% et 18,6%. En outre, il faut mentionner que les travailleurs qui se sont reclassés ont subi des pertes en matière de protection sociale. Les trois quarts de ceux qui ont perdu leur emploi étaient couverts par exemple par des régimes d'assurance en soins de santé. Dans leur nouvel emploi, en gros, 25% à 40% d'entre eux ne le sont plus en 1992.

LE NOMBRE DE TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL A FORTEMENT AUGMENTÉ.

LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

Un facteur de marginalisation sociale aux États-Unis est le travail à temps partiel, qui progresse depuis quelque vingt-cinq ans. En 1973, il représente 16,6% de l'ensemble de la main-d'œuvre, en 1989, 18,1% et en 1993, 18,8%. Ce qu'il importe de souligner c'est que ce sont surtout les travailleurs à temps partiel involontaires qui contribuent à cette progression. Pour ces derniers, leur part relative dans le nombre de travailleurs à temps partiel a fortement augmenté, passant de 18,7% en 1973 à 29,2% en 1993.

Les salaires des travailleurs à temps partiel sont de 39% inférieurs à ceux travaillant à plein temps pour les hommes, et de 23,1% pour les femmes – dont le salaire est déjà plus faible que celui des hommes. Et cet écart de salaire se retrouve à peu près dans les mêmes proportions pour toutes les catégories professionnelles, tant du côté

des hommes que de celui des femmes : les professionnels et les techniciens, les vendeurs, les administrateurs, les employés des services, les journaliers, et ceux de la catégorie autres.

Au chapitre des avantages sociaux, ces écarts sont encore plus élevés. En effet, pour l'ensemble de la main-d'œuvre, 63% des travailleurs bénéficient de régimes de retraite, ce qui n'est le cas que de 37% pour les travailleurs à temps partiel ; dans le cas des régimes d'assurance pour les soins de santé, ces pourcentages sont respectivement 80% et 47%. Cette perte de droits sociaux aggrave encore plus l'état de discrimination sociale de ces individus. Ce que Marc Lesage, dans son livre *Microcité* (Montréal, Fides, 1997) nomme les « marginalisations de masse » des travailleurs sur le marché du travail représente la face cachée de la polarisation des revenus et des salaires aux ÉtatsUnis.

On argumente parfois que la flexibilité croissante est l'une des clefs sinon la clef du succès de l'économie américaine présentement. Toutefois, l'augmentation de la flexibilité, dont le travail à temps partiel, ne s'accompagne que d'une croissance lente de la productivité depuis 1973 (1% par an). Admettons pour un moment que la hausse de la flexibilité puisse être ce facteur qui contribuerait à maintenir la productivité au moins dans un tel état de croissance lente. Il faut se rendre compte alors du coût social énorme qu'elle représente.

C'est le modèle néolibéral qui affirme son emprise aux États-Unis.

Auparavant, dans la société américaine, la majorité des individus pouvait espérer améliorer sa condition et celle de ses enfants. Cette aspiration fondait la culture politique de l'État. Bien que ces aspirations persistent, c'est le modèle néolibéral qui affirme son emprise aux États-Unis et qui met en œuvre un processus de déconstruction des acquis sociaux sans que personne n'ait été consulté.

ÉVOLUTION DU REVENU FAMILIAL MOYEN

Par quintile, avec décomposition du cinquième quintile, 1979-94, aux États-Unis

(Personnes seules incluses • Dollars 1994)

	Revenu familial moyen en $			Changement en %	
	1979	1989	1994	1979-89	1989-94
Moyenne, tous quintiles	45 464	51 664	50 960	13,6	-1,4
Premier quintile	10 088	9 741	8 875	-3,4	-8,9
Second quintile	24 527	24 224	22 151	-1,2	-8,6
Quintile milieu	38 254	39 031	36 641	2,0	-6,1
Quatrième quintile	53 775	57 914	55 782	7,7	-3,7
81-90 % supérieur	72 210	81 055	79 386	12,2	-2,1
91-95 % supérieur	91 816	105 674	107 504	15,1	1,7
96-99 % supérieur	138 301	171 465	n.d.	24,0	n.d.
1 % supérieur	279 122	523 449	n.d.	87,5	n.d.
96 %-100 % supérieur	166 465	241 862	259 093	45,3	7,1

Source : MISHEL et al., *op. cit.* p. 60.

B U L L E T I N
D'HISTOIRE POLITIQUE

Prix : 30 $ - étudiants : 20 $

- Vol. 6, n° 1 (oct. 1997) : L'histoire sous influence
- Vol. 6, n° 2 (fév. 1998) : Québec au 19e siècle : quand le social est politique
- Vol. 6, n° 3 (avril 1998) : Le gouvernement responsable

Faites parvenir un chèque à :
AQHP, a/s P. Drouilly, Département de Sociologie
UQAM, C.P. 8888, Succ. Centre-ville, Montréal, H3C 3P8
Téléphone : (514) 987-8427

Invitation nationale

Marie Cholette[1]

Grande Coumbite[2] haïtienne, invitation au défrichement de la terre tous ensemble aux sons rythmés des tambours, des vaccines[3]. Chants pris et repris du Samba[4] aux travailleurs, chants de terre aimée, labourée de chœur en cœur. Le propriétaire aligne sur le sol des plats fumants jusqu'à l'horizon gastronome et la fin du jour assiste au lever de femmes et d'hommes embrasés de sueur, de fatigue heureuse, enlacés à la terre encore.

Mangeailles gestuelles et chanteuses, la danse encore profilée dans vos bras, dans vos jambes à l'unisson, danse à laquelle, sensuelle, la terre a répondu. Victuailles à perte de vue : le partage du pain, du clairin[5], de la joie mise en appétit.

Coumbite québécoise, invitation au travail partagé et au repas national au son des violons, d'une langue québécoise commune et chantante. Terre à chanter dans tes neiges, tes bourrasques bourlingueuses, tes automnes aux couleurs orgiaques, ton fleuve ancré au port de notre géographie intérieure, dans tes étés ornithologues à l'affût silencieux de chaque pousse ailée, de chaque rire d'enfants, de chaque soleil rouge-gorge, dans tes printemps

1. Écrivaine et terminologue à l'Office la langue française.
2. Invitation du voisinage, lancée par un propriétaire, afin de défricher ses terres en une journée à la suite de laquelle un copieux repas est servi. Le travail se fait au son des tambours et du maître de chœur, le *samba*.
3. Trompes de bambou.
4. Maître de chœur.
5. Rhum blanc.

d'érablières fumantes, circulation d'eau d'érable dans nos veines, la tournée en traîneau des chaudières et l'évaporateur où bouillent nos ardeurs afin d'en tirer un jour peut-être le sirop quintessence d'un pays aux racines retrouvées, d'une forêt juronne en femmes et hommes debout. ♦

MAGAZINE

GASPÉSIE

Un courant d'avenir en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Le seul magazine gaspésien !
Publié par le Musée de la Gaspésie en collaboration avec le CRCD de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Socio-économique, culture et arts, histoire et patrimoine.
Pour ceux qui s'intéressent à la Gaspésie d'hier et d'aujourd'hui.

80, boul. De Gaspé, C. P. 680, Gaspé G0C 1R0
Téléphone : 418-368-1534 — Télécopie : 418-368-1535

Et si le droit au travail pour tous passait par... la mort de l'emploi ?

Jeanne Gagnon[1]

Pouvons-nous soutenir que l'écart entre travail et emploi s'exacerbera dans les prochaines décennies ? L'écart pouvant même se transformer en rivalités de droits entre citoyens/citoyennes. Droits, dont certains pourraient se rattacher à l'inclusion ou à l'exclusion. L'écart mettra en compte jusqu'au clivage entre membres d'une même société par des valeurs en train de s'instaurer. D'un côté, le profil d'une civilisation humaniste capable d'intégrer la culture du travail. De l'autre, celui d'une société hiérarchisée dans les privilèges de l'emploi, sans égard au tissu social. Dans cette société, l'État cède le pouvoir au néolibéralisme. Le monde est sans frontière.

Tout le monde sait que les féministes ont cherché leur libération à partir de la responsabilité économique. Je fais référence aux rapports sociaux qui ont découlé du féminisme et, bien sûr à l'arrivée des femmes au travail.

La révolution technologique

Le discours de cette fin de millénaire veut renvoyer toute la culpabilité du côté de la révolution technologique. Le capitalisme tisse sa toile pour en finir avec l'avenir du travail humain et cristalliser l'exclusion. Évidemment, le chômage progresse à partir des conséquences de la science et de l'évolution technologique. Toutefois, ce que sous tend la technologie, sournoisement et dans la confusion, est loi d'un marchéage sauvage.

1. Écrivaine et fonctionnaire.

Le travail se raréfie pour laisser place à l'emploi. Dans l'anarchie, l'emploi favorise le repli de la démocratie. Car, entre travail et emploi, il y a l'écart ou l'illusion d'une continuité avec le monde du travail alors que le néolibéralisme oriente la brisure avec le tissu social. Le pont de l'emploi sous-tend l'individualisme. Bref, il s'adresse à l'individu pour la subsistance ou le carriérisme. La base est gangrenée dans l'individualisme d'une démocratie en mal d'emplois.

C'est pourquoi, nous devons voir plus loin que la fermeture d'une usine, plus loin qu'un licenciement ponctuel, plus loin que l'emploi épisodique. Qu'il s'agisse de fusions d'entreprises, d'emplois syndiqués ou non, le sens des licenciements, le sens des fusions reste dans la logique d'une « pensée unique » tissant la civilisation du troisième millénaire. Celle-ci passe par la réécriture de lois ouvrant sur la « globalisation ». Le nouveau mode d'économie veut l'emploi comme passerelle du mondialisme, parce que capable d'absorber ce nouveau mode de production. Sans égard au tissu social. Sans l'encadrement que sous-tend le travail au sein d'une culture du travail à renouveler.

Le visage du robot

En avant-plan, l'ennemi de l'heure prend le visage du robot. Le soldat en avant-plan reste un pion à la cervelle programmée, favorisant les plans d'un marchéage dirigé par « Les deux cents sociétés qui mènent le monde ».[2] Le robot représente l'absence de volonté politique, l'absence d'exigence de contrats ou avantages sociaux. Il est présent dans l'immatériel. Par contre, éminemment présent et, bien sûr, sans exigence de pauses-café, vacances ou jours-maladie imprévisibles. Bref, il s'abandonne à ses maîtres, sans aucune prétention de créativité ou de solidarité avec ses pairs. Le modèle est programmé pour penser dans l'optique du marchéage.

L'autre ennemi est l'inertie d'une classe ouvrière à la recherche de cohésion, tout en étant abandonnée au « Monde sans cap ». J'emploie le mot « classe ouvrière » malgré toute la connotation passéiste. Sémantique capable d'évoquer l'érosion du corps social. Pouvoir d'autant plus difficile à préserver que la base est angoissée, divisée, voire incapable de se reconnaître dans le discours syndical de l'heure.

Même si dans le cours des mutations on laisse entendre que les travailleurs autonomes pourraient faire partie de la base, alors que le

2. *Ces deux cents sociétés qui contrôlent le monde*, Frédéric F. Clairmont (*Le Monde diplomatique*, n° 517, avril 1997)

syndicalisme tente de les récupérer pour reconstruire la culture du travail. Ce qui pourrait impliquer l'élargissement d'un chapiteau du travail à l'ensemble des entreprises.

On laisse entendre que la culture du travail voudra s'aventurer par-delà l'identité de métier. La mue est crucifère. Pour peu que l'on veuille s'arrêter devant le species humain et les manipulations génétiques voulues par la science. Pour peu que l'on porte le regard sur l'éclatement des frontières et, par conséquent, sur les affrontements du mondialisme.

Patronat et syndicats veulent se redéfinir sans trop savoir comment utiliser le profil du travail. Comment utiliser la production et les ressources à l'heure du robotisme? On parle de flexibilité et polyvalence, mais jamais de mouvements de personnel. Les travailleurs/travailleuses sont plutôt des biens «jetables». Ce qui invite peu vers le rapport éthique. Pourtant, le *Code du travail* de la France (dans sa refonte) laisse poindre des idées intéressantes.

On le voit, la culture du travail se transforme à retardement. Ce qui donne une avance au néolibéralisme. Il faut toutefois penser à cette rupture d'une fin de millénaire comme un défi individuel et collectif. Un défi qui passe par le renouvellement de nos habitudes de production. Ceci voudra englober tant les rapports sociaux que les rapports éthiques d'une culture à inventer. Ni l'État, ni la cité démocratique ne pourront trouver solution à la rentabilité d'une production si la base reste dans l'aliénation. Car, faire progresser la culture du travail exigera une reconfiguration du chapiteau du travail, une alliance avec l'économie sociale et la vision d'une culture du travail dans un contrat capable de s'adjoindre la base. Jusqu'à faire descendre la ventilation du budget vers le plus petit commis. Jusqu'à donner des défis «chiffrés» au plus petit commis. Jusqu'à rendre concret les défis, tant en les personnalisant qu'en les rendant de l'ordre d'une équipe. Sinon, on continuera de «fonctionner» dans une production chaotique et sans valeurs. Malgré les clichés qui veulent la «démarche qualité». Justement parce que les valeurs sont biaisées et que la base se sent récupérée. Justement parce que le grand dessein ne met jamais en compte les valeurs concrètes.

Par le renouvellement d'une culture humaniste par le travail, on arrive vers ce que Lionel Jospin nomme «utopie concrète»[3] Bref, le travail devient producteur de sens tout en étant orienté sur l'avenir

3. Le Nouvel Observateur (p. 26) 22-28 mai 1997.

d'une civilisation. Ce qui ouvre au dépassement de la condamnation. Ce que l'on dit aussi « perspective productrice de sens à l'intérieur d'un monde en bouleversements ».[4]

Quel visage aura le travail ?

Un modèle d'économie s'impose à travers quelques sociétés. De l'une à l'autre, on nous parle d'économie bien en place.

À ce jour, nous passions tous du travail à l'emploi, et de l'emploi au travail sans trop d'inquiétude. Chacun(e) s'accommodait de ces combinaisons, volontairement ou non. Le filet social restait la sécurité d'un chômage cyclique, quand parfois désiré. Ce qui n'est plus d'époque, surtout quand ce filet se rétrécit sous l'influence du néolibéralisme.

> *« Au rythme où vont les choses, et sans que ces choix n'aient été discutés, pas même en période électorale, les programmes sociaux auront bientôt cessé de continuer le filet universel de reconnaissance de nos particularismes, pour n'être plus que le soutien de dernier recours réservé au plus démunis. Ce qu'on aura gagné en efficacité économique, est-on certain qu'on ne l'aura pas perdu en cohésion sociale ? »*[5]

Voilà pourquoi il devient important de penser le travail comme plate-forme distincte de l'emploi. La plate-forme de l'emploi est la cible d'un néolibéralisme provocateur. L'autre plate-forme, malgré la précarité et les mouvement de personnel, vise un contrat social capable de refaire sa base et l'éthique d'une culture humaniste à travers le travail.

Advenant que le néolibéralisme oriente vers une droite radicale, la culture de l'emploi peut mener jusqu'à l'imposition de deux citoyennetés. Comment ? À partir d'une grille rattachée à l'emploi-travail ou son absence. Dès lors, les pleins pouvoirs d'un statut de citoyen/citoyenne pourraient découler de l'inclusion ou de son envers.

Le travail peut-il favoriser le renouvellement d'une culture humaniste ?

Pourquoi la fin d'une civilisation du travail fait-elle si peur ? Très probablement par ce que nous ressentons et par ce qui nous transforme dans les blessures de l'exclusion. Il y a aussi l'impuissance devant le

4. Edgar Morin - Nouvel Observateur – *Ibid.*

5. Éditorial, Jean-Robert Sansfaçon, *Le Devoir*, 21 mai 1997

chaos. Le constat est que nul ne pourrait régler le problème d'une mendicité chronique alliée au chômage. Quel que soit le pays! Nul ne pourrait raccommoder les déchirures du tissu social dans la compassion et l'aumône. Il s'agit davantage d'une réorganisation de structure. La technologie continue d'avancer quand l'humanité se cherche à travers les manipulations de la « pensée unique », (guerres orientées par le mondialisme) et jusque dans les manipulations de gènes.[6]

Plus que jamais, nous réalisons l'importance du travail comme facteur de liens. Ce que traduit très bien le propos ci-après :

> *« (...) il apparaît évident que dans les anciennes sociétés le travail n'était pas la première valeur, n'était même peut-être pas une valeur au sens qu'on donne à ce mot aujourd'hui. On a l'impression que presque toutes les autres valeurs ont disparu ou ont été fortement attaquées, minées, et que le travail les remplace toutes. Il n'est pas seulement une valeur, maintenant il est devenu la valeur centrale et on pourrait même dire qu'il est la seule valeur. Or il n'en était pas du tout ainsi dans l'ancienne société. »*[7]

Arrivé au stade d'une civilisation en mal d'orientation, la France s'étonne probablement de retrouver dans sa constitution un paragraphe qui proclame le « Droit au travail pour tous ». Et ce n'est pas rien que ce préambule de constitution :

« Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi » (...)

Tout en admettant que ce fut le traumatisme de l'Après-Guerre qui avait conduit la législation à faire du travail un droit essentiel et l'un des éléments servant la socialisation, la cohésion et la stabilité sociale.[8]

---

6. Quand le socle de la vie est en péril, Hélène Laberge, *l'Agora*, vol. 4, no 3, p. 18

7. Propos de Jacques Dufresne in **Le travail éclaté**, émission no 1 : « Tout le monde est malheureux » (09.05.82). Série animée par Pierre Godin, joiurnaliste, et Mario Cardinal, réalisateur. transcription radio, 1982, 153 p. Société Radio-Canada.

8. Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 intégré dans le « bloc de constitutionnalité » de la Ve République par la juriprudence du Conseil constitutionnel, Le Chômage, Robert Holcman, p. 143
Mécanismes économiques, conséquences sociales et humaines, No 5045, 1996-20.

Le syndicalisme et l'éthique d'une culture à renouveler

Chez nous, des syndicalistes comme Michel Agnaieff ont pointé du doigt certaines faiblesses du syndicalisme québécois :

> *« Au nom de cette croissance, il (le syndicalisme) avait négligé des questions absolument primordiales à la vie syndicale, tel le droit de regard sur les changements technologiques, sur les priorités de recherche et de développement ainsi que sur les décisions d'investissements et de désinvestissements des employeurs ».*[9]

L'éthique du citoyen dont traite le syndicalisme Henri Lamoureux est représentative d'une mue qui n'arrive pas à se renouveler dans les grands principes de solidarité. Ce qui nous ramène aux « clauses orphelines ».[10] Il s'agit d'un langage contradictoire au sein d'une base déjà divisée. Ce que la jeune génération des syndicalistes dénonce.[11]

Et si l'écart était nivelé par notre solidarité ?

André Malraux a dit du prochain millénaire qu'il serait spirituel ou ne sera pas. D'autres disent qu'ils sera écologique ou ne sera pas. Phrases porteuses de sens pour les uns, quand clichés pour d'autres. La gageure sera de s'approprier le pont menant vers le progrès de la technologie, sans nier certaines valeurs découlant d'une responsabilité éthique touchant les transformations de la production mais aussi de la culture humaniste. Ce que Lionel Jospin traduit dans un langage transparent en disant que « le XXIe siècle sera la bataille de l'intelligence ».[12]

Nul doute que l'écart entre travail et emploi jouera son rôle quant au renouvellement de cette nouvelle culture. Ceci mérite que les structures syndicales s'accordent autour d'une voie capable de solidarité. L'État et les syndicats sont nécessaires à l'orientation des forces vives pour le renouveau de la culture du travail. Ce qui passe par le renouvellement de l'éthique de la production. Autrement, nous donnons libre cours à l'anarchie de la production et des marchés, récupérés par un néolibéralisme auquel l'État a cédé.

---

9. *Gestion*, volume 20, no 3, septembre 1995
10. *Le citoyen responsable*, Henri Lamoureux, pp. 136-137
11. *Statut précaire*, Patrice Savignac-Dufour, Voir, 15 avril 1997
12. *Nouvel Observateur - Ibid*

Ce que Ignacio Ramonet[13] traduit en terme de PPII ou système planétaire, permanent, immédiat et immatériel à travers la globalisation de marchés menant aux transfuges de l'asservissement.

Plusieurs modèles donnent espoir d'en arriver à la civilisation humaniste à travers la culture du travail. Plus encore quand on voit poindre les idées quant à la refonte du *Code du travail*. Notamment pour la France dont en voici des aspects :

« Cette idée s'est incarnée en France dans la proposition du Rapport Boissonnat (...) d'amender le droit du travail afin de favoriser la mise en place d'un contrat d'activité. Elle consiste à transformer profondément le droit du travail en substituant le contrat d'activité au contrat de travail tel que nous le connaissons aujourd'hui. Le contrat de travail actuel est souscrit entre un individu et son employeur, alors que le contrat d'activité serait conclu entre le travailleur et un réseau d'employeurs librement réunis et constitué d'entreprises ainsi que d'autres acteurs économiques publics ou privés : chambres de commerce, collectivités locales, écoles, universités, associations, etc.

Conclu pour une durée d'au moins cinq ans, le contrat d'activité comprendrait des contrats de travail classiques en entreprises ainsi que des périodes de formation ou des congés d'utilité sociale (consacrés à élever ses enfants, par exemple). Du côté des entreprises, le principal avantage attendu d'un tel contrat est la flexibilité. Elle pourrait, en cas de baisse d'activité, « prêter » certains salariés à une autre entreprise ou à un autre acteur du réseau, les placer en formation, leur favoriser l'exercice d'une activité indépendante pendant un certain temps ou leur dégager du temps disponible pour d'autres activités sociales. Les salariés, eux, conserveraient, quelles que soient les variations de l'activité économique, les garanties inhérentes à leur contrat d'activité. (...) Il s'inscrit dans un mouvement plus large qui propose de substituer à la notion d'emploi la notion d'employabilité. »[14]

À ce stade, l'emploi a rejoint l'image d'une structure capable de faire des liens entre l'individu et le tissu social. Malgré la précarité, il y a pont entre responsabilité individuelle et collective. Comment ? Par l'intervention de l'État tout autant que par les valeurs du contrat social.

---

13. *Nouveaux pouvoirs, nouveaux maîtres du monde*, p.10.

14. *Le chômage - Mécanismes économiques, conséquences sociales et humaines*, Robert Holcman pp. 143-144, No 5045 (1996-20)

Conclusion

Si l'écart entre travail-emploi devait progresser, il y aurait brisure avec la démocratie et régression de la culture humaniste. Car, la volonté de la « pensée unique » se sert de l'avance de la technologie par rapport aux cultures du travail en déclin. La culture de l'emploi a le vent dans les voiles alors que le filet social se rétrécit comme peau de chagrin.

Le rêve semble facile mais la réalité est plus exigeante. Pour donner place aux rêves, il faut d'abord avoir le courage de ses idées. La technologie ayant transformé le travail, nous voilà emportés vers une civilisation à inventer. Une civilisation qui tiendrait compte de l'humain en devenir à travers les rapports au travail et à la communauté.

Il nous manque la conscience du rapport éthique que voudra cette civilisation. Certes, elle sera exigeante d'une responsabilité bilatérale quant au regard à poser sur l'écart. Quant à l'éthique d'une production capable de rencontrer les exigences d'un monde sans frontière. À partir de cette conscience, nous avancerons dans « l'utopie concrète » dont parle Lionel Jospin. ♦

relations

Revue d'analyse sociale, politique et religieuse

Pour comprendre le fond des choses !

■ un an (10 nos) : 26 $ ■ deux ans : 47 $ ■ à l'étranger : 27 $

taxes incluses

Communiquer avec Mme Hélène Desmarais

25 ouest, rue Jarry, Montréal H2P 1S6 Tél. : 387-2541

Recensement 1996: La disparition tendancielle

Jean-Paul Perreault*

Statistique Canada vient de publier les nouvelles données du dernier recensement de 1996. Le tableau suivant témoigne éloquemment du recul dramatique du français au Canada.

Sans l'ombre d'un doute, le Canada anglicise. Quoi qu'en disent les politiciens de tous acabits cette œuvre assimilatrice du Canada agit comme un véritable rouleau compresseur. La langue majoritaire enregistre des gains encore inégales de 2 222 401, soit l'équivalent du tiers de toute la population francophone, contre des pertes de 263 028 pour le français.

TABLEAU 1

ASSIMILATION AU CANADA

	Langue maternelle	Langue d'usage	Écart	Pourcentage
Anglais	17 072 433	19 294 834	2 222 401	+13,02
Français	6 711 645	6 448 617	-263 028	-2,92
Autres	4 744 052	2 784 674	-1 959 378	-41,30
Total :	28 528 130			

Source : Statistique Canada - 1996

* Président Impératif français

L'importance relative

L'impact canadien a des effets troubles permanents et pervers sur les sentiments d'appartenance collective et d'identification culturelle. Le poids relatif des francophones et des Québécois (tableau 2) poursuit sa chute.

Sur une brève période de 45 ans, l'importance relative des francophones au Canada a diminué de 18,9%, des Québécois de 14,5% et, enfin, celle des francophones hors Québec, de 38,3%. Et ça continue... ! Un regard attentif sur le poids relatif des francophones selon la langue parlée ajoute encore à la précarité de la situation. La proportion des francophones du Québec et du Canada est tombée sous la barre psychologique des 25%. Selon la langue parlée, les francophones hors Québec ne représentent plus que 2,8%. Dans certains cas, les masses critiques seraient même en voie de disparition. Et ça continue... !

Le poids des francophones et des Québécois

Tableau 2

ÉVOLUTION DU POIDS RELATIF DES FRANCOPHONE ET DES QUÉBÉCOIS

Canada, 1951, 1991 et 1996

	Francophones Canada - Québec	Québécois toutes origines	Francophones Canada hors Québec
1951	29,0%	28,9%	7,3%
1991	24,3%	25,2%	4,8%
1996	23,5%	24,7%	4,5%
Variation			
1951-1996	-18,9%	-14,5%	-38,3%
Français - La langue d'usage			
1996	22,6%	20,4%	2,8%

Source : Statistique Canada - 1996

Hors Québec

Le tableau 3 permet de mesurer, par région, l'envergure de l'œuvre assimilatrice du Canada.

ASSIMILATION AU CANADA HORS QUÉBEC PAR RÉGION

Langue française 1996	Langue maternelle	Langue d'usage	Écart	Taux (%) d'assimilation
Colombie-Britannique	56 755	16 582	-40 173	70,78
Alberta	55 293	17 817	-37 476	67,78
Saskatchewan	19 986	5 829	-14 067	70,70
Manitoba	49 108	23 136	-25 972	52,89
Ontario	499 687	306 788	-192 899	38,60
Nouveau-Brunswick	242 408	222 454	-19 954	8,23
Nouvelle-Écosse	36 308	20 710	-15 598	42,96
Terre-Neuve	2 433	1 018	-1 415	58,17
Île-du-Prince-Édouard	5 715	3 045	-2 670	46,72
Yukon	1 173	543	-630	53,73
Territ. du Nord-Ouest	1 416	605	-811	57,27
Can. hors Qué. (RDC)	970 198	618 529	-351 669	36,25
Canada (Total)	6 448 617	6 448 617	-263 028	3,92
Langue anglaise, 1996				
Québec	621 862	762 434	+140 572	Gains +22,61

Le reste du Canada connaît un taux d'assimilation faramineux de 36,25 %. En Ontario, province d'élection de la Capital canadienne, ce taux atteint 38,6 %. Au Nouveau-Brunswick il est de 8,23 %, etc. *En fait, plus on s'éloigne du Québec, plus l'assimilation linguistique est forte !*

Tandis que, d'un côté, le français recule dans le RDC, de l'autre, l'anglais fait des gains (+26,61 %) au Québec grâce à l'assimilation des francophones et des allophones. Et dire que *Patrimoine Canada* subventionne à coups de millions de dollars les organismes canadiens établis au Québec pour promouvoir, très activement, le rayonnement et l'avancement de la langue et de la culture anglaises, langue et culture de 300 millions d'anglophones en Amérique du Nord. **C'est la Loi canadienne sur les langues officielles qui invente de toutes pièces une minorité anglophone en Amérique du Nord !**

Langue française hors Québec

Tableau 4

ÉVOLUTION DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA HORS QUÉBEC

	Langue maternelle	Langue d'usage	Écart	Taux(%) d'assimilation
1991	976 415	636 440	-339 975	34,80
1996	970 198	618 529	-351 669	36,25

Le tableau 4 révèle clairement l'étendue de l'évolution de l'œuvre assimilatrice du Canada. Au Canada hors Québec, les dégâts se remarquent de plusieurs façons : par une baisse du nombre absolu de francophones *qui parlent le plus souvent français à la maison*, par une hausse du taux d'assimilation, par une baisse du poids relatif, etc.

Unilinguisme

Tableau 5

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS OU DE L'ANGLAIS

Statistique Canada-1996

	Parle uniquement	Langue maternelle	Écart	Rapport (%)
Anglais	19 134 250	17 072 433	+2 061 817	112,08
Français	4 079 085	6 711 645	-2 632 560	60,78

L'unilinguisme anglais (tableau 5) fait des progrès, c'est le moins qu'on puisse dire ! Bien que 17 072 433 citoyens se déclarent de langue maternelle anglaise 19 134 250 Canadiens admettent ne connaître qu'une seule langue officielle, l'anglais. Le multiculturalisme canadien s'apparente à de l'assimilation culturelle. Cela n'a évidemment pas de quoi surprendre ! Tout est en place pour une accélération de l'anglicisation dans l'ensemble du Canada maintenant que la connaissance de l'anglais est aussi populaire chez les francophones !

LANGUE UNIQUE

TABLEAU 6

ÉVOLUTION DE LA CONNAISSANCE D'UNE LANGUE UNIQUE

	1991	1996	Écart
Anglais	18 106 760	19 134 250	+4 027 490
Français	4 110 300	4 079 085	-31 215

Selon le tableau 6, de 1991 à 1996, le nombre de Canadiens ne maîtrisant qu'une seule langue officielle, l'anglais, a fait des gains de 1 072 490 contre des pertes pour le français. Selon Statistique Canada, 41 % des francophones sont bilingues alors que 91 % des Canadiens anglais pratiquent un unilinguisme sans regret. **Les données du recensement de 1996 confirment que la politique canadienne de bilinguisme est une réussite puisque les anglophones peuvent demeurer tranquillement unilingues grâce au bilinguisme ou, pis encore, à l'assimilation des non-anglophones !** Force est de constater que, pour bon nombre, le bilinguisme est une étape intermédiaire pratique sur la voie d'une parfaite et irréversible assimilation et intégration au Canada anglais ! Certains citoyens d'origine non anglophone se déclarent dorénavant être de langue maternelle anglaise !

Le Canada anglicise : le multiculturalisme anglicise l'immigrant et le bilinguisme anglicise le francophone. Tous deux, à leur façon, contribuent à faire du Canada un pays de moins en moins canadien et de plus en plus américain ; de moins en moins francophone et de plus en plus anglophone !

Certains refuseront d'admettre l'évidence et nieront la gravité et l'urgence de la situation. De leur côté, le **professeur Charles Castonguay et les démographes Jacques Henripin et Réjean Lachapelle parlent de disparition tendancielle ; le professeur John Richards de l'Université Simon Fraser, d'extinction intergénérationnelle...** Des gestes courageux s'imposent. ♦



Étudier à l'université, combien ça coûte ?

Il en coûte en moyenne 2 179 $ par année pour s'inscrire à un programme de premier cycle de base (trois fois plus élevé qu'au collège). Le prêt moyen s'élève à près de 3 000 $ par année, mais la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants estimait en 1993, qu'il en coûte annuellement 10 500 $ pour étudier à l'université si l'on tient compte du coût des livres, frais de subsistance et autres dépenses.



Annuaire du Canada, 1996, p. 140.

Regards sur l'actualité

Rosaire Morin

Le 31 août 1759, Wolfe écrit à sa mère : « Le marquis de Montcalm est à la tête d'un grand nombre de mauvais soldats et moi, je suis à la tête d'un petit nombre de bons soldats[1] ». Les forces des armées étaient de même taille ; 4 000 soldats.

L'armée de Wolfe était au bas de la falaise. Du haut du cap, Montcalm régnait. Il écrivait à Vaudreuil : « Il n'y a que Dieu qui sache, monsieur, faire des choses impossibles... Et il ne me faut pas croire que les ennemis aient des ailes pour, la même nuit, traverser, débarquer, monter des rampes rompues et escalader : d'autant que, pour la dernière opération, il faut des échelles[2] ».

Le 12 septembre 1759, les armées françaises se réfugient dans le sommeil réparateur. Ils ont le sommeil de plomb. Ils dorment en paix.

« À deux heures le 13 septembre au matin, les bateaux plats anglais transportent les soldats à terre. Une sentinelle française qui avait entendu du bruit demande : « Qui vive ?! Et le capitaine Fraser répond : « France ». Le garde, croyant avoir affaire à un des hommes du convoi de vivres, laisse passer sans rien faire. Lorsque les sentinelles du poste de garde commandé par Vergor se rendent compte de la présence anglaise sur les plaines d'Abraham, il est déjà trop tard. Après un court échange de coups de feu, la trentaine d'hommes se rend. Vergor est, dit-on, réveillé par le bruit de la fusillade[3].

1. Jacques Lacoursière, *Histoire populaire du Québec, des origines à 1791*, pp. 305 à 309.
2. *Ibid*, p. 305.
3. *Ibid*, p. 306.

Le 13 septembre 1759, au lever du jour, Montcalm apprend que les Anglais ont débarqué à l'anse au Foulon. Montcalm demeure incrédule. «Il ne crut pas un mot du récit d'un homme à qui nous crûmes que la peur avait tourné la tête[4]. Il alla se reposer chez soi... et demande de l'avertir «s'il y avait quelque chose à faire».

L'historien Guy Frégault, jadis directeur de *L'Action nationale*, affirme que «le 13 septembre 1759 devrait être connu sous le nom de la Journée des Fautes». Le général Montcalm commit, rapporte-t-on, sept erreurs de stratégies dans la même journée.

Ce fait historique comporte beaucoup d'analogies avec la vie présente des Français du Québec. *Des capitaines Fraser qui mentent, des sentinelles sans vision, des Vergor qui dorment et des Montcalm qui errent, sont souvent aux postes de commande. La vigilance est indispensable. La peur n'a pas tourné notre tête.*

Qui doit décider ?

Le cardinal Jean-Claude Turcotte observe un devoir de réserve sur l'avenir politique du Québec. Mais il émet une opinion claire sur le rôle de la Cour suprême et du droit du peuple québécois à choisir son avenir. Voici un extrait d'une déclaration faite au *Devoir* le 29 décembre dernier[5] :

> «*La Cour suprême dira ce qu'elle voudra. Même si elle dit qu'on n'a pas le droit de le faire, si le peuple décide de le faire, c'est le peuple qui est souverain. Je suis un démocrate. S'ils veulent s'amuser à se brancher là-dessus en Cour suprême, ils peuvent bien le faire, mais si la majorité le décide, je ne vois pas comment un ordre de la Cour suprême pourrait empêcher le peuple de le faire. C'est au peuple de décider et non pas à la Cour suprême de nous dire si on a, le droit de décider*».

Le Cardinal Turcotte juge qu'il y a un accroc au principe de la séparation des pouvoirs dans «cet enchevêtrement des compétences du politique et du juridique. Son commentaire est explicite :

> «*Le rôle essentiel des tribunaux en société doit s'exercer en dehors de la gouverne politique. C'est parfois tentant pour le politique de passer la patate chaude au tribunal, comme ça peut être la tentation du tribunal de se prendre pour plus*

4. Ibid, p. 307.
5. Pierre O'Neill, *Le Devoir*, 29 décembre 1997, p. 1.

qu'il n'est en réalité. Ce n'est pas lui qui fait la politique. Il ne devrait qu'appliquer les lois que les politiciens ont été chargés de faire».

Ce jugement devrait faire réfléchir les sages juges fédéralistes de la Cour suprême. Même si son Éminence a déclaré quelques jours plus tard qu'il s'était trop avancé en un terrain qui n'était pas le sien, il n'en demeure pas moins que le citoyen Turcotte a parlé avec clarté.

Réflexions du cardinal Turcotte

Dans *Le Devoir* du 30 décembre 1997, le cardinal Jean-Claude Turcotte a pris la parole. Son message[6] doit être entendu de tous les lecteurs de *L'Action nationale:*

«Si l'on surveillait autant les financiers, les hommes d'affaires et les médeçins que les politiciens, il y a du monde qui aurait pas mal de misère; les politiciens ont le courage de faire face à l'opinion publique et d'en dépendre».

Le propos est direct et approprié. Mais quand on surveille les financiers comme le fait *L'Action nationale*, ce ne sont pas les financiers qui ont de la «misère», mais la petite revue qui perd les annonces des financiers.

Le cardinal Turcotte émet aussi quelques avis d'importance majeure dans la vie d'une société démocratique. Nos hommes politiques devraient en tenir compte:

«Le bipartisme aurait intérêt à s'enrichir de la liberté d'expression des députés à l'intérieur de leur caucus parlementaire... La ligne de parti, j'aurais de la misère à vivre avec cela».

«Quand un parti est dans l'opposition, il faut nécessairement qu'il dise que tout ce le gouvernement fait est mauvais. Ça me fatigue. Si j'étais un député de l'opposition, je ne sais pas comment je ferais pour respecter la ligne de parti».

«Il pourrait être intéressant de modifier le système électoral pour y introduire des éléments du mode de scrutin proportionnel. Cela pourrait favoriser une représentation plus équitable des suffrages exprimés. Les gouvernements minoritaires, qui font si peur, ne sont pas nécessairement si mauvais, quand on réfère à l'histoire politique du Québec et du

6. Ibidem.

Canada. Ils ont souvent été excellents parce qu'ils étaient forcés de rechercher le consensus».

Ces idées seront reprises par des collaborateurs de la revue au cours de l'année. Elles sont d'une justesse irréprochable.

Un dernier commentaire s'inscrit dans l'urgence des politiques à établir.

«Il est très important que l'on vise à ce que le plus de citoyens aient accès au travail, parce que c'est très important pour l'être humain... Il faut que l'État aide les plus démunis, les plus mal pris, mais on doit viser d'abord à rendre le plus grand nombre de citoyens actifs dans la société».

Voilà la priorité des priorités: la création de l'emploi! C'est la tâche de toutes les Québécoises et de tous les Québécois: premier ministre, ministres, députés, maires, citoyennes et citoyens de 15 ans et plus.

Hydro-Québec

Le pire événement à être jamais survenu dans l'histoire d'Hydro-Québec s'est produit au début de janvier. Se pourrait-il que le verglas soit le produit de l'«effet de serre»? La nature frappe dur à travers la planète. Près de nous, le déluge a ravagé le Lac Saint-Jean et le Manitoba. Les gaz qui s'accumulent dans la stratosphère par la combustion du pétrole et du charbon ne provoquent-ils pas des variations de climat, des tempêtes, des inondations, des sécheresses? Mais oublions pour le moment les effets de serre et limitons notre commentaire à la crise du verglas.

André Caillé et Lucien Bouchard ont fait preuve de leadership et de sang-froid au cours de cette crise. Ils ont toujours gardé les pieds sur la terre. Puissent-ils observer la même attitude dans le *post mortem* et dans la consolidation du réseau! La protection de l'environnement est aussi importante que la construction d'une ligne à haute tension. La qualité de vie des gens est une norme fondamentale.

Hydro-Québec ne fait pas face à une pénurie d'énergie. Elle produit déjà des surplus. C'est le réseau de transport et de distribution qui n'est pas aussi fiable que nous le croyons. La tempête de verglas doit être l'occasion de revoir certaines vérités à propos d'Hydro-Québec. Le modèle *tout-à-l'électricité* connaît ses faiblesses. Il faut repenser beaucoup de normes, de critères. Il faut peut-être décentraliser

la distribution, diversifier les sources d'énergie, construire de petites centrales près des lieux de consommation, établir des liaisons avec les réseaux voisins. Mais il faut résister à la tentation facile de fractionner Hydro-Québec et de la privatiser. Les générations futures en paieraient la note à un prix très élevé.

Nouvelles des cinq grands

Les banques canadiennes ont déclaré des bénéfices de 7,5 milliards $ en 1997. C'est le record de tous les temps. Mais ces résultats ne donnent pas satisfaction à MM. Gleghorn et Barrett des banques Royal et Montreal. Il faut se hisser au sommet de la Tour de Babel. Une sainte alliance propulsera la *Royal Montreal* au dixième rang des banques américaines et au vingt-deuxième rang dans le monde. Le salaire des deux banquiers augmentera et les clients québécois verront leurs frais hausser substantiellement, avec une diminution des services pour les petites gens. Du haut de leur Tour, les personnes n'existeront plus pour ces banquiers. Seuls compteront les clients rentables.

Matthew Barrett, président de la Bank of Montreal a touché 4,2 millions en salaires en 1997. Peter Godsoe, président de la Scotia, encaisse 3,4 millions $ en salaires. Al Flood, président le CIBC, jouit d'une rémunération de 3,2 millions $, tandis que John Hunkin, chef du service pour l'investissement à la CIBC a reçu en salaires et primes 10,3 millions $. On se croirait dans un club de baseball de la Ligue nationale.

La Royal Bank vient d'acquérir la Mutual of Omaha qui a vendu au Canada pour 127 millions $ de primes en 1997. La Mutual rejoindra Assurances RBC, Assurance Voyageur, Westbury et d'autres filiales de la banque qui, au total, comptent 1 800 000 assurés.

Les banques dépenseront 20 millions $ au cours des cinq prochaines années dans un plan de relations publiques. Sous le thème « Pour mieux se comprendre », les vertus des banques seront magnifiées.

Le réveil social

Daniel Jacoby, protecteur du citoyen en sursis, s'inquiète du fiasco des crédits d'impôts en recherche et développement, de l'envahissement inquiétant de la vie privée, du remplacement progressif d'un régime de bourse au mérite vers un système de prêts à rembourser, des injustices « qui ont transformé l'assurance-chômage en

assurance-emploi». Il dénonce les législations fiscales qui «devaient au départ être des mesures temporaires de lutte au travail au noir et qui sont devenues des mesures d'envahissement de la vie privée». Il s'inquiète des dangers du développement technologique[7]:

> *«Personne ne peut être contre le progrès et le développement de la technologie, mais il faut se rendre compte que ça peut se retourner contre nous. J'ai deux craintes à cet effet: que le développement technologique fasse disparaître tous les emplois dans le monde d'ici vingt ans et que l'on assiste à l'émergence d'une société de surveillance, avec fichiers sur tous les individus. Il faut se poser la question: où s'en va-t-on avec la technologie? et ne pas laisser aux seuls experts et philosophes le soin d'y répondre».*

Et M. Jacoby de terminer: «Ce qui se passe, c'est un peu la faute de tout le monde». Si les citoyennes et les citoyens travaillaient ensemble et avec solidarité, bien des dangers pourraient être évités.

Il est malheureux qu'un Protecteur de cette qualité ne soit pas agréable au gouvernement de monsieur Bouchard. Il faudra beaucoup de courage au successeur pour exercer le droit de parole.

La crise asiatique

L'effondrement des monnaies et des marchés boursiers asiatiques menace l'économie mondiale. C'est là l'opinion du secrétaire au Foreign Office, Robin Cook, qui déclarait:

> *«Si les institutions financières internationales et la communauté internationale ne trouvent pas la réponse appropriée, ne retournent pas la situation, la crise a le pouvoir d'affecter les économies de tous les pays[8]».*

Le miracle asiatique n'existe plus. La Thaïlande, la Corée du Sud, la Malaisie, l'Indonésie et même le Japon vivent une crise sans précédent. La chute de 50% et plus de la plupart des monnaies a mis en faillite des banques, des entreprises et a ruiné de grandes fortunes. Les effets de l'effondrement en Asie vont affecter l'économie mondiale. Les banques du G7 se portent au secours de pays en faillite. La CIBC croit que la débandade des devises asiatiques va rogner un «cinquième de point de pourcentage sur le taux de croissance du

7. *Le Devoir*, Louise Leduc, 8 décembre 1997.

8. Agence France-Presse, *Le Devoir*, 16 janvier 1998, A.9.

Canada ». Si la contagion asiatique se poursuit, une baisse des titres boursiers et des devises surviendra. Déjà, des effets se font sentir sur l'économie canadienne. Le déclin du prix des matières premières et la réputation de dépendance de l'économie américaine exercent une pression sur la devise canadienne et affectent de grandes entreprises comme Noranda, Inco et MacMillan Bloedel.

L'Europe à 26

Le 30 mars, à Londres, l'Union européenne ouvrira officiellement le processus de négociations pour l'adhésion de dix pays de l'Europe de l'Est et de Chypre. La voie est remplie d'obstacles. Aucun de ces pays n'est capable de répondre aux exigences de l'UE. Les négociations seront longues et difficiles. Elles exigeront une réforme des politiques agricoles et l'établissement d'un cadre financier très rigoureux. Les négociations débuteront avec la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovanie, l'Estonie et Chypre.

Les cinq autres pays : Slovaquie, Lituanie, Lettonie, Roumanie et Bulgarie devront d'abord se conformer au niveau requis avant d'être invités à rejoindre les rangs de l'UE. Pour sa part, la Turquie a décidé de rompre le dialogue politique, furieuse de n'avoir pas été invitée aux premières négociations du 30 mars. La Grande-Bretagne devra un jour persuader Ankara de participer à la Conférence européenne.

« La minute de l'emploi »

Le **Fonds de solidarité des travailleurs du Québec** publie dix fois l'an *La Minute de l'emploi*. Dans le bulletin de décembre, nous retenons deux extraits significatifs signés par Yvon Martineau et Pierre Lamonde. Le premier compare Toronto et Montréal aux neuf régions métropolitaines de même rang. :

« Entre 1990 et 1996, Toronto et Montréal, contrairement aux neuf régions métropolitaines américaines du même rang, ont vu leur taux de chômage s'accroître beaucoup, soit de 2,6 et 2,2 points respectivement. La politique monétaire du Canada, plus restrictive que celle de la Federal Reserve Bank, explique en bonne partie cette situation ».

Le second fait retenu souligne la création de l'emploi en 1997 :

« Pour 1997, les jeux sont faits : on peut prévoir sans erreur significative que la hausse moyenne de l'emploi au Québec en 1997 s'établira à environ 43 000. C'est plus qu'en 1996

alors qu'il ne s'était créé que 9 000 emplois. Cependant, ces 43 000 nouveaux emplois ne permettent en 1997 qu'une faible baisse du taux de chômage : celui-ci passera de 11,8 % en 1996 à environ 11,5 % pour l'année 1997».

Pontiac

Sébastien Beaudoin, président du *Comité d'action francophone Pontiac* nous communique l'injuste décision de la MRC :

«*En 1997, le* Comité d'action francophone Pontiac *obtenait de la MRC l'assurance qu'elle reconnaîtrait l'existence des francophones de son territoire en faisant modifier la plaque commémorative unilingue anglaise installée devant son édifice administratif. Depuis lors, cette plaque ainsi qu'une autre installée à l'intérieur, ont été enlevés tout simplement. Le Comité n'en demandait pas tant.*

Lors d'une réunion tenue le 25 août dernier, les maires décident par consensus que les plaques devraient être remises à leur place, telles quelles. Le préfet Monsieur Robert Ladouceur déclare que ces plaques «sont originales et ont une signification». En effet, elles ont une signification : la domination anglaise !»

Ce fait n'est pas survenu en Colombie-Britannique, mais dans un comté québécois où le français est l'une des deux langues officielles. Qu'attend le ministère des Affaires culturelles pour faire respecter la loi du français prioritaire en territoire québécois ? Reconnaître l'existence des bâtisseurs francophones du Pontiac nécessite l'application de la Charte de la langue française ? C'est une situation abracadabrante. M. Beaudoin s'est fait traiter «d'activiste de la langue».

Le 51e État américain

L'Ontario, c'est le 51e État américain. Si le Québec demeure dans la fédération canadienne, il risque de s'américaniser au même rythme. La télévision, les journaux et les revues des États-Unis pénètrent quotidiennement en Ontario. Ces moyens de communications influencent les manières de penser. Les nombreuses filiales américaines, plus du tiers des grandes entreprises, imposent à des centaines de milliers de travailleurs la philosophie de vivre des Américains. Il est plus facile d'être servi en français dans certaines villes américaines qu'à Toronto.

Le libéralisme des républicains inspire le gouvernement Harris. Comme dans certains États de l'oncle Sam, une trentaine d'hôpitaux seront fermés en 1998 dont le seul hôpital francophone, Montfort. Les malades qui n'ont pas de carte d'assurance-maladie sont refusés dans les hôpitaux. Les prestations sociales ont été réduites du quart. Les assistés sociaux perdront leurs prestations s'ils refusent du travail à temps partiel. Le gouvernement entend contrôler l'enseignement. Il fera disparaître la moitié des conseils scolaires de la province.

La puritaine Ontario permet l'ouverture le dimanche aux commerces qui vendent des boissons alcoolisées. Les délinquants seront redressés dans des camps prévus à cette fin. Les tables de « black-jack » se multiplient dans toutes les villes. La mégalomanie du Sud a même dicté la fusion de six municipalités pour former la métropole torontoise et lui assurer la suprématie sur Montréal et Vancouver, et ce, malgré l'opposition des populations concernées.

LE BILINGUISME À REBOURS

Le Nouveau-Brunswick est officiellement bilingue depuis 1969. Mais la dualité en éducation fond comme la neige au printemps. La Loi reconnaissant l'égalité des communautés linguistiques est appliquée au compte-gouttes. Dans l'édition de Ven'd'est[9], Lise Ouellete dénonce les pratiques ostracistes du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Quelques extraits de son éditorial sont ici reproduites :

« ... Les ministères n'ont pas hésité à réorganiser les équipes pour atteindre le quota minimum lorsqu'une autre équipe disposait d'un fonctionnaire francophone ou bilingue au-dessus du quota.

« ... L'offre active de services en français est fortement déficiente. Le bilinguisme préconisé par le gouvernement provincial est fortement passif ; un service en français ne sera disponible que si les gens insistent pour l'obtenir. Et encore !

« ... Près de 20 p. cent des fonctionnaires francophones affirment avoir perdu des aptitudes en français à cause de l'environnement anglophone dans lequel ils fonctionnent. La situation est de toute évidence encore plus dramatique pour la capitale provinciale.

9. Lise Ouellette, *Ven'd'est*, no 73, 1997.

« ... Le rapport (du sous-ministre aux Affaires intergouvernementales) consacre l'inégalité des langues officielles dans la fonction publique provinciale. Il confirme l'orientation de la politique linguistique qui fait de l'anglais la langue prépondérante de travail et de fonctionnement au gouvernement provincial. Il va jusqu'à affirmer que les fonctionnaires n'ont pas le droit de travailler dans la langue de leur choix au Nouveau-Brunswick ! Ces dispositions de la Charte des droits pour le Nouveau-Brunswick ne seraient que déclaratoires et non exécutoires selon le rapport. Le Nouveau-Brunswick ne serait donc plus une province bilingue.

« ... Lorsqu'on prend en considération d'autres initiatives du gouvernement aux niveaux de la fusion des services policiers et des municipalités dans la région Dieppe-Moncton-Riverview, de la réforme en éducation, etc., les intentions ou à tout le moins le manque d'ouverture du gouvernement provincial envers l'égalité des langues officielles et plus encore des communautés linguistiques est on ne peut plus flagrant... »

L'érosion des droits linguistiques par le gouvernement provincial est devenue une réalité contraire aux décisions du gouvernement Hatfield. Il faut un certain culot au gouvernement du Nouveau-Brunswick pour aspirer à recevoir le Sommet de la Francophonie en 1999.

Pierre-André Julien

Une revue mensuelle est toujours en retard sur l'actualité. Mais elle possède l'avantage du recul et de l'analyse. C'est avec enthousiasme qu'elle souligne aujourd'hui les mérites d'un chercheur qui est « l'un des pionniers de ce qui est en train de devenir une véritable science de la petite et moyenne entreprise[10]. L'*ACFAS* décernait à monsieur Julien le *Prix Marcel-Vincent* pour reconnaître ses travaux dans le secteur de la PME. La reproduction de quelques extraits de l'entrevue exprime l'œuvre réalisée par le Groupe de recherche en économie et en gestion de la PME. M. Julien a la parole :

« Ces économistes, planificateurs et gestionnaires avaient été instruits à la grande entreprise en laquelle ils mettaient tous leurs espoirs, et quand, accessoirement, ils aidaient la PME,

10. Élaine Hémonde, *Le Devoir*, 8 septembre 1997.

ils le faisaient de la même façon qu'ils aidaient la multinationale, en se fondant sur la même grille d'analyse.

« ... La PME peut souvent proposer des solutions meilleures et moins coûteuses à la grande entreprise qui lui confie la production d'une pièce ou d'un élément.

« ... J'ai travaillé à Genève avec l'Institut international des études sociales, qui m'a transmis une synthèse des analyses sur la satisfaction au travail. Dans tous les cas, les études montraient que les employés des PME sont plus satisfaits que ceux des grandes entreprises. Sont-ils fous, ces gens-là ? Ils ont des salaires moindres mais ils sont plus satisfaits. Cela m'a mis la puce à l'oreille.

« ... Bien sûr, la PME donne généralement des salaires inférieurs à ceux des gros employeurs, mais l'employé a souvent la clé de l'usine... Si son épouse est malade, l'employeur lui dira volontiers : « Va chez toi, tu reviendras demain ». Dans la grande entreprise, tout cela n'est pas envisageable. Ça, c'est la productivité humaine... »

Pierre-André Julien est un bâtisseur. Il est au cœur d'un réseau international important et il met sa science au service d'un grand nombre d'entreprises québécoises de 20 à 200 employés. La vie et le dynamisme des régions profitent des talents de cette « espèce d'artiste en communication entrepreneuriale ».

La Colombie-Britannique

Un sondage du *Vancouver Sun* démontre que le quart des Britanno-Colombiens jugent qu'il serait avantageux pour leur province de se retirer de la fédération canadienne. En outre, ce journal a consulté 318 pages de documents émanant du Conseil privé et obtenus en vertu de la Loi d'accès à l'information. Ces documents démontrent qu'aux yeux du gouvernement fédéral, la Colombie-Britannique représente la plus grande menace à l'unité canadienne après le Québec. Dans une des notes de services du Conseil privé, on peut lire :

« Cette aliénation régionale ne date pas d'hier et est alimentée par l'isolement géographique..., le sentiment de ne pas recevoir sa juste part ainsi qu'une confiance politique de plus en plus grande résultant de l'ouverture vers les pays du Pacifique ».

Il est ici valable de rappeler les paroles de la sénatrice Pat Carney :

« Essayer de convaincre Ottawa qu'il y a un problème ici, en Colombie-Britannique, est un exercice impossible. Ottawa n'est pas à l'écoute de nos priorités[11]

Le Japon en chute libre

La dette publique du Japon va atteindre en mars le chiffre éléphantesque de 3 966 milliards $, soit 93,1 % du PNB. Pour soutenir le système financier, le gouvernement japonais émet une obligation de 77 milliards $. Il réduit fortement la fiscalité des entreprises. Mais les faillites augmentent sans cesse. Après les banqueroutes retentissantes de deux banques et de deux maisons de titres le mois dernier, voici qu'une des plus grandes maison de commerce, Toshoku, spécialisée dans les produits alimentaires, vient de fermer ses portes. Et nos gestionnaires canadiens continuent d'avoir plus confiance en l'économie japonaise qu'en celle du Québec. Le jugement de ces financiers est insolite, anormal, inexplicable et bizarre.

Rémi Marcoux

GTC Transcontinental est une réussite merveilleuse. GTC a réalisé son premier 500 millions $ de revenus entre 1978 et 1990. De 1991 à 1996, l'entreprise a doublé ses revenus de 500 millions $ à 1 milliard $. Le promoteur Rémi Marcoux vise son deuxième milliard $ pour l'an 2 000. Le milieu boursier juge que la gestion financière est un peu trop conservatrice. *L'Action nationale* croit au contraire que M. Marcoux est un homme d'affaires exceptionnel capable d'analyser les risques et de saisir la chance au vol. Le Québec a besoin d'industriels et de financiers de cette taille. Puissent-ils se multiplier ! La prospérité en serait la résultante.

Le capital étranger

Dominion Bridge

La compagnie Dominion Bridge de Lachine et de Lévis emploie 1 200 personnes, possède des actifs de 86 millions $ et avait réalisé 186 millions $ de revenus en 1996. Elle sera probablement vendu à American Eco de Houston, au Texas. American Eco est intéressé dans

11. *Le Soleil*, 21 décembre 1997, A.6.

le secteur pétrolier, les pâtes et papiers et dans la construction de divers projets.

Prévost Car

La compagnie Prévost Car a été vendue en 1995 Volvo Bus de Suède. Ce fabricant d'autobus interurbains possède trois usines au Québec et emploie près de 1400 employés.

Nova Bus

Cette entreprise de St-Eustache se spécialise dans les autobus urbains. Elle possède trois usines au Québec et deux aux États-Unis. Elle embauche près de 700 travailleurs. Elle vient d'être vendue à Volvo Bus de Suède qui s'est associée au Groupe Henlys de Grande-Bretagne comme partenaire minoritaire. La transaction de 50 millions $ se fait par l'intermédiaire de Prévost Car qui assumera la dette de 60 millions $ de Nova Bus. Un bureau principal pour les affaires américaines sera établi à Montréal.

Polsky

La firme américaine Polsky veut bâtir des centrales thermiques au centre-ville de Québec et à Saint-Jérôme. La vapeur sera achetée par la papetière Daishowa.

De bonnes nouvelles

MAAX

MAAX, une entreprise beauceronne, connaît une croissance heureuse et et un rendement comparable aux compagnies ontariennes dans lesquelles nos gestionnaires investissent. L'entreprise emploie 1 300 personnes dans 13 usines établies à travers le Canada et les États-Unis. Elle est le plus important producteur d'acessoires de salles de bain au Canada. Elle vient d'acquérir KSD Industries, un fabricant de portes de douches et d'armoires à pharmacie de Southampton, en Pensylvanie.

Un petit projet

Les Madelinots travaillent à la mise sur pied d'une fromagerie-affinage et de deux fermes laitières. La Fédération des producteurs de lait de la Gaspésie achètera 40 kilogrammes de matière grasse par jour sur une période de 10 ans. Le type de fromage fabriqué serait

un fromage crème au lait cru. La production initiale sera de l'ordre de 36 000 kilos pour la première année. C'est là un petit projet! Quelques chômeurs y gagneront leur vie. Ce sont des milliers de petits projets rentables qu'il faut créer aux quatre coins du Québec! La multiplication des pains ne se réalisera pas autrement.

LA GÉNÉROSITÉ FÉDÉRALE

De *Relations*, nous reproduisons quelques lignes qui démontrent l'injustice du fédéral à l'égard du Québec :

« Alors que le Québec compte environ 25 % de la population canadienne et 29 % des ménages aynat des besoins impérieux de logement au Canada, il ne reçoit annuellement que 19 % des fonds transférés aux provinces par Ottawa dans le domaine du logement social. Cette iniquité sociale prive le Québec de pas moins de 195 millions de dollars par année[12].

En septembre dernier, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) a fait parvenir au ministre Stéphane Dion une facture de 195 millions de dollars pour corriger la perte subie pour l'année 1997. La compensation n'est pas encore arrivée. Elle est refusée. C'est ainsi que le Québec est traité par le fédéral sous les régimes Trudeau-Chrétien. ♦

12. Relations, décembre 1997, 296.

Notre dossier

L'ORGANISATION DES TERRITOIRES AU QUÉBEC

Le débat sur la décentralisation gouvernementale

Deuxième partie

par

Marc-Urbain Proulx

professeur,
Directeur de la Maîtrise en gestion des organisations
Université du Québec à Chicoutimi

CONTENU

Introduction générale 101

Chapitre 1

Historique de l'organisation territoriale au Québec 103

1.1 L'origine de l'organisation des territoires 103
1.2 La mise en place du régime municipal 104
1.3 La responsabilisation des élus locaux 106
1.4 La continuité de la construction de l'État 108
1.5 La politique d'aménagement du territoire 109
1.6 La redéfinition du rôle de l'État 110
1.7 Le temps des diagnostics 111
1.8 Conclusion 113

Chapitre 2

La réforme tranquille 115

2.1 Introduction 115
2.2 La réponse par la fusion volontaire des municipalités 116
2.3 La réponse par le régionalisme fonctionnel 117
2.4 La réponse par le régionalisme politique 120
2.5 La réponse par la planification territoriale 124
2.6 Conclusion 127

Chapitre 3

L'héritage institutionnel territorial au Québec 129

3.1 Introduction 129
3.2 Les municipalités locales 129
3.3 Les régions administratives 133
3.4 Les territoires MRC 133
3.5 Les agglomérations urbaines 137
3.6 Le positionnement des organisations 139
3.7 Les acquis de la planification territoriale 140
3.8 Le développement territorial insuffisant 142
3.9 Mais il y eu tout de même du développement territorial 145
3.10 Conclusion sur les résultats de trente ans de réformes 146

Chapitre 4

L'exemple du Saguenay–Lac-Saint-Jean 147

4.1 Introduction 147
4.2 La consolidation municipale 148
4.3 Le contexte institutionnel général 148
4.4 Le régionalisme fonctionnel 153
4.5 Le régionalisme politique 156
4.6 Les exercices de planification territoriale 158
4.7 Conclusion 160

Chapitre 5
L'option de la décentralisation gouvernementale 88
5.1 Introduction 88
5.2 Une situation institutionnelle fort complexe 89
5.3 L'origine de cette option de gestion publique 91
5.4 L'odyssée québécoise 92
5.5 La conjoncture actuelle s'y prête bien 96
5.6 Conclusion sur le théorème de la décentralisation 97

Chapitre 6
Quoi et comment décentraliser ? 99
6.1 Introduction 99
6.2 Quelles responsabilités faut-il décentraliser? 100
6.3 Retour sur notre héritage institutionnel 102
6.4 Les vertus et les vices de la fragmentation des fonctions .. 102
6.5 Les vertus et les vices de l'intégration territoriale 105
6.6 L'intégration territoriale par une structure centrale 108
6.7 L'intégration territoriale par la coordination volontaire 108
6.8 Les innovations institutionnelles récentes de coordination 109
6.9 Conclusion 112

Chapitre 7
Vers de nouveaux arrangements institutionnels 113
7.1 Introduction 113
7.2 Le Livre Vert sur la décentralisation gouvernementale 114
7.3 Les options disponibles après le référendum 116
7.4 La décentralisation amorcée 117
7.5 La décentralisation freinée 118
7.6 Conclusion 121

Chapitre 8
Le nécessaire processus continu d'organisation territoriale 122
8.1 Introduction 122
8.2 Le processus d'organisation territoriale 123
8.3 Les principes d'organisation territoriale 124
8.4 La culture organisationnelle territoriale 125
8.5 La procédure de planification territoriale 126
8.6 Les acteurs de l'organisation territoriale 130
8.7 Conclusion 132

Conclusion générale 133

NOTA : Les chapitres 1, 2, 3, 4 ont été publiés en février 1998.

CHAPITRE 5

L'OPTION DE LA DÉCENTRALISATION GOUVERNEMENTALE

5.1 Introduction

L'un des phénomènes sociaux majeurs de la première moitié de la décennie quatre-vingt-dix au Québec fut certes le retour en force du débat politique sur la décentralisation gouvernementale. Un débat auquel ont participé non seulement le Parti Québécois et le gouvernement du Québec mais aussi des groupes tels que l'UMQ (Union des municipalités), l'UMRCQ (Union des municipalités régionales de comté), l'ARQ (Association des régions du Québec), Solidarité rurale, l'UPA (Union des producteurs agricoles), la CSN (Conseil des syndicats nationaux), la FCSQ (Fédération des commissions scolaires), la FTQ (Fédération des travailleurs du Québec) ainsi que plusieurs chercheurs et universitaires. Plusieurs réflexions collectives locales et régionales eurent aussi lieu sous la forme de colloques, de séminaires et de forums. D'une manière générale, mais malheureusement sans projet précis et articulé, on réclame la décentralisation gouvernementale.

Pour certains analystes, le nouveau débat sur la décentralisation représente tout simplement l'expression naturelle des élites locales et régionales, bien appuyées par une nouvelle technocratie territoriale en désir de permanence. Il apparaît en effet clairement à l'observation que la volonté actuelle d'assainir les finances publiques québécoises et canadiennes provoque des réactions défensives dans l'appareil bureaucratique, notamment dans les segments situés aux échelons territoriaux inférieurs. Les vertus de la décentralisation sont alors illustrées comme arguments à la protection des acquis notamment en matière de ressources allouées aux organisations publiques locales et régionales.

Dans le contexte actuel d'assainissement vigoureux des finances publiques, d'autres analystes considèrent que la décentralisation offre à l'État québécois l'opportunité de se décharger de certaines opérations lourdes à administrer. En réalité, Québec doit assumer actuellement les coupures très importantes dans les transferts reçus du gouvernement canadien. Quoi de plus naturel que de refiler une partie de la facture aux municipalités ! D'autant plus que les gouvernements locaux sont, d'une manière générale, beaucoup plus généreux que Québec et Ottawa avec leurs fonctionnaires. La décentralisation

de responsabilités s'offre à cet égard telle une solution relativement équitable dans l'effort global à effectuer par l'État québécois.

D'autres observateurs encore, voient dans ce concept largement médiatisé, un objet symbolique de ralliement et de solidarité à la cause de la souveraineté du Québec. La décentralisation fait référence dans l'esprit des gens à des valeurs telles que la liberté, le respect des identités culturelles, la diversité, la vie communautaire, etc. Son évocation touche directement le cœur de chaque Québécois, meurtri par des siècles de domination du centre localisé d'abord en France, ensuite en Angleterre et finalement, dans le sud de l'Ontario. La promesse d'une société québécoise plus décentralisée fait ainsi miroiter une éventuelle ère de renouveau social et politique.

À cet égard de renouveau, soulignons aussi que plusieurs analystes considèrent que la décentralisation gouvernementale réclamée et promise représente essentiellement une importante volonté collective de construire le Québec de l'an 2000 à partir des communautés locales et régionales. Cette modalité de gestion publique préconise clairement d'offrir à la base des moyens pour favoriser la prise en main collective du développement. Elle devient une ressource socio-économique dite endogène, évidemment non négligeable en ces temps de ressources de plus en plus rares. On argumente ainsi en sa faveur dans le cadre d'une société québécoise postmoderne, à inventer de l'intérieur.

Finalement, la décentralisation gouvernementale préconisée au Québec permettrait, selon certains analystes, de préparer le terrain pour une éventuelle dévolution de responsabilités par Ottawa. Se préparer pour le grand jour, voilà l'objectif poursuivi, semble-t-il, par les autorités de Québec. Ainsi, la politique du ministre des Affaires municipales s'intitule « le renforcement des collectivités » tandis que celle du ministre du Développement régional focalise sur le même enjeu. Chemin faisant, on en profite pour réaménager certaines structures administratives d'une manière plus efficace et pour en démanteler d'autres qui apparaissent désuètes.

5.2 Une situation institutionnelle fort complexe

Quelle que soit la perspective d'analyse utilisée pour appréhender la demande sociale pour la décentralisation gouvernementale au Québec, nous avons constaté ci-dessus que la situation institutionnelle qui soutient l'organisation des divers territoires au Québec apparaît assez complexe. Et pour cause. Nous disposons de trois échelons

territoriaux avec chacun leur légitimité[37]. À chacun de ces échelons, œuvrent dans une quarantaine de secteurs d'activités une panoplie d'organisations publiques ou parapubliques qui possèdent des statuts, des missions, des fonctions et des moyens fort divers. La décentralisation gouvernementale interpelle a priori des milliers d'organisations au Québec.

À titre indicatif, il existe au Québec les traditionnelles autorités locales, soit 1 433 municipalités, 154 commissions scolaires et 224 chambres de commerce. S'ajoutent maintenant à la mosaïque territoriale, 16 CRD (conseils régionaux de développement), quelque 202 directions régionales de ministères québécois et canadiens, 166 conseils régionaux sectoriels dans la santé, la main-d'œuvre, la culture, le tourisme, les loisirs, l'environnement, etc., 96 conseils MRC (municipalités régionales de comté), 161 CLSC (conseils locaux de services communautaire), 127 corporations locales de développement économique, 54 Cegeps, 53 SADC (sociétés d'aide au développement des collectivités), 87 SOLIDE (sociétés locales d'investissements et de développement économique), des centres de R&D, des centres d'accueil, 99 SAJE (sociétés d'aide aux jeunes entrepreneurs), 31 carrefours jeunesse-emploi, 40 SIDAC (sociétés d'initiatives de développement des artères commerciales), des organisations sectorielles (industries, tourisme, forêts, etc.) ainsi qu'une multitude de comités, associations, commissions, clubs et autres groupes concernés par la gestion de biens et services publics.

Il ne faut pas oublier les centaines de syndicats et unions locaux et régionaux ainsi que les milliers de groupes communautaires qui s'activent sur des intérêts collectifs. Il faut encore ajouter trois communautés urbaines et 28 agglomérations urbaines qui possèdent une panoplie de structures concernées par des ententes et des partenariats sur une multitude d'enjeux communautaires. Bref, il y a beaucoup de gens qui revendiquent l'attention dans le cadre général de la décentralisation gouvernementale. Sans compter ses nombreux détracteurs dont plusieurs sont même paradoxalement mandatés, au sein de l'appareil central de l'État, pour réfléchir sur ses modalités d'application. La confusion s'ajoute ainsi à la complexité. Étant donné la mobilisation autour de cet enjeu lors des dernières élections et lors du référendum, la décentralisation gouvernementale s'avère néanmoins au cœur de l'actuelle politique régionale au Québec[38].

37. Voir M.-U. Proulx (1995) «Légitimités des trois échelons territoriaux décentralisés au Québec», dans *L'Action nationale*, vol. LXXXV, n° 6.

5.3 L'origine de cette option de gestion publique

L'option de la décentralisation[39] s'inscrit dans toutes les tendances en philosophie politique. Le concept possède en effet des composantes qui appartiennent les unes aux idéologies dites de gauche (justice sociale, participation, coopération....) et les autres à celles reliées à la droite (traditions, autonomie, efficacité....). La décentralisation trouve d'ailleurs ses racines historiques dans la nuit des temps ; la fameuse république de Platon était de dimensions humaines, à l'échelon d'une communauté. Plus près de nous, le concept fut largement crédibilisé par le mouvement d'analyse communautaire du XIX[e] siècle ; Louis-Joseph Proudhom n'a-t-il pas préconisé d'une manière très articulée l'organisation politique de la France à partir des communes d'abord, en remontant d'échelon en échelon, par la suite, en s'appuyant sur le principe de subsidiarité.

De fait, depuis le déclin des petites collectivités autonomes du Moyen-âge causé par l'intégration du pouvoir monarchique, l'idée d'un retour à une société substantiellement organisée au niveau des communautés de base est revenue constamment hanter et confronter le principe centralisateur[40], moteur de l'organisation de l'État-nation. En conséquence, nous pouvons affirmer que la décentralisation s'inscrit réellement à contre-courant de la vision unitaire, dominante au cours des derniers siècles. Il s'agit d'un paradigme différent. Une alternative radicale de gouverne publique qui fait appel au respect de la diversité culturelle, à la liberté d'action, à la créativité, aux mobilisations nouvelles, à la solidarité communautaire, à l'efficacité de gestion, à la prise en main de la destinée collective, au respect des besoins, des particularités, des goûts et des préférences des citoyens ainsi qu'à la responsabilisation des décideurs.

---

38. Voir M.-U. Proulx (1997) • La décentralisation comme politique régionale •, dans Côté, S. et al. (édit) *Action collective et décentralisation*, éditions GRIR-GRIDEQ, Rimouski, Chicoutimi, 255 pages ; V. Lemieux (1997) *La décentralisation*, éditions de l'IQRC, Québec, 129 pages ; C. Dugas (1993) • Décentralisation et développement régional •, dans *L'Action nationale*, vol. 85, n° 5.

39. La centralisation est principalement une idée d'ordre tandis que la décentralisation s'avère principalement une idée de liberté.

40. La centralisation fut une doctrine dominante pendant la majeure partie du XX[e] siècle : autorité centrale et respectée, ordre et discipline, unité de commandement, fonctions et tâches bien définies, structure hiérarchique, délégation de l'autorité en échelle (pyramide) et autres principes d'un pouvoir centralisé furent largement défendus. On a de fait rationalisé au maximum les principes d'une approche dite classique en science administrative, largement diffusée grâce à ce qu'il est convenu d'appeler le "taylorisme".

Devant l'aspect attrayant de ces propriétés accordées à la décentralisation, ce n'est alors aucunement surprenant de constater que la plupart des pays démocratiques ont effectué, au cours des dernières décennies, des réformes de leur gestion publique, en s'appuyant sur un tel principe de gestion publique. Certains États ont, à l'instar de l'Allemagne de l'après-guerre, privilégié la décentralisation de fonctions publiques à un échelon régional, notamment l'Italie en 1970, la France en 1972 et 1982, l'Espagne en 1979-1980 et la Belgique en 1980. Tandis que d'autres États tels que la Grande-Bretagne et les pays scandinaves ont plutôt priorisé la consolidation des pouvoirs et des responsabilités à un échelon supralocal (districts, petites régions). Finalement, les États (ou provinces) de l'Australie, des États-Unis et du Canada ont, d'une manière générale, favorisé une décentralisation éclatée par secteurs et par échelons territoriaux respectant ainsi, et même multipliant, les petites structures fonctionnelles locales, supralocales et régionales (municipalités, commissions, agences multiples).

Le degré de décentralisation effective au plan opérationnel varie évidemment d'une expérimentation à une autre. Souvent, on a centralisé des fonctions locales à l'échelon supralocal ; d'autres fois on a créé des institutions dites décentralisées mais sans aucun pouvoir réel ; alors que dans certains cas, une réelle décentralisation fut effectuée avec autonomie financière, élus au suffrage universel et pouvoir réglementaire. Malgré la diversité de modèles qui oblige à nuancer et à pondérer la terminologie utilisée, il demeure néanmoins que l'agenda politique des trois dernières décennies dans le monde occidental a favorisé la mise en œuvre de véritables réformes des institutions publiques locales et régionales basées sur un ajout réel de responsabilités reliées à la gestion de programmes, de biens et de services.

5.4 L'odyssée québécoise[41]

Dans ce mouvement décentraliste, nous avons vu que le Québec ne fut aucunement en reste (chapitres 2 et 3), après un large mouvement de construction de l'État québécois et de centralisation qui a largement marqué le XXe siècle (chapitre 1). La réforme de l'organisation des territoires effectuée à partir de la Révolution tranquille s'est

41. Voir deux analyses fort intéressantes sur le sujet : L. Jalbert (1991) « La décentralisation : enjeux et perspectives », dans Maheu, L. et Sales, A. *La recomposition du politique*, P.U. Montréal ; P. Graveline (1995) « La décentralisation et la régionalisation », dans *Action Nationale*, vol. LXXXV, n° 4.

inscrite sous la forme de quatre grandes composantes. Il s'agit du renforcement des instances locales ; du régionalisme fonctionnel ; du régionalisme politique et de la planification territoriale. À travers ces composantes, la décentralisation faisait son œuvre. En réalité, nous distinguons quatre grandes phases dans l'odyssée québécoise en matière de décentralisation gouvernementale : le centralisme déguisé ; la mise en place des assises essentielles ; le hiatus et le néo-décentralisme actuel.

Le premier mouvement de décentralisation prit la forme d'une déconcentration des différents ministères dans un premier temps, suivi au cours des années soixante-dix par la mise en place de mécanismes de consultation nommés conseils régionaux. Ce centralisme déguisé fut très important au Québec à cette époque. Il est actuellement fortement ancré et très jaloux de ses prérogatives comme dépositaire de la rationalité administrative en régions. Néanmoins, les élites locales ont progressivement réalisé que ce type de décentralisation ne se traduit pas vraiment par un gain de responsabilités, de pouvoir et de ressources financières en leurs mains. Il a même permis d'accentuer la centralisation dans plusieurs secteurs d'activités tels que l'éducation, la santé et la culture tout en retardant la véritable décentralisation par la création de nouvelles structures régionales sous le couvert de velléités décentralisatrices.

Avec l'arrivée du Parti Québécois à la gouverne nationale en 1976, la volonté affirmée et concrétisée de décentralisation a atteint son apogée, notamment grâce au Livre vert (six fascicules) du nouveau Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation et ensuite au Livre blanc (non édité) sur la décentralisation. Ces documents de réflexion gouvernementale proposaient différents axes d'une réforme s'appuyant sur la valorisation des acquis déjà décentralisés, soit les municipalités locales. On désirait clairement créer une assise supralocale de consolidation et de décentralisation. Un riche débat eut lieu au Québec à cette époque.

Dans la pratique, la Loi 105 sur la démocratie locale, la Loi 57 sur la fiscalité municipale et la Loi 125 qui créa les territoires MRC (chapeautés chacun par un conseil de maires) se sont inscrites en ce sens de décentralisation. L'aménagement du territoire fut décentralisé comme première responsabilité d'une liste qui se voulait longue en principe. En pratique, cette volonté concrète s'est lentement éteinte au tournant des années quatre-vingts, notamment après l'échec du référendum sur la souveraineté du Québec. Soulignons que la classe

politique du Québec de cette époque était fort consciente, comme le souligne le rapport Gendron en 1983, que l'œuvre réformatrice d'inspiration décentralisatrice n'était pas terminée. Elle avait cependant bel et bien atteint, à ce moment-là, ses limites au plan de la faisabilité politico-administrative.

À cet égard de réforme locale et régionale[42] freinée par la conjoncture politique, les analystes de l'époque ont largement déploré l'absence d'une politique explicite et irréversible du gouvernement québécois à l'égard de la décentralisation. Faiblesse stratégique qui a, semble-t-il, inévitablement conduit à une œuvre entreprise avec vigueur en 1976, mais qui est demeurée malheureusement inachevée. On s'en remettait dorénavant au principe des changements graduels à moyen terme grâce à l'éventuelle responsabilisation croissante des décideurs locaux et régionaux. Nous sommes alors rentrés dans la troisième phase appelée le hiatus.

C'est évidemment pour cette raison de réforme inachevée, que la réflexion continua néanmoins au cours des années quatre-vingts, même si la volonté gouvernementale n'y était plus vraiment. Les congrès annuels des unions municipales[43] permirent à cet effet d'illustrer notamment que le milieu municipal avait d'importantes réticences face au principe général de décentralisation dans lequel ils percevaient des aspects douteux, plutôt centralisateurs finalement. On considéra alors prudent de prendre un certain recul et de se doter d'outils de réflexion. C'est ainsi que le Professeur Vincent Lemieux fut appelé en 1985 à présider un comité de travail sur les pouvoirs des municipalités et des MRC. De fait, ce comité devait élaborer des recommandations auprès de la commission d'étude présidée par l'honorable Jacques Parizeau. Celle-ci produisit d'ailleurs un rapport très substantiel en 1986 qui a fait le point sur la situation. La réflexion continua tout de même par la suite, ici et là d'une manière ponctuelle. Elle se fit aussi d'une manière plus structurée lors d'un colloque organisé en 1987 à l'Université du Québec à Chicoutimi sous l'égide du GRIR (Groupe de recherche et d'intervention régionales). L'impasse de la réforme sur la décentralisation apparut clairement cette année-là, notamment lors du dévoilement de la nouvelle poli-

42. Voir I. Brochu, I. et M.-U. Proulx (1995) «La construction institutionnelle des régions du Québec», dans la revue *Administration Publique du Canada*, vol. 38, n° 1, pp. 94-111.

43. Union des Municipalités du Québec (UMQ) et Union des municipalités locales et des municipalités régionales de Comté du Québec (UMRCQ).

tique régionale du nouveau gouvernement au pouvoir. En matière de décentralisation, cette politique ne préconisa qu'un simple réaménagement des régions administratives, certes bienvenu mais largement insuffisant. Il fut accompagné d'un décret sur le parachèvement de la régionalisation des différents ministères dont nous avons vu que l'objectif ne fut atteint qu'à 40%.

La question locale et régionale refit surface de manière surprenante en 1989 par la publication de l'ouvrage « Deux Québec dans un » du Conseil des affaires sociales du Québec sous l'égide de son secrétaire général, Monsieur Yvon Leclerc. L'effet de réveil à la cause du Québec périphérique fut très important. Tout près de 40% des mémoires livrés à la Commission Bélanger-Campeau en 1990-91 insistèrent sur les enjeux cruciaux du Québec périphérique, notamment dans l'optique d'une véritable décentralisation souhaitée vers les autorités locales et régionales. L'option de la décentralisation gouvernementale fut par la suite radicalement mise à l'ordre du jour par la tenue du Forum national sur la décentralisation en 1992. Nous pouvons ainsi désigner cet éveil général de nouveau décentralisme. Le sujet devint très actuel d'autant plus que la réforme du ministre Picotte[44], clamée décentralisatrice, ne le fut guère en somme. Néanmoins, l'espoir demeura vivace puisque les RRSSS (Régies régionales de la santé et des services sociaux) ainsi que les SQDM (Sociétés québécoises de la main-d'œuvre) furent remodelées, l'une avec plus de pouvoir et l'autre avec plus de moyens.

À ce moment-là, le Parti Québécois fit de la décentralisation gouvernementale une option privilégiée pour sa future gouverne. Ce n'est ainsi nullement par hasard si les revendications locales et régionales ont tenu une place importante lors de la dernière campagne électorale. Simples promesses électorales ont prétendu certains analystes ! Il demeure que le passé de la gouverne péquiste démontre son engagement profond envers la décentralisation de responsabilités vers les autorités locales et supralocales. Le nouveau gouvernement au pouvoir ne désirait aucunement, en ce sens, éviter la question. Si bien qu'un Livre blanc fut déposé en début septem-

44. Par cette réforme, les conseils régionaux de développement se sont vus carrément imposer un moratoire sur les Sommets régionaux, un mode de composition de leur conseil, un nouveau rôle de gestion de programmes élaborés à Québec, une technocratisation accrue de la dynamique du développement par l'entremise des ententes-cadre, la déviation de leur rôle traditionnel d'animation socio-économique ainsi qu'une démarche de planification « stratégique » par nature dirigiste, indicative, descendante, peu mobilisatrice et peu innovatrice.

bre 1995 afin de susciter la réflexion collective sur des propositions concrètes dans le cadre d'un Québec souverain. La décentralisation de pouvoirs fait partie du projet de société défendu par le gouvernement du Parti Québécois.

5.5 La conjoncture actuelle s'y prête bien

Mis à part le fait que la réforme locale et régionale est demeurée inachevée au Québec, plusieurs conditions sociales, politiques, administratives et économiques permettent actuellement à l'option de la décentralisation gouvernementale d'obtenir plusieurs appuis sur la grande scène politique du Québec. Retenons ici les principaux :

- la souveraineté du Québec amènera des responsabilités publiques nouvelles qu'il nous faudrait gérer efficacement sur tous les territoires de l'espace national par l'entremise d'organisations publiques efficaces et démocratiques ;
- la crise financière de l'État-nation questionne sérieusement le mode de gestion centralisé qui cumule déficit sur déficit tout en illustrant un certain nombre d'inefficacités administratives tout à fait évidentes ;
- la crise économique structurelle persistante malgré la reprise de la production, discrédite considérablement la capacité de régulation économique de l'État-nation ;
- la persistance des disparités régionales dans les indicateurs du développement malgré près de 40 ans de politiques régionales issues des centres ;
- la démobilisation générale du citoyen face au domaine public qui produit, de toute évidence, des citoyens-clients plutôt que des citoyens-acteurs ;
- la démonstration scientifique que les petites organisations monofonctionnelles sont généralement moins complexes, plus flexibles et plus efficaces que les grandes organisations multifonctionnelles ;
- la nécessité toujours présente de favoriser davantage la création des milieux de vie épanouissants pour les individus, stimulants pour les travailleurs et innovateurs pour les entreprises.

Ces quelques éléments de la conjoncture actuelle au Québec servent de toile de fond aux revendications en faveur de la décentralisation gouvernementale. En regard des quatre catégories d'interprétations du débat actuel sur la décentralisation gouvernementale, nous croyons que chacune pourra éventuellement être démontrée à un certain degré. L'État central en profitera certainement

pour se décharger de certaines responsabilités lourdes à effectuer sur le terrain. La décentralisation servira certainement aussi de drapeau politique en faveur de la souveraineté. On fera miroiter que le Québec souverain se construira par la base, en respect des cultures locales et régionales. On stipulera aussi qu'il faut préparer tout de suite les territoires à recevoir de nouvelles responsabilités dans le cadre d'un rapatriement beaucoup plus large.

5.6 Conclusion sur le théorème de la décentralisation

La décentralisation gouvernementale préconise rien de moins finalement que le renouvellement de notre façon de vivre en société et de s'administrer collectivement en offrant globalement un nouveau partage des responsabilités publiques, des pouvoirs décisionnels et des ressources financières vers les communautés locales, supralocales et régionales[45]. En réalité, il s'agit d'un large appel à la population, à la participation à la vie collective, à de nouvelles mobilisations sociales, à la créativité populaire, à la prise en main individuelle et collective, à l'invention de micro-projets, à de nouvelles solidarités, à un esprit de concertation, etc.

Car la décentralisation possède en principe plusieurs vertus démocratiques et économiques[46]. En rapprochant les gouvernants (décideurs) des gouvernés (clients), elle accroît la responsabilisation de part et d'autre, permet l'allégement des pesanteurs bureaucratiques, stimule l'émergence et la différenciation de leaders et crée les conditions de proximité qui favorisent la créativité et l'innovation face aux problèmes vécus, aux besoins réels et aux opportunités d'intervention sur le terrain. Lorsqu'ils sont pilotés par des organisations décentralisées, les solutions, les services et les actions sont ainsi, en principe, plus aptes à satisfaire les clients (population - travailleurs - entreprises)[47]. En ces temps de coupures gouvernementales dans les services publics, on comprend que la décentralisation gouvernementale possède le potentiel de soulager les nombreuses insatisfactions des payeurs de taxes.

---

45. Elle vise principalement la prise en compte des disparités spatiales dans les goûts et préférences des clients du secteur public.

46. Voir M.-U. Proulx (1996) « Gouvernement du Québec et gouvernance territoriale », dans Paquerot, S. *L'État aux orties ?*, éd. Ecosociété, Montréal, 279 pages.

47. Ces organisations décentralisées permettent aussi de favoriser le représentation des divers intérêts collectifs exprimés localement tout en améliorant la rapidité et la flexibilité décisionnelles.

Soulignons pour terminer cette section que les vertus de la décentralisation seront bénéfiques à leur pleine capacité si les vices reliés à cette modalité de gestion publique sont éliminés. Nous pensons notamment aux effets néfastes reliés à la formation de potentats locaux, aux disparités de services entre territoires riches et pauvres ainsi qu'aux incohérences dans les interventions publiques dispersées et éclatées. Toute réforme décentralisatrice conduirait inévitablement à la réorganisation des échelons territoriaux dans le Québec infranational d'une manière plus efficace au double plan de la gestion et du développement, et ce, dans un sens de gains de démocratie et d'efficacité économique.

CHAPITRE 6

QUOI ET COMMENT DÉCENTRALISER ?

6.1 Introduction

Pour les analystes qui ont suivi de près le débat sur la décentralisation gouvernementale au Québec depuis trente ans, un constat d'imprécision apparaît clairement. On s'entend facilement pour revendiquer l'application d'un principe qui possède de multiples vertus. Il devient fort difficile cependant de s'entendre précisément sur le contenu et les modalités d'application d'une politique spécifique de décentralisation gouvernementale. Les preuves de ces difficultés dans la précision des responsabilités, des pouvoirs et des ressources financières à décentraliser, sont nombreuses. Citons ici les principales : les tergiversations de plusieurs ministres réformateurs pendant les années soixante et soixante-dix ; la non-publication des fascicules n° 5 et 7, « Le réaménagement des pouvoirs » et « Le régime fiscal des comtés » de la série intitulée La décentralisation : perspective communautaire nouvelle éditée par le Conseil exécutif en 1978 ; la non-publication du Livre blanc sur la décentralisation en 1979 ; le laisser-faire des régions par le ministre Gendron en 1983 ; et les nombreux piétinements politiques sur la question, depuis ce temps.

En cette matière d'imprécision, il est intéressant de constater que malgré les nombreuses revendications des élites locales et régionales en faveur de la décentralisation gouvernementale depuis Bélanger-Campeau, peu de projets articulés furent soumis au débat politique par les principaux défenseurs de ce choix de société. Les récents exercices de planification stratégique régionale nous ont offert peu de contenu à cet égard. Il en fut de même avec les 600 mémoires traitant du sujet, déposés aux commissions régionales sur l'avenir du Québec. Un important Forum sur la décentralisation eut lieu au Saguenay–Lac-Saint-Jean en 1994-95[48], sans toutefois aboutir à une offre globale et articulée à l'égard de cette modalité de gestion publique. Bref, malgré des efforts intéressants de confection d'un modèle général, notamment ceux de la CSN et des unions municipales, le gouvernement du Québec ne dispose pas d'une offre précise et articulée de décentralisation gouvernementale venant de ceux qui la revendiquent.

---

48. Voir Proulx, M.U. « *Regards sur la décentralisation gouvernementale au Québec* », éditions GRIR, UQAC, Chicoutimi, 422 pages.

6.2 Quelles responsabilités faut-il décentraliser ?

La science économique (l'économie publique) offre plusieurs critères rationnels pour encadrer les décisions politiques sur le partage des ressources et des responsabilités entre les échelons territoriaux. Des normes existent bel et bien à l'égard de l'équité fiscale, des économies d'échelle, des externalités, de la redistribution de la richesse, de l'efficacité économique, de la cohérence administrative, etc. Leur application relève cependant de contextes politiques souvent complexes dans lesquels une telle approche normative n'a pas toujours préséance. En outre, la diversité des situations territoriales sur le vaste espace national oblige les spécialistes à effectuer des analyses au cas par cas. En tenant compte de ces limites de l'approche normative, nous pouvons néanmoins formuler un certain nombre de principes généraux dans le cadre d'une vision globale de la décentralisation au Québec.

En premier lieu, il est important de préciser que l'on reconnaît généralement trois grands buts ou finalités que tous les États du monde essaient d'atteindre par leurs interventions dans l'économie de marché. Il s'agit du maintien de l'ordre social (sécurité, justice, liberté....), de la régulation de l'économie (profitabilité du secteur privé, emploi, inflation, taux de change...) et de la desserte de biens et services collectifs (besoins de base de la population, cadre et qualité de vie, reproduction de la main-d'œuvre...). Le vaste secteur public possède trois grandes sphères de responsabilités reliées à ces buts. La première est concernée par les dépenses sociales, notamment dans la défense, les communications et les allocations diverses (chômage, pensions, sécurité sociale, etc.). La deuxième sphère publique est représentée par les investissements sociaux. Nous pensons tout de suite à la construction d'infrastructures de transport et d'équipements multiples (loisirs, santé, éducation, tourisme...). Il faut aussi inclure dans cette sphère, les investissements dans le capital humain (formation, perfectionnement, mesures actives, etc.) ainsi que ceux effectués dans les moyens de production (technologies, machineries, bâtiments industriels, R&D, centrales électriques, etc.). Finalement, l'État intervient largement dans une troisième sphère de responsabilités qualifiée de consommation sociale. Il s'agit des services et des biens desservis dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture, du transport en commun, de l'eau, etc. Notons que certaines interventions publiques peuvent s'inscrire à la fois dans deux sphères d'activités ou viser deux finalités de l'État. À titre d'exemple, l'éducation est un service et un investissement public permettant la reproduction de la main-d'œuvre

évidemment, mais aussi la régulation socio-économique et la justice sociale. En outre, plusieurs interventions effectuées sous la rubrique de dépenses ou d'investissements sociaux, possèdent une partie qui prend la forme concrète d'un bien ou d'un service consommé.

D'une manière générale, les dépenses sociales et les investissement sociaux représentent des biens et services publics dits purs. Généralement indivisibles, ils ne peuvent être sous l'entière responsabilité de petits territoires. D'une part, la desserte de ces biens génère des effets de débordements trop importants pour être financés localement. Pensons à cet égard à la défense, à la recherche scientifique, aux autoroutes, à la santé, aux universités, etc. Ces biens et services publics purs génèrent, d'autre part, des effets importants en matière de redistribution de la richesse collective. Soulignons, à titre d'exemples, la sécurité sociale, les allocations de chômage et le contrôle de la masse monétaire. Pour ces deux raisons reliées à l'indivisibilité de ces biens et services, il faut des aires assez larges pour leur financement public. En conséquence, nous pouvons avancer que les dépenses sociales et les investissements sociaux sont largement des responsabilités typiques de l'État central. Si leur financement doit être central idéalement, la desserte de biens et services dans ces sphères publiques peut cependant être décentralisée au niveau de l'aire optimale (locale - régionale) selon d'autres critères, notamment ceux reliés à l'efficacité.

Sont par contre décentralisables totalement, au niveau du financement et de la desserte, les responsabilités à l'égard des biens et services publics dits impurs. Leur production est tout à fait divisible par territoires de dimension réduite. Elle est même fortement souhaitable afin de respecter les goûts et besoins des citoyens. Tel est le cas des écoles primaires et du transport en commun. Les effets de débordements territoriaux sont alors très limités, comme dans le cas de l'aqueduc, des égouts et la collecte des ordures. Chaque groupe de citoyens peut choisir de consommer ce qu'il préfère de ces biens et services, notamment dans les loisirs et les sports. Finalement, on reconnaît à ce type de biens et services divisibles, une utilité qui diminue avec la distance du centre de desserte et de gestion. C'est le cas notamment des services communautaires, des services à l'emploi et de plusieurs services aux entreprises. Ce sont ces biens et services publics impurs catégorisés largement dans la sphère de la consommation sociale, qui appartiennent traditionnellement aux autorités publiques décentralisées puisqu'ils répondent bien au théorème de la décentralisation (chapitre 5).

6.3 Retour sur notre héritage institutionnel

Notre observation du vaste appareil public infranational québécois nous a permis d'illustrer la fragmentation des responsabilités publiques dans une quarantaine de secteurs d'activités localisés à trois échelons territoriaux. Cette fragmentation verticale et horizontale des fonctions publiques territorialisées devient notre héritage institutionnel.

Nous présumons que cette fragmentation résulte d'un véritable choix de société dans la gestion publique québécoise. Choix de gestion qui a orienté tout le mouvement de modernisation de l'appareil d'État depuis trente ans. En réalité, la déconcentration administrative des ministères et les regroupements de fonctions municipales qui étaient jadis nécessaires au Québec, furent effectués de manière déconcentrée. Des gouvernements territoriaux auraient pu être créés à un seul échelon. Cette option n'a pas été retenue. Le choix de la non-concentration des fonctions publiques au sein d'une seule instance politique et administrative par territoire local, supralocal et régional fut certes rationnel. Il répondait à une logique de gouvernance territoriale bien identifiée dans ses vertus et ses vices par les spécialistes de la science politique, de l'administration publique et de l'économie publique territoriale. Notons par ailleurs que ces mêmes spécialistes identifient aussi les vertus et les vices (forces et faiblesses) de la formule opposée, soit l'intégration territoriale des fonctions publiques. Et le choix implicite ou explicite du Québec fut bel et bien la fragmentation administrative dans la gestion des diverses fonctions publiques exercées dans le vaste champ infranational.

Sur cette base d'analyse, le débat sur l'organisation territoriale au Québec fait inévitablement pointer la question du dilemme entre la fragmentation et l'intégration des fonctions actuelles et éventuelles, exercées dans les municipalités locales, les territoires MRC et les régions administratives. Il ne s'agit évidemment pas de la seule question pertinente à poser actuellement. Néanmoins, le diptyque fragmentation-intégration s'avère une composante scientifique majeure pour éclairer la problématique de la réforme locale et régionale en cours.

6.4 Les vertus et les vices de la fragmentation des fonctions

Les écrits scientifiques, notamment sur l'économie publique locale[49], les travaux de l'école de Berkeley « on Managing Decentralisation » et les réflexions de l'OCDE sur le sujet, nous enseignent que la fragmentation verticale et horizontale dans la gestion publique de

fonctions décentralisées possède plusieurs vertus relatives à la démocratie et à l'efficacité économique.

En matière de démocratie, la fragmentation de la gestion publique en un ensemble de petites organisations œuvrant dans différents secteurs et à quelques échelons territoriaux, aide à protéger la liberté individuelle en rapprochant les gouvernants des besoins collectifs des gouvernés. Il s'agit là d'un puissant argument des politicologues pluralistes qui a largement influencé les réformes locales et régionales des dernières décennies. D'une part, les organisations monofonctionnelles, généralement de dimensions réduites (petites clientèles), sont plus accessibles et permettent aux clients d'avoir une meilleure visibilité des coûts et des bénéfices réels engendrés par les services publics. Du coup, une telle transparence facilite la responsabilisation non seulement des clients mais aussi des décideurs publics face à l'exercice des fonctions publiques. En conséquence, le principe du respect des goûts, des préférences et des besoins des citoyens par la sphère publique s'en trouve gagnant. D'autre part, un ensemble de petites organisations fragmentées permet une meilleure représentation des multiples intérêts diversifiés présents dans la collectivité territoriale. Les diverses instances décisionnelles mises en place (conseils, commissions, comités...) offrent en effet une panoplie de tribunes pour l'expression des besoins et des préférences sur une diversité de sujets clairement ciblés. Mises à part l'implication et la mobilisation des citoyens qui sont, de toute évidence, favorisés par la présence de multiples tribunes, la fragmentation des fonctions publiques stimule aussi l'émergence de leaders dans les collectivités territoriales ainsi que leur différenciation non seulement idéologique mais aussi en matière d'innovation dans les initiatives de développement.

Sous l'angle de l'efficacité économique dans la sphère publique, il est largement soutenu dans la littérature que les ressources allouées par les programmes ainsi que la desserte des biens et des services sont généralement mieux gérées par de petites organisations. D'une part, les petites organisations monofonctionnelles (univocationnelles) sont moins complexes et administrativement moins lourdes que les organisations multifonctionnelles. Non seulement, on réduit ainsi les coûts de la

---

49. Les ouvrages sont nombreux. Nous recommandons la lecture de G.A. Boynes (1992) « Local Government Structure and Performance : lessons from America », in *Public Administration Review*, vol. 70, pp. 333-357 ainsi que X. Greffe (1992) « La décentralisation est-elle une ressource économique ? », *allocution présentée au Forum national sur la décentralisation*, Québec, UMRCQ, 26 pages.

hiérarchie et de la bureaucratie mais on y conserve aussi la flexibilité d'action, la rapidité décisionnelle, la créativité dans les solutions ainsi que la capacité d'adaptation rapide aux changements et à la turbulence du monde moderne. D'autre part, les petites organisations fragmentées, à divers échelons et dans différents secteurs, s'intéressent par essence aux problèmes et aux besoins spécifiques, là où ils se posent. Car leur mission est spécifique. Globalement, cela favorise la recherche d'une variété de solutions appropriées, applicables selon une variété de modalités. Le client s'en trouve ainsi que mieux servi face aux coûts engendrés par la gestion publique des ressources collectives.

Pour terminer sur l'analyse de la fragmentation, soulignons qu'un système de gestion publique fragmenté en de multiples petites organisations possède aussi certains vices (ou faiblesses). Premièrement, les critiques de la fragmentation administrative dans le secteur public considèrent que celle-ci ne favorise pas autant que souhaité l'implication et la mobilisation des citoyens. En effet, lorsque leur clientèle est réduite, les nombreuses petites organisations voient souvent leur instance décisionnelle (conseil, comité, commission, assemblée, etc.) caractérisée par de nombreux sièges vacants. Ce phénomène, ajouté à celui de la présence simultanée de certains leaders sur plusieurs instances différentes à la fois, conduit généralement à la monopolisation du débat public par quelques individus et tend ainsi à générer un système décisionnel très élitiste[50]. De plus, les analystes mettent en évidence que sur le grand nombre de petites organisations fragmentées qui existent sur un territoire donné, plusieurs utilisent mal les modalités favorisant la transparence de leur gestion. On reproche par ailleurs à la fragmentation des organisations en gestion publique, de favoriser les inégalités entre les bassins de clientèle.

Du côté de l'efficacité économique finalement, la fragmentation favorise inévitablement les actions dispersées et disjointes dans la vaste sphère publique. Car même si la complémentarité des missions existe clairement en principe, les multiples petites organisations qui exercent une fonction donnée sur un certain territoire possèdent souvent leurs propres objectifs spécifiés en regard de leurs propres intérêts organisationnels. Il en résulte ainsi un certain nombre de mauvaises allocations des ressources publiques[51], dont les plus connues à cet

50. Soulignons aussi à cet égard de faiblesse démocratique qu'au Québec plusieurs petites organisations locales et régionales de gestion publique, soi-disant décentralisée, ne possèdent pas d'instance décisionnelle pouvant permettre la participation.

égard sont les chevauchements, les incohérences, les duplications, le manque de convergence ainsi que la compétition exacerbée pour l'obtention de ressources, d'expertise, de responsabilités et d'informations disponibles dans la vaste sphère publique infranationale. Finalement, la fragmentation fonctionnelle laisse souvent de petites organisations monofonctionnelles avec peu de ressources et d'expertise pour effectuer leur mission spécifique.

Bref, la fragmentation des fonctions répond beaucoup mieux au théorème de la décentralisation gouvernementale, dans la mesure où il existe des mécanismes assurant l'intégration territoriale.

6.5 Les vertus et les vices de l'intégration territoriale

Les écrits scientifiques sur le sujet de l'organisation territoriale, notamment la critique sévère de la fragmentation fonctionnelle élaborée par les politicologues libéraux, nous enseignent que l'intégration territoriale des fonctions dans la gestion publique possède un grand nombre de vertus. Elles sont généralement soulignées en opposition aux vices de la fragmentation fonctionnelle qui furent soulignés ci-dessus. Ces vertus sont en réalité majoritairement reliées à certains gains sous l'angle de l'efficacité économique.

Premièrement, une bonne intégration territoriale permet d'éliminer, en partie, les incohérences et les chevauchements entre les fonctions publiques exercées. Cela permet aussi de réduire considérablement les duplications dans les tâches effectuées et d'accroître les économies d'échelle. L'énergie ainsi épargnée sous forme de ressources financières et de ressources humaines peut ainsi être réinjectée pour offrir des meilleurs services aux clients, pour financer de nouveaux outils de développement, pour se doter de nouvelles expertises, pour exercer de nouvelles fonctions et tâches ou tout simplement pour réduire les taxes et impôts.

Par ailleurs, un bon degré d'intégration des fonctions génère un meilleur arrimage entre les divers objectifs visés par les multiples organisations publiques, parapubliques et collectives qui œuvrent sur le territoire. Cela conduit non seulement à une meilleure convergence des actions exécutées mais aussi à la solidification des consensus collectifs sur les grandes priorités territoriales à actualiser.

---

51. Il est à noter que ces mauvaises allocations sont très souvent reliées à la présence de plusieurs organisations fonctionnelles œuvrant dans le même secteur, localisées au même échelon territorial ou à différents échelons territoriaux.

On reconnaît aussi à l'intégration territoriale des fonctions publiques, des vertus reliées à la solidarité communautaire. C'est-à-dire que les efforts consentis à l'intégration génèrent des effets importants, souvent peu visibles, connus sous l'appellation d'économies externes positives. Ce sont des effets positifs générés par une organisation donnée et qui bénéficient à d'autres organisations sans qu'elles en paient les coûts. En contrepartie, les bénéficiaires produisent aussi, par leurs activités, des effets positifs dans leur environnement. Les exemples classiques d'économies externes positives sont souvent associés aux effets engendrés par les services collectifs desservis par le secteur public : bassin de main-d'œuvre qualifiée ; cadre de vie ; services spécialisés ; qualité de vie ; etc. Outre ces services formels dont les effets débordent, il existent aussi plusieurs autres moyens disponibles pour générer des effets externes positifs. Pensons notamment à la mobilité des ressources humaines entre les institutions, les échanges de services, les transferts de savoir-faire, le partage des équipements, la circulation d'information utile aux décideurs, etc. qui peuvent accroître l'esprit communautaire et la solidarité dans un sens de processus cumulatif conduisant à plus d'efficacité globale.

Par ailleurs, bien que l'intégration territoriale des fonctions publiques s'avère souhaitable, il demeure qu'elle possède aussi ses vices ou ses faiblesses. Premièrement, il s'agit de la perte possible des vertus démocratiques (accessibilité ; transparence ; responsabilisation ; mobilisation ; leadership ; etc.) et économiques (initiatives ; flexibilité ; rapidité ; créativité ; adaptation ; etc.) de la fragmentation territoriale. Deuxièmement, la quantité d'efforts déployés pour favoriser l'intégration territoriale des fonctions publiques peut générer un ratio négatif du point de vue coûts-bénéfices, si la volonté effective de collaboration entre les organisations s'avère trop faible. Puisque ces effets négatifs sont généralement évitables en grande partie, l'intégration territoriale demeure souhaitable sous certaines conditions spécifiques, notamment celles concernant la préservation des vertus de la fragmentation des fonctions. Il s'agit de trouver le modèle d'intégration approprié à chaque contexte institutionnel territorial.

Ce raisonnement nous amène à considérer qu'il existe dans les écrits scientifiques plusieurs modèles articulés pouvant en principe servir l'intégration territoriale des diverses fonctions publiques exercées dans le Québec infranational. En mettant de côté les petites variantes entre chacun, nous disposons en réalité de deux grands types de modèles offerts : le modèle de la consolidation par une struc-

ture centrale ainsi que le modèle de la coordination volontaire entre des petites organisations autonomes par l'entremise de certains mécanismes institutionnels appropriés.

6.6 L'intégration territoriale par une structure centrale

Le modèle d'intégration des fonctions publiques par l'entremise de la consolidation au sein d'une structure centrale est souvent préconisé, notamment suite à une première analyse rapide de la fragmentation. On propose tout simplement de concentrer les fonctions gérées, dans une seule organisation centrale par échelon territorial. Ce modèle de consolidation prend sa crédibilité dans les théories dites classiques en administration publique. Il répond par ailleurs à des désirs spontanés de cumul du pouvoir, inhérents à la nature humaine. Ses origines pratiques remontent aussi loin que les grandes conquêtes et les grands travaux de l'Antiquité. Ses principes sont simples et fort bien connus : unité de commandement et de direction ; autorité forte, centralisée et respectée ; division poussée du travail ; fonctions et tâches bien définies ; structure hiérarchique pour l'ordre et la discipline du fonctionnement interne ; chaîne de communication et de délégation de l'autorité en échelle (pyramide) ; subordination des intérêts individuels aux intérêts généraux ; culture de l'esprit impersonnel ; ainsi que discipline et obéissance des travailleurs.

Ce modèle basé sur l'ordre, la hiérarchie et la rationalité dans une structure administrative centrale, forte et consolidatrice, possède évidemment plusieurs vertus. Il fut d'ailleurs largement expérimenté pour organiser systématiquement la bureaucratisation autant du secteur privé que public, au cours du XXe siècle. Les très nombreuses études de cas effectuées sur cette modalité d'intégration territoriale permettent aux analystes de formuler quelques critiques très précises. On souligne notamment son manque de flexibilité dans les comportements, ses incitations réduites à l'émulation et aux efforts exceptionnels, ses pauvres communications internes et externes, sa trop faible capacité d'adaptation aux changements ainsi que sa performance administrative dégradante progressivement au fil du temps. Les effets négatifs d'une telle modalité d'intégration territoriale s'ajoutent à la perte des vertus démocratiques et économiques de la fragmentation des fonctions publiques, notamment la perte de l'implication des citoyens, la perte de responsabilisation des décideurs, la perte de l'efficacité des petites unités administratives, etc. L'expérimentation récente de structures centrales de consolidation territoriale démontre par ailleurs que les problèmes d'intégration des

diverses fonctions publiques demeurent, tout de même, importants sur les territoires. C'est-à-dire que les difficultés de coordination entre les départements d'une grande organisation multifonctionnelle sont souvent aussi importantes que celles qui existent entre les petites organisations unifonctionnelles autonomes.

Ainsi, la consolidation territoriale par une structure centrale n'aurait pas d'effets magiques sur les vices de la fragmentation fonctionnelle à moyen et long terme. Ceci étant statué, la principale critique à l'égard de la structure centrale de consolidation territoriale des fonctions publiques, repose sur son malheureux manque inhérent de créativité dans un contexte où les changements sociaux, culturels et économiques très rapides en demandent pourtant beaucoup. Dans le contexte institutionnel actuel des localités, des territoires MRC et des régions administratives du Québec, déjà occupé par une panoplie de petites organisations monofonctionnelles qui exercent dans une quarantaine de secteurs (fragmentation verticale et horizontale), le modèle dit «classique» d'intégration territoriale des fonctions par une organisation centrale consolidatrice nous apparaît peu souhaitable et aussi très difficilement faisable. On devrait à notre avis se limiter à une consolidation par grand secteur (ou vocation) tel que dans la santé, l'éducation, le développement économique, les services à l'emploi, la culture, etc. afin d'obtenir des organisations monofonctionnelles de taille optimale.

6.7 L'intégration territoriale par la coordination volontaire

Le modèle de la coordination volontaire des fonctions sur un territoire local ou régional a émergé de la nécessité de renouveler le modèle classique de consolidation qui s'avère difficilement opérationnel et généralement peu efficace.

Ses principes de base sont assimilables à la théorie générale des systèmes. En ce sens, l'ensemble des relations entre les éléments interdépendants (petites organisations unifonctionnelles) du vaste système d'organisation territoriale est considéré comme la composante essentielle: relations d'échanges de ressources; relations d'échanges d'information; relations de réciprocité; relations de partenariats; relations consensuelles; relations conflictuelles; relations de pouvoir; etc. De fait, chaque petite organisation de gestion publique s'avère, selon cette approche, en constante relation avec les autres unités de son environnement. L'intégration territoriale peut, en consé-

quence logique, s'effectuer en intervenant subtilement sur ce système de relations.

Ce modèle relationnel est largement proposé dans les écrits scientifiques sous la forme de concepts tels que la coopération, le consensus communautaire, l'apprentissage collectif, le partenariat, l'interaction, la solidarité, la concertation, la coordination volontaire, etc. On constate ainsi qu'il s'agit plus d'un choix normatif d'agir sur les valeurs de collaboration entre les organisations plutôt que sur les structures de consolidation comme telles. En réalité, on fait appel à la culture organisationnelle territoriale plutôt qu'à une structure formelle spécifique. Les composantes de cette culture organisationnelle territoriale sont fort nombreuses, généralement immatérielles, intangibles et ainsi difficilement mesurables dans leur évolution à court terme sur un territoire donné. Nous y reviendrons plus loin au chapitre 8.

Un tel modèle d'intégration territoriale n'exclut aucunement la présence de certaines structures formelles pour animer la culture organisationnelle, c'est-à-dire activer la coordination volontaire des fonctions publiques exercées sur le territoire. De telles structures de coordination volontaire existent dans les régions du Québec. On reconnaît à cet effet les CAR (conférences administratives régionales), les CRD (conseils régionaux de développement), les CR (conseils régionaux), les Conseils MRC, les Conseils de sociétés de développement, les SADC (sociétés d'aide au développement des collectivités), les commissions et les multiples comités, associations et clubs. Tous ces mécanismes institutionnels permettent d'animer les relations interacteurs et la culture organisationnelle territoriale dans un sens de coordination et d'intégration des multiples et diverses fonctions publiques exercées de manière fragmentée aux trois échelons territoriaux et dans une quarantaine de secteurs d'activités.

6.8 Les innovations institutionnelles récentes de coordination

À cet égard d'animation de la culture organisationnelle territoriale, plusieurs innovations institutionnelles furent mises en œuvre au cours de la dernière décennie afin de stimuler les efforts de coordination volontaire. Nous pensons notamment aux conférences socio-économiques territoriales, souvent appelées sommets, mais qui contenaient de fait plusieurs étapes de concertation telles que les colloques MRC, les tables sectorielles et le forum régional avant d'en arriver au sommet. Par ailleurs, les régions MRC furent particulière-

ment dynamiques en ce sens de coordination volontaire, en étant les assises de l'émergence de comités, de colloques, de forums, de caucus et autres tables de réflexion et d'action collectives. Et que dire des nombreux sommets locaux et MRC qui se sont déroulés dans tout le monde rural du Québec! Toutes ces innovations institutionnelles de coordination volontaire sont de fait venues assister des procédures plus formelles de planification territoriale concernées par la confection de plans d'urbanisme, de schémas d'aménagement du territoire, de plans sectoriels (industries, culture, éducation, santé, etc.) et de plans de développement locaux et régionaux.

Chaque municipalité locale, chaque territoire supralocal et chaque région administrative ont usé de leur imagination pour enrichir le processus d'organisation de leur territoire. Certaines formules furent fort innovatrices, notamment les États généraux tenus dans différents secteurs d'activités ainsi que les forums territoriaux et autres événements de ce type conduisant une collectivité vers la prise en main de son devenir. À cet égard, la planification stratégique régionale, la planification territoriale des SADC (sociétés d'aide au développement des collectivités) ainsi que la révision des schémas d'aménagement des territoires MRC furent des exercices formels qui ont permis la mise en œuvre de toutes sortes de mécanismes innovateurs pour stimuler et influencer la culture organisationnelle territoriale. Ils ont permis aussi de générer de nouvelles affinités, de nouvelles convergences, de nouveaux consensus, de nouvelles coordinations, de nouveaux partenariats, de nouvelles économies externes positives, de nouvelles solidarités, etc. Ces retombées positives associées globalement à de la «synergie territoriale» ne sont sûrement pas suffisantes dans leurs effets concrets, mais elles représentent tout de même un excellent apport à l'organisation territoriale des fonctions dans le Québec infranational. Cela explique sûrement en grande partie pourquoi, à l'analyse des multiples et diverses fonctions exercées par les quelque 257 organisations publiques, parapubliques et collectives au Saguenay-Lac-Saint-Jean, très peu de chevauchements et de duplications furent détectés entre les fonctions exercées[52].

Dans cet esprit d'innovations institutionnelles, l'appareil bureaucratique de Québec en a profité pour mettre de l'avant certaines

52. Voir M.-U.Proulx (1996) *Profil des organisations publiques, parapubliques et collectives du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, 3 éditions réactualisées en 1992, 1994, 1996, éditions GRIR, UQAC, 515 pages.

modalités d'encadrement des acteurs locaux, supralocaux et régionaux[53]. D'abord, fut consolidée en 1988 la formule des ententes-cadres État-région afin d'assurer le respect des priorités, des normes et des limites financières des divers programmes québécois d'allocation des ressources. Ensuite, nous avons assisté à l'abandon par le gouvernement de la démarche des conférences socio-économiques régionales (sommets) ; procédure de planification qui était sûrement imparfaite mais tout de même inédite au Québec sous l'angle de l'implication des acteurs du développement (politisation). Comme formule de remplacement, la planification stratégique fut imposée en 1992 aux régions administratives, avec cependant, heureusement, une bonne flexibilité dans la procédure à utiliser. Ce type de planification indicative doit permettre de définir les grands axes régionaux qui serviront à canaliser les initiatives de développement vers le haut afin de les accorder aux priorités d'allocation de ressources du gouvernement. On a à cet égard promis une flexibilité accrue des divers ministères dans la modulation de leurs programmes à la réalité régionale.

On décida aussi dans la même veine, de renforcer la CAR[54] (conférence administrative régionale) de chaque région administrative par l'entremise de la dotation d'un statut supérieur aux 16 délégués régionaux du SDR (secrétariat au développement des régions) qui deviennent maintenant des sous-ministres adjoints. Ce désir de promouvoir une meilleure coordination interministérielle en région s'avère certes fort louable. Furent aussi octroyées dans un même élan, des responsabilités de gestion de programmes d'allocation des ressources financières à nos traditionnelles structures d'animation socio-économique régionale, soit les CRD (conseils régionaux de développement). En retour, les nouvelles modalités de la composition du conseil furent, il faut le noter, imposées par l'État selon le ratio tiers-tiers-tiers[55]. En acceptant cette perte d'autonomie, ces structures au statut précaire se sont vues en retour accréditées par l'État.

---

53. Voir M.-U.Proulx (1996) « Trois décennies de planification régionale », dans Proulx, M.U. *Le phénomène régional au Québec*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 317 pages.

54. Permet d'asseoir à la même table de coordination, les directeurs et délégués régionaux des différents ministères québécois qui œuvrent dans une région donnée.

55. Selon la nouvelle directive gouvernementale, les conseils régionaux de développement (CRD) doivent maintenant être composés par un tiers d'élus (députés et locaux), un tiers de ministères, agences et institutions publiques et parapubliques et un tiers de représentants des divers secteurs socio-économiques.

Ces récents changements institutionnels effectués par l'État ne sont certes pas suffisants pour asseoir la réorganisation territoriale qui apparaît nécessaire actuellement au Québec. Si on les ajoute aux initiatives des acteurs sur le terrain, ils illustrent cependant un certain progrès dans le bon sens. Un petit pas de plus fut effectué vers des changements institutionnels.

6.9 Conclusion

Il est largement reconnu en science régionale que les territoires locaux, supralocaux et régionaux à succès économiques exemplaires possèdent généralement des arrangements institutionnels particulièrement optimaux. Dans la mutation économique de cette fin de siècle, le Québec infranational est indubitablement confronté à cet enjeu institutionnel. La décentralisation gouvernementale fait à cet égard appel à de nouvelles modalités de gestion publique. Elle questionne directement en ce sens le vaste appareil politico-administratif. Question incontournable à laquelle il devient impératif de répondre dans le contexte actuel d'assainissement des finances publiques et de positionnement du Québec dans l'économie-monde.

Pour ce faire, le gouvernement du Québec s'avère évidemment directement concerné. L'élaboration de ses politiques doit tenir compte de l'enjeu de la décentralisation, situé dans le contexte plus large des arrangements institutionnels optimaux pour l'organisation de ses territoires locaux, supralocaux et régionaux. L'appareil politique devra alors avoir un courage exemplaire. Car on imagine facilement les résistances qui seront exercées par l'appareil administratif. Après des décennies de centralisation gouvernementale, l'appareil bureaucratique possède des réflexes paternalistes fort bien ancrés. Pour cette raison, la décentralisation gouvernementale au Québec devra au cours des prochaines années être réclamée très fortement par les élites locales et régionales, bien appuyées par la population. Ces élites décisionnelles pourraient par ailleurs prendre l'initiative, notamment en amorçant elles-mêmes la recherche collective de nouveaux arrangements institutionnels. Cela illustrerait clairement leur détermination à prendre en main leurs affaires publiques.

CHAPITRE 7

VERS DE NOUVEAUX ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

7.1 Introduction

Stimulé par sa base, encadré par son programme et commis par ses promesses électorales, le Parti Québécois est arrivé au pouvoir en novembre 1994 avec la ferme intention de réformer l'organisation territoriale du Québec. La décentralisation s'était à cet effet imposée comme le principe de base. Le nouveau gouvernement a alors agi rapidement pour mettre en place des mécanismes institutionnels en ce sens de réforme territoriale. Quatre importantes actions furent en réalité effectuées.

La première action concerne l'unification des responsabilités gouvernementales à l'égard des affaires municipales et régionales au sein d'un seul et unique ministère. Toute réforme de l'organisation territoriale au Québec interpelle au premier chef ces deux missions de l'État. Missions interreliées mais entre lesquelles les relations ne baignent pas toujours dans l'huile. Les regrouper au sein d'une même entité ministérielle illustrait clairement la volonté gouvernementale de coordonner ses efforts centraux concernant les affaires territoriales, notamment dans le cadre de la décentralisation de responsabilités.

Le nouveau gouvernement a aussi nommé, dans chaque région administrative, un député comme délégué régional. Bien que le statut officiel de ces délégués était un peu flou et que leur pouvoir politique réel demeurait encore fort mince, leur mandat apparaissait suffisamment clair dans un premier temps. Ils devaient faciliter les relations verticales entre les élus locaux, les décideurs régionaux et l'État central dans le cadre des différents dossiers territoriaux, notamment celui de l'élaboration d'une véritable politique de décentralisation. Malgré la faiblesse de leurs moyens, la fragilité de leur pouvoir et le flou de leur champ d'action, ces diplomates interrégionaux avaient tout de même le pouvoir de contrecarrer la machine administrative. Ce qui n'est pas une mince affaire en période de réforme. Ces délégués régionaux se rapportaient directement auprès du Premier Ministre.

La troisième action du gouvernement à l'égard de la réforme territoriale fut la mise en œuvre des commissions régionales sur l'avenir du Québec. Un vaste appel aux élites locales et régionales. Sur les 5 000 mémoires déposés, plus de 600 traitèrent de la décentralisation

et de la réorganisation des territoires. Ces mémoires furent soigneusement analysés. Ce qui fut très utile pour la quatrième action du gouvernement à l'égard des territoires, soit l'élaboration du Livre vert sur la décentralisation.

7.2 Le Livre vert sur la décentralisation gouvernementale

Le Livre vert sur la décentralisation est sorti en début de campagne référendaire, en septembre 1995. Il s'agissait d'un document de réflexion fort bien rédigé, par des gens bien expérimentés en gestion publique. Il a suscité évidemment de nombreux commentaires. On l'a qualifié de tous les qualificatifs : très audacieux ; simple base de discussion ; poudre aux yeux ; manque de vigueur ; nébuleux ; œuvre d'art de la politique ; généreux ; simple bluff. Je crois personnellement que ce document s'avère tout cela à la fois. Il est, comme son libellé l'indique, un nouveau pacte social de décentralisation à discuter, à négocier et à appliquer éventuellement au Québec.

On peut dire que le gouvernement a placé les couverts, élaboré un menu varié, plus gourmand que gourmet, et a invité les convives à réfléchir sur leurs choix. Une bonne partie du contenu de cette carte ne représente évidemment que des options ouvertes à la discussion. Il y a néanmoins des propositions fiscales et des propositions de modalités de responsabilisation. Certaines de celles-ci vont tout de même très loin en matière de décentralisation. Néanmoins, elles ne vont jamais trop loin, ce qui rend ce Livre vert fort crédible ou du moins fort intéressant comme base de discussion. Avec grande sagesse, le gouvernement s'est notamment réservé un important rôle normatif dans la grande majorité des champs ouverts à la décentralisation de responsabilités.

Dans le nouveau pacte social sur la décentralisation, on désire décentraliser en réalité, un bon nombre de responsabilités de gestion de biens et services. Il y en a un grand nombre dans les domaines des ressources naturelles, du développement économique, des transports, de la culture, des loisirs, des sports, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, du judiciaire, de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de la formation professionnelle, de la sécurité du revenu, de l'habitation, etc. Mis à part les salaires qui sont une question très délicate puisque conventionnés à l'échelle nationale, le Livre vert propose plusieurs milliards de dollars de responsabilités à décentraliser.

TABLEAU 7.1

OFFRE DE RESPONSABILITÉS DÉCENTRALISABLES DANS LE LIVRE VERT

Secteur d'activités	Millions $
Développement économique	340
Ressources naturelles	225
Transports	1 300
Loisirs, culture et sports	150
Environnement	600
Sécurité	750
Santé et services sociaux (excluant les salaires)	1 700
Éducation (excluant les salaires)	1 925
Formation, sécurité du revenu et habitation	4 400
Total	**11 385**

Ainsi l'offre gouvernementale du Livre vert atteint une enveloppe globale de plus de 11 milliards $[56]. Ce qui représente autour de 20 % du budget national 1995-1996. Et ce montant n'inclut pas la masse salariale (11 autres milliards $) dans les secteurs de la santé et de l'éducation seulement. Il n'inclut pas non plus les 5 milliards $ décentralisables, issus de la caisse de l'assurance-chômage à éventuellement récupérer d'Ottawa. Car il faut préciser que cette offre fut effectuée dans un contexte où l'on compte évidemment récupérer des responsabilités et des ressources du gouvernement fédéral. Néanmoins, une très bonne partie des responsabilités décentralisables selon le Livre vert, appartiennent actuellement à Québec.

On peut déceler deux faiblesses notoires à cette offre a priori généreuse. La première est relative aux modalités institutionnelles centrales nécessaires pour mettre en œuvre un tel projet de décentralisation au Québec. Le nouveau pacte d'une telle envergure ne peut évidemment pas s'appliquer sans un mécanisme puissant de coordination interministérielle au sein de l'appareil. Ce mécanisme institutionnel central n'a pas été prévu explicitement. Il s'agit là d'une faiblesse importante du Livre vert.

Par ailleurs, le nouveau pacte social sur la décentralisation ne distingue pas les responsabilités décentralisables tout de suite et celles

56. Le budget global actuel des municipalités du Québec atteint les 9 milliards $ en 1996-1997.

qui nécessitent au préalable une dévolution d'Ottawa. En réalité, le Livre vert ne propose aucun échéancier pour enclencher la réforme décentralisatrice, selon les deux options reliées aux résultats du référendum. Va-t-on expérimenter la décentralisation par secteur, par territoire ou tout en même temps?[57] Va-t-on attendre des responsabilités d'Ottawa avant de décentraliser vers les instances territoriales au Québec? Ou va-t-on préparer le terrain en prévoyant tout de suite une réorganisation des territoires que le Québec nécessite par ailleurs?

7.3 Les options disponibles après le référendum

La défaite référendaire du 30 octobre, par quelques dizaines de milliers de votes, ne peut certainement pas être affligée au Québec périphérique. L'appel général lancé au Québec profond a porté ses fruits. Les élites locales et régionales furent largement impliquées en faveur de la souveraineté et de la décentralisation du nouvel appareil d'État à construire. Selon notre lecture des événements du lendemain du référendum d'octobre 1995, trois options s'offraient au gouvernement québécois à l'égard du Livre vert : le repli en douceur ; la mise de l'avant énergique du projet ; ou la solution mitoyenne.

Sans souveraineté nouvelle, Québec pouvait affirmer que le nouveau pacte social sur la décentralisation devenait caduc. L'appareil administratif central pouvait, dans un tel cas, respirer calmement. Car le Livre vert ne serait, selon cette éventualité, qu'une simple base de discussion sans lendemain. Les revendications des localistes et des régionalistes pouvaient alors être rapidement calmées par l'entremise de la décentralisation de quelques factures bien ciblées. On pouvait aussi prévoir quelques modifications marginales de structures, tout en contrôlant davantage le vaste champ d'émancipation des élites locales et régionales trop turbulentes quelquefois. Cette option de repli en douceur était souhaitée par plusieurs conseillers à l'intérieur de l'appareil de l'État québécois.

La deuxième option concernait la mise de l'avant énergique du projet proposé par le Livre vert. Il s'agissait de remplir les promesses faites à la veille du référendum évidemment, mais correspondant aussi à des revendications traditionnelles du Québec des territoires. Depuis le plan Remur en 1970, en passant par le Livre Blanc du ministre Léonard en 1978, la réforme décentralisatrice fut largement annon-

57. Voir R. Robert (1995) «Développement régional au Québec : un bilan de 30 ans», dans Côté, S. et al. *La pratique du développement régional*, éditions GRIDEQ, Rimouski, 134 pages.

cée. Qu'elle se fasse le mieux possible dans les circonstances, pouvait déclarer notre gouvernement. On pouvait mettre sur la table de négociation, une offre globale de onze milliards $ de responsabilités dans la gestion de biens et services. Le momentum était excellent pour une réforme territoriale en profondeur de la fiscalité, des responsabilités et des processus décisionnels. Une entente multisectorielle entre Québec et ses territoires locaux, supralocaux et régionaux pouvait être envisagée. Des fusions, des regroupements, des renforcements de structures, des gains d'efficacité, des abolissements de chevauchements, des éliminations de duplications et la recherche de nouvelles cohérences pouvaient être décrétées ou fortement suggérées au passage, dans un contexte de vision globale de l'organisation territoriale au Québec.

Finalement, la troisième option offerte à Québec concernait une solution mitoyenne : Ne pas enterrer le projet décentralisateur mais ne pas trop l'émousser non plus. Naviguer selon les vents. Effectuer quelques petites actions décentralisatrices. Laisser faire les initiatives de chaque ministère et le volontariat des élites locales et régionales. Dans ce cadre, on pouvait aussi améliorer marginalement certaines situations. Une telle option possédait certes l'avantage de ménager tout le monde et de satisfaire les besoins les plus criants. Elle correspondait par ailleurs à la lente évolution tranquille de la fonction publique québécoise.

7.4 La décentralisation amorcée

En décembre 1995, avant le congé de Noël des parlementaristes, le Ministre Chevrette fit quelques déclarations qui signifièrent son désir d'aller de l'avant avec la réforme territoriale. Cependant, à partir du remaniement ministériel de janvier, les affaires municipales et régionales furent scindées de nouveau en deux ministères. On a aussi repoussé la formule des députés délégués régionaux. L'opportunité d'une réforme globale et articulée des échelons locaux, supralocaux et régionaux était alors lourdement hypothéquée. Pourtant, le nouveau gouvernement était clairement engagé dans un ensemble de réformes (santé, éducation, formation professionnelle, etc.) qui touchent inévitablement tous ses territoires. La décentralisation tant promise devenait naturelle, à un certain degré.

Le nouveau ministre des Affaires municipales fut le premier à plonger directement dans la réforme territoriale dès mai 1996. Il en appelle à un renforcement des collectivités sur la base du volontariat

des élus, accompagné d'incitatifs. Trois volets sont touchés par cet élément de réforme : la consolidation de 178 villages-paroisses et de 48 petites agglomérations ; la consolidation de 21 agglomérations moyennes ainsi que des 6 aires métropolitaines ; et le renforcement des MRC, notamment en milieu rural. Par cette politique, le ministre jette les bases d'une réforme municipale et par extension régionale puisqu'elle est concernée par la consolidation des entités supramunicipales. Par cette consolidation, le M.A.M. vise la création d'assises territoriales optimales pour une réorganisation des fonctions municipales, pour la décentralisation anticipée de certaines responsabilités exercées par les autorités gouvernementales supérieures et pour la prise en charge d'outils et de mécanismes de développement. Par cette action énergique, le ton est certes donné au reste de l'appareil.

Fervent régionaliste depuis des lunes, le ministre responsable du développement des régions présenta un plan de travail fort chargé pour les prochaines années. Il désire premièrement la création d'un véritable ministère au développement des régions comme base d'une éventuelle réforme régionale. Le ministre désire aussi accroître l'imputabilité des conseils régionaux de développement (CRD). En outre, la modulation accrue des programmes des différents ministères par la création d'enveloppes régionalisées, représente un objectif du ministre Chevrette. Dans cet esprit, il désire aussi établir des guichets uniques pour la consolidation des services territoriaux de soutien à l'entrepreneurship qui bénéficieront eux-mêmes d'enveloppes décentralisées.

Par ailleurs, d'autres ministères ont alors illustré clairement leur volonté décentralisatrice. Dans l'éducation, l'environnement, les transports et la sécurité publique, on propose quelques mesures précises. Certaines sont déjà en application actuellement. D'autres font l'objet de discussions et de concertation.

7.5 La décentralisation freinée

La volonté de réforme territoriale bien affirmée par plusieurs ministres et amorcée par plusieurs ministères se bute actuellement à des contraintes importantes. Elles sont nombreuses, souvent peu visibles et quelquefois camouflées sous une fausse étiquette. Nous les regroupons ici en cinq grands freins majeurs qui agissent pour ralentir les ardeurs de ceux et celles qui désirent appliquer l'option de la décentralisation dans la gestion publique au Québec.

Un premier frein réside dans la peur d'un pouvoir régional. Peur qui existe non seulement parmi les décideurs centraux mais aussi

parmi leurs homologues locaux. Personne ne semble désirer un pouvoir intermédiaire entre le local et le central, sauf les intermédiaires eux-mêmes en quête de pouvoir. Toute décentralisation associée à de telles modalités institutionnelles est inévitablement vouée à de vives résistances, non seulement des différents ministères et structures centrales mais aussi des municipalités de diverses dimensions. Dès lors que certains stratèges réclament des gouvernements régionaux, on comprend bien que la décentralisation gouvernementale perd beaucoup de popularité comme modalité de gestion publique. D'autant plus que les pouvoirs spécifiques envisagés pour ces gouvernements n'ont jamais été précisés clairement. On avance alors le spectre de collusions et d'alliances éventuelles entre Ottawa et les régions, contre Québec. On craint beaucoup en réalité que le pouvoir de la Grande-Allée soit affecté par la décentralisation, ce que le débat partitionniste alimente.

En conséquence, il ne fut aucunement prévu de mécanisme institutionnel pour faire avancer le projet de décentralisation au sein de l'appareil d'État. L'absence d'un secrétariat spécifique travaillant auprès du Conseil des ministres sur cet enjeu majeur, a en effet fortement ralenti l'avancement politique de cette cause. Dans un contexte de résistance administrative plus ou moins grande, aucun dossier global articulé ne fut conçu et proposé en bloc aux décideurs politiques. Dans sa globalité, le Livre vert sur la décentralisation est en réalité demeuré lettre morte depuis septembre 1995. Plusieurs ministères se sont par contre engagés dans leur réforme politico-administrative en utilisant notamment les principes de décentralisation et de régionalisation. Si bien que la décentralisation de responsabilités et les modifications de structures arrivent actuellement à la pièce, plutôt petites que grandes, sans articulation globale perçue par les élites locales et régionales. Ces élites perçoivent fort bien par contre les factures actuellement en voie de décentralisation ainsi que les autres coûts qui menacent leur petite assise fiscale. La décentralisation effectuée exclusivement de cette manière prend rapidement une allure de cauchemar sur les divers territoires.

Ainsi, au cours de 1997, les réticences traditionnelles des élites locales à la prise en main de nouvelles responsabilités (chapitre 1) se transforment progressivement en de la résistance pure et simple. La négociation récente de la décentralisation dans le transport scolaire est fort significative à cet égard. La TQM (table Québec-Municipalités) et la TQR (table Québec-Régions ne suffisent pas, de

toute évidence, comme modalités de relations verticales. Les messages ne passent pas entre les élus centraux et les élus locaux, ces derniers montent ainsi aux barricades pour combattre ce qu'ils réclamaient hier et qui leur apparaît imposé de force aujourd'hui. Cette situation représente ainsi le troisième frein à la décentralisation gouvernementale. Rien ne semble avoir été prévu pour éviter cet imbroglio dans la réforme de l'organisation territoriale en cours. Le Sommet économique d'octobre 1996 fut à cet effet un rendez-vous manqué par les élites locales et régionales. Leur participation fut limitée à un certain chantier, sans vision globale de l'organisation territoriale au Québec, sans mobilisation de la base et sans leadership vis-à-vis ses recommandations, pertinentes par ailleurs. En réalité, le Sommet n'a pas donné le second souffle au consensus national sur la décentralisation. Consensus qui se lézarde depuis que l'on discute de modalités concrètes d'application. Aucun suivi n'a ainsi été prévu à ce chantier Municipalités-Régions.

Pourtant, un suivi national de la réforme actuelle concernant l'organisation territoriale au Québec serait essentiel. Car l'absence d'un mécanisme de concertation des grands groupes nationaux à ce propos représente un autre frein à la décentralisation en cours. Il n'y a pas de demande globale acceptée et défendue par tous solidairement. Il n'y a pas de chien de garde général. Chaque groupe national fait son démarchage personnel, défend ses intérêts corporatistes et tente ainsi d'influencer l'État en sa faveur. En réalité, les différents groupes se neutralisent entre eux et nuisent à leur cause commune. Une tribune nationale permanente (Forum) de concertation sur les modalités d'application de la politique locale et régionale devient ainsi primordiale aux yeux de plusieurs analystes. Certaines tables nationales telles que Solidarité rurale, jouent partiellement ce rôle de tribune élargie. Mais leur mission première n'est pas la concertation nationale sur l'organisation des territoires et la décentralisation. Donc, aussi utiles soient-elles, les multiples tables sectorielles à l'échelle nationale sont nettement insuffisantes devant l'importance des enjeux globaux de la réforme territoriale en cours.

Le cinquième frein à cette réforme à base de décentralisation réside dans l'absence d'un mécanisme territorial d'animation du débat. Les territoires MRC furent désignés telles les principales assises de la décentralisation. De nombreuses responsabilités nouvelles pointent à l'horizon des élus locaux dans un contexte d'incertitude financière et d'agendas déjà très chargés. Les replis corporatistes, la

partisannerie politique à outrance, les comportements pas très sympathiques, etc. sont nombreux. Bref, la turbulence causée par les différentes politiques nationales en cours de définition ou d'application, influence la culture organisationnelle territoriale dans un sens de résistance au changement, de protectionnisme d'intérêts spécifiques et d'individualisme exacerbé. La situation nécessite clairement une vision globale à construire et à partager par les différents intervenants à l'échelon de chaque territoire. Or, rien n'est prévu pour le moment dans cet esprit de réflexion collective sur les enjeux cruciaux qui confrontent actuellement les collectivités territoriales.

7.6 Conclusion

Après une offre a priori généreuse contenue dans le Livre vert de Québec et un mouvement de réforme amorcé avec une certaine vigueur, la décentralisation gouvernementale nécessite impérativement un second souffle venant de la base afin de contrer les nombreuses résistances actuelles, tout à fait naturelles par ailleurs. Ce second souffle attendu n'est pas venu du chantier Municipalités-Régions. Il n'est pas venu non plus d'aucun grand groupe national puisque chacun défend ses propres intérêts corporatistes. Il ne viendra pas non plus de l'appareil d'État.

Dans la conjoncture de l'après Livre vert sur la décentralisation, il faudrait une réelle table nationale de concertation intersectorielle et interterritoire, incluant des représentants des trois aires métropolitaines. Elle ne fut pas créée. Il est encore temps de se doter d'un telle table élargie de réflexion, de vision globale et de recommandations. Nous avançons même que l'absence d'un tel mécanisme national de concertation entre les grands groupes tels que l'UMQ (Union des municipalités), l'ARQ (Association des régions), l'UMRCQ (Union des municipalités locales et des MRC), la FCS (Fédération des commissions scolaires), la CNCRC (Conférence nationale des conseils régionaux de la culture, la CSN, la FTQ, l'APDEQ (Association des professionnels en développement économique) ainsi que les autres groupes dans le communautaire, l'entrepreneurship, l'agriculture, l'environnement, les femmes, le tourisme, la santé, le commerce, les loisirs, les jeunes, l'éducation, l'aménagement, etc. représente une contrainte extrêmement dommageable à la réorganisation territoriale en cours actuellement. Un Forum national sur les territoires devient impératif.

CHAPITRE 8

LE NÉCESSAIRE PROCESSUS CONTINU D'ORGANISATION TERRITORIALE

8.1 Introduction

Au moment où nous écrivons ces lignes en octobre 1997, nous ne connaissons pas encore tout le contenu des diverses pièces de la politique locale et régionale encore en cours d'élaboration. Il est vrai que le ministre des Affaires municipales a dévoilé au printemps 1996 sa politique sur le renforcement des collectivités. Aussi, quelques ministres ont avancé les grandes orientations de leur politique lors du Sommet sur l'économie et l'emploi tenu en octobre 1996. De plus, le ministre délégué aux affaires régionales a lancé sa politique de soutien au développement local et régional en mai 1997. Un CLD (conseil local de développement) et un CLE (centre local de l'emploi) seront mis en place bientôt. D'autres ministères sont actuellement en pleine réforme (santé, éducation) ou en plein élaboration de politique (économie). Pensons aussi au ministre de la Métropole qui tente une réforme de ce territoire. Finalement, l'environnement, les transports, la sécurité publique, la culture, le tourisme, les loisirs, etc. sont des secteurs d'activités publiques en questionnement dont les réponses bientôt attendues affecteront l'organisation territoriale au Québec. Ce sont l'ensemble de ces interventions de l'État sur les différents territoires de son vaste espace national qui constitue en réalité la politique locale et régionale. Tout ceci dans un contexte d'assainissement des finances publiques qui demande une contribution de plusieurs centaines de millions de dollars aux municipalités.

Si le gouvernement du Québec joue évidemment un rôle majeur dans la conception et l'application de la politique visant la réforme des territoires, il demeure toutefois que les municipalités locales, les territoires supralocaux et les régions administratives sont largement interpellés. Ils le sont d'abord face à leurs responsabilités actuelles et ensuite face à leurs responsabilités éventuelles, notamment celles à l'égard du développement économique que les municipalités viennent d'obtenir par l'entremise des CLD. Nous avançons en effet que les organisations publiques, parapubliques et collectives déjà en place dans le Québec infranational ont à prendre l'initiative dans la recherche de nouveaux arrangements institutionnels désirés. La décentralisation, c'est d'abord et avant tout la responsabilisation. En regard des innovations institutionnelles nécessaires aux trois échelons

territoriaux du Québec infranational, le champ demeure ouvert à l'imagination, au leadership, aux expérimentations et aux initiatives de tous et de toutes.

Nous avancons qu'il faut impérativement des lieux de communication et de réflexion collective pour favoriser cette imagination, ce leadership, ces expérimentations et ces initiatives dans le Québec des territoires. Pour définir les nouveaux arrangements institutionnels adaptés aux besoins par essence différents d'un lieu à un autre, il devient prioritaire en réalité d'animer un processus continu d'organisation sur chaque territoire. Cette dernière partie de notre dossier propose un modèle en ce sens.

8.2 Le processus d'organisation territoriale

La politique locale et régionale de plusieurs pays focalise actuellement sur cet enjeu crucial concernant précisément l'organisation territoriale[58]. De l'aménagement du territoire qui fut au cœur des efforts publics de développement après 1945, au management territorial qui a atteint son apogée pendant les années 1970 et 1980, nous passons maintenant aux interventions publiques concernées par la mise en œuvre de processus continu d'organisation territoriale dans un esprit de « ménagement » des ressources. Nous vous offrons ici un modèle de ce processus à mettre en œuvre à l'échelle des territoires MRC et des agglomérations urbaines moyennes et grandes au Québec.

Selon notre analyse, cette organisation collective et progressive des territoires se résume essentiellement à quatre grandes dimensions (schéma 8.1) que voici : les principes d'organisation territoriale ; la culture organisationnelle territoriale ; la procédure de planification territoriale ; les arrangements institutionnels optimaux. Cette dernière dimension devient l'aboutissement et aussi le départ du processus cumulatif conduisant, par surplus d'organisation territoriale[59], au développement.

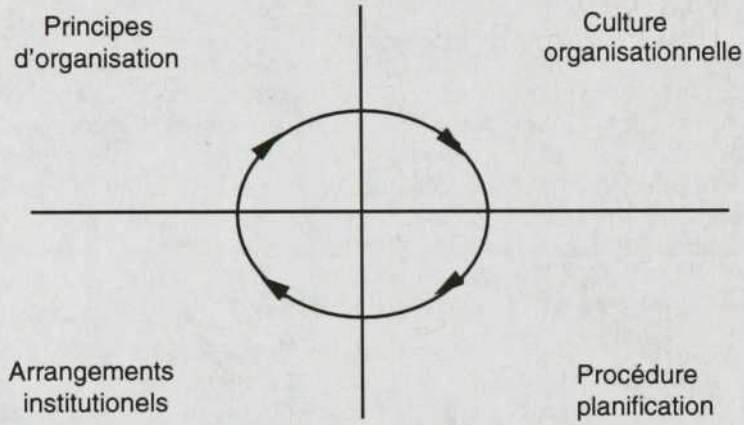
---

58. Voir M.-U. Proulx (1997) « Organisations publiques et organisation territoriale », dans *Revue Organisation*, vol. 6, aut. ; J.-L. Guigou (1996) « L'aménagement du territoire de l'an 2000 », n° 3 ; P. Veltz (1996) « Mondialisation, villes et territories », éd. PUF, Paris, 255 pages ; A. Markusen (1996) « Interaction between Regional and Industrial Policies », in *International Regional Science Review*, vol. 19, n° 1-2, pp. 49-78.

59. Les surplus d'organisation territoriale sont généralement associés à des économies externes (externalités) ou à ce qu'il est convenu d'appeler des synergies territoriales.

Schéma 8.1

PROCESSUS CONTINU D'ORGANISATION TERRITORIALE



8.3 Les principes d'organisation territoriale

Les principes reliés à l'organisation territoriale font depuis longtemps l'objet d'observations et d'analyses très sérieuses par les spécialistes. Ils cherchent en réalité les modalités d'application de finalités universelles telles que la démocratie, la justice sociale, l'efficacité économique, la cohérence administrative et la soutenabilité du développement à long terme. Les diverses réformes locales et régionales effectuées depuis quelques décennies, dans différents pays, servent de laboratoires pour mieux comprendre les effets de facteurs nouvellement expérimentés. À titre d'exemple, la décentralisation gouvernementale de certaines responsabilités dans plusieurs pays a permis d'enrichir nos connaissances sur cette option de gouverne publique. Aussi, les mécanismes institutionnels favorisant la prise en main collective (*empowerment*) s'avère dans cet esprit, un objet central d'analyse. De fait, on observe la riche praxis des diverses réformes territoriales en cours afin de tirer des leçons. On espère en arriver éventuellement à la formulation de modalités précises et, si possible, universelles d'organisation des territoires.

Notre réponse s'appuie sur les principes essentiels et reconnus, reliés à une société décentralisée (à un bon degré) au niveau de ses communautés territoriales. Dans le contexte de l'héritage institutionnel au Québec (chapitre 3), les principes de base de la réorganisa-

tion territoriale nécessaire furent déjà définis en détails ailleurs[60]. Ces principes à appliquer dans la réforme en cours du Québec infranational concernent :

- la claire distinction des responsabilités de chaque organisation publique ;
- l'imputabilité politique des décideurs publics ;
- les sources autonomes de financement des organisations ;
- la mobilisation et l'implication des citoyens dans les processus décisionnels ;
- l'efficacité économique à rechercher continuellement dans la gestion ;
- la capacité d'intégration territoriale et interterritoriale des fonctions exercées ;
- l'activation de réseaux d'information entre les acteurs.

Ces sept principes énoncés se décomposent évidemment en mesures bien précises. Ils doivent permettre à terme de créer les conditions institutionnelles optimales pour la prise en main collective de l'organisation générale sur un territoire donné.

8.4 La culture organisationnelle territoriale

La culture organisationnelle territoriale représente la deuxième dimension du processus continu d'organisation territoriale devant conduire à des arrangements institutionnels plus optimaux pour le développement culturel, social et économique. Elle s'intéresse précisément aux comportements collectifs des acteurs. Dimension encore très mal connue par ailleurs, puisque ses indicateurs sont difficiles à mesurer et que ses composantes deviennent ainsi fort délicates à formaliser. Néanmoins, nous pouvons proposer une dizaine de propriétés bien connues (non exhaustives) qui participent à la richesse ou à la pauvreté de la culture organisationnelle sur un territoire. Il s'agit notamment :

- du respect des processus identitaires internes au territoire ;
- de la mobilisation et de l'actualisation du potentiel humain latent ;
- des valeurs traditionnelles de coopération (concertation – coopération...) ;
- de la valorisation du rôle des élus et du leadership ;

60. Voir M.-U. Proulx (1996) « Gouvernement du Québec et gouvernance territoriale », dans Paquerot, S. *L'Etat aux orties ?*, éditions Ecosociété, Montréal, pp. 156-167.

- d'un bon taux de renouvellement des décideurs ;
- de l'allégement de la partisannerie politique et de l'esprit clanique ;
- de l'élimination du corporatisme exacerbé et des confrontations stériles ;
- de la circulation de l'information signifiante aux décisions ;
- de la solidité des consensus collectifs et de la solidarité communautaire.

Présentes à divers degrés sur un territoire, ces composantes de la culture organisationnelle doivent être dynamiques et évolutives afin que le processus organisationnel soit continu et progressif sur le territoire. À cet égard de progrès et d'évolution, la planification nous offre sa méthode scientifique et ses procédures à utiliser selon les circonstances.

8.5 La procédure de planification territoriale

La procédure de planification territoriale que nous préconisons fut élaborée à partir de la littérature scientifique dans le domaine bien sûr, mais aussi en se basant de la praxie en territoires québécois depuis les années soixante[61]. Notre proposition concerne une procédure de planification de nature interactive (schéma 8.2), qui se distancie nettement de la planification stratégique largement préconisée au Québec au cours des récentes années (schéma 2.1). Tout en nécessitant une vision globale et un cadre stratégique, la procédure proposée focalise particulièrement sur la mise en œuvre d'actions. Leur coordination territoriale en fonction des objectifs et des stratégies s'effectue par la suite grâce à l'interaction entre les décideurs. Le grand but visé concerne clairement l'innovation dans la gestion des fonctions bien sûr, mais aussi dans l'impulsion du dynamisme conduisant au développement territorial. Innovation qui nécessite un bon équilibre entre ordre et désordre, entre connaissances et actions, entre vision, cadre, décisions et interaction.

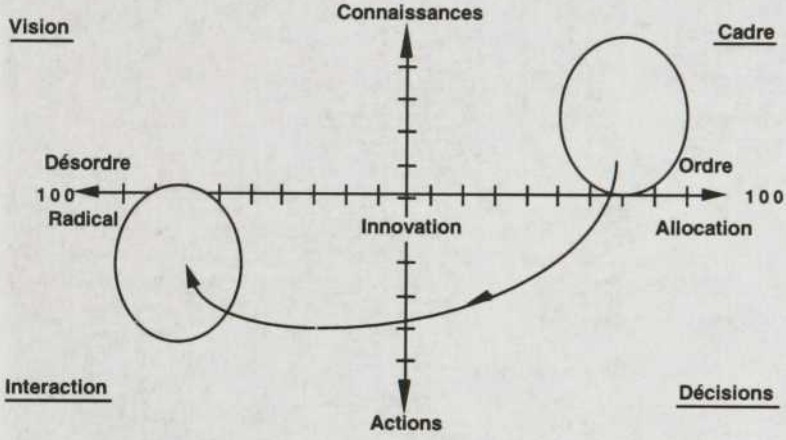
Dans notre procédure, cinq étapes distinctes sont proposées afin de faire cheminer progressivement chaque milieu vers un événement ultime appelé le Sommet territorial (schéma 8.3).

---

61. Voir M.-U. Proulx (1996) « Trois décennies de planification régionale au Québec », dans Proulx, M.U. (1996) *Le phénomène régional au Québec*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, pp. 269-290.

SCHÉMA 8.2

LOCALISATION DE LA PROCÉDURE DE PLANIFICATION

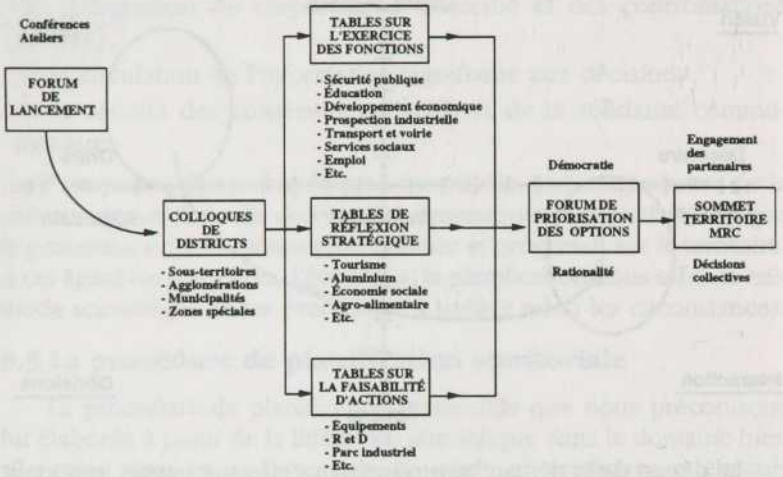


Le départ de la démarche progressive s'effectue par un important forum territorial afin de lancer la mobilisation élargie (société civile – secteur privé – secteur communautaire – État) sur un opération de réflexion collective. Le territoire doit alors s'associer aussi à des experts professionnels, à des universitaires et à d'autres spécialistes afin d'enrichir la vision territoriale. Pensons notamment à des enjeux tels que la fiscalité, l'entrepreneuriat, l'emploi, l'aménagement, la formation, le tourisme, la R&D, etc. Des ateliers de travail doivent être mis en œuvre. Des thèmes majeurs sont ainsi collectivement éclairés dans un esprit de prospective, tout en conservant les éléments très pratiques. Le Forum se termine généralement par une plénière qui permet de faire la synthèse du débat et d'identifier clairement les véritables enjeux territoriaux (problèmes, besoins, fonctions, menaces, contraintes, opportunités, etc.).

Par la suite, la procédure de planification prévoit la tenue de colloques pour les différents districts (sous-territoires). Ces colloques ou forums locaux servent à soulever les enjeux spécifiques à des zones particulières sur le territoire. Ils permettent aux acteurs locaux de révéler leurs besoins, leurs problèmes, leurs préférences, leurs ressources, leurs contraintes ainsi que leurs opportunités d'action. Une liste de projets et de recommandations à traiter collectivement sortiront de ces colloques afin d'alimenter la démarche territoriale globale.

Schéma 8.3

PROCÉDURE DE PLANIFICATION TERRITORIALE



Viendront alors les tables de travail sur les différents enjeux. Dans le cadre des territoires du Québec, nous pensons notamment aux enjeux reliés à de nouvelles fonctions publiques à exercer sur les territoires, notamment dans l'éducation, la sécurité publique, l'emploi, le développement économique et le transport. Certains enjeux correspondent par ailleurs à des secteurs ou thèmes stratégiques pour le territoire tels que la santé, le tourisme, les loisirs, l'environnement, l'agro-alimentaire, la forêt, etc. Tandis que d'autres enjeux désignés sont plutôt reliés à des actions concrètes pour lesquelles il devient pertinent d'effectuer le montage de la faisabilité multicritères. Dans ce cas, il s'agit d'actions plus ou moins structurantes pour le territoire tels que des services à domicile, le transfert d'expertise, une halte routière, la prospection d'entreprises, un centre communautaire, des partenariats de R&D, etc. Les diverses tables de réflexion permettent aux experts, aux élus, aux groupes, aux décideurs, aux revendicateurs, aux clients, aux entrepreneurs actuels ou potentiels, etc. de se mobiliser, d'exprimer leur volonté d'agir et de travailler ensemble sur des enjeux précis et concrets. Des problématiques détaillées sont soulevées au fil du dialogue. Des inventaires de ressources sont effectués. Des coûts, des bénéfices et des impacts sont mesurés. Ces tables génèrent à terme des options évaluées pour le territoire en cours de

planification. En matière de mobilisation des acteurs et de montage de dossiers, elles s'avèrent le cœur de la planification territoriale.

Par la suite, les options ficelées sous la forme de dossiers concrets (fonctions – stratégies – actions), sont traitées collectivement dans un esprit de comparaison et de sélection. Un deuxième forum, différent du premier, devient alors nécessaire à cet effet. Il doit idéalement s'appuyer sur une mécanique articulée de priorisation démocratique des options sur la base de critères rationnels. Un tel forum permet en réalité aux décideurs du territoire de mettre en place un mécanisme formel pour effectuer des choix, générer des consensus collectifs et établir fermement des priorités territoriales parmi les options offertes. Priorités sur lesquelles les différents partenaires devront éventuellement s'engager dans leur réalisation concrète.

Pour effectuer ces engagements concrets[62], la procédure de planification territoriale devra finalement aboutir sur un Sommet territorial. Dans la préparation d'un tel Sommet, le milieu entre clairement dans le domaine des tactiques. La tactique est l'art d'utiliser les conditions du champ et les éléments de la conjoncture afin de conduire les bons projets (coûts – bénéfices – impacts) à une décision d'exécution. La sensibilisation, le démarchage, la mobilisation, la manifestation, etc. représentent des tactiques très bien connues à cet égard.

L'objectif de l'utilisation de ces tactiques réside généralement dans le contournement, la domestication ou l'appropriation des formules juridico-politiques en œuvre officiellement[63], mais insuffisamment flexibles pour réaliser des projets innovateurs, hors normes par essence. Pour chaque projet dont la faisabilité est sans équivoque, il s'agit généralement de trouver les arrangements institutionnels adéquats à sa réalisation tels que le partenariat, l'association, le réseautage et l'alliance. En ce sens, la mise en place d'un véritable système de conventions territoriales entre les divers partenaires représente une modalité largement préconisée actuellement par les spécialistes de la planification territoriale.

---

62. Sur des fonctions publiques (gestion des déchets, éducation, sécurité, emploi, développement économique...) ; des actions (prospection d'industries, promotion touristique, équipement culturel, parc communautaire...) ; et des stratégies sectorielles ou territoriales (concentration – dispersion – accroissement – réduction – diversification – etc.).

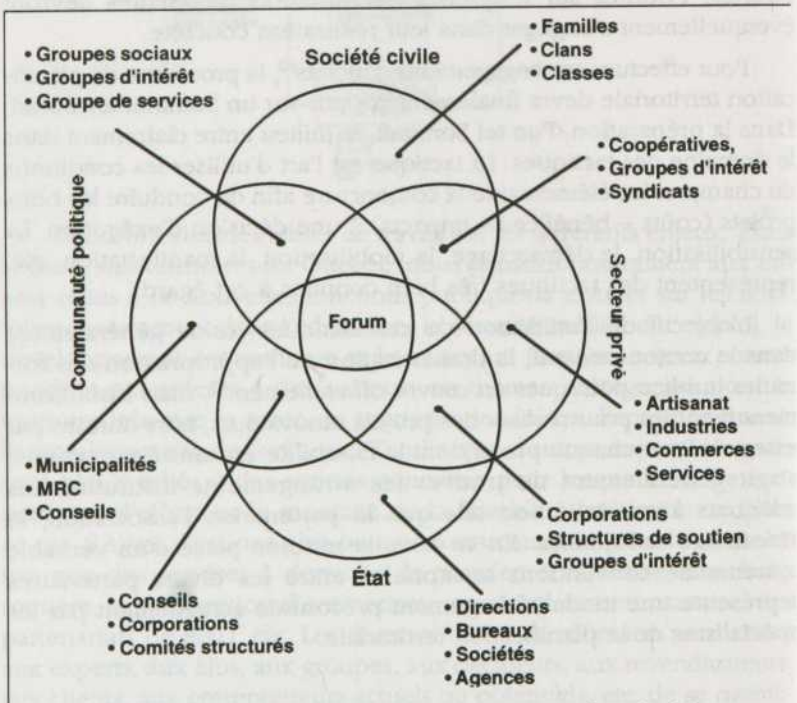
63. Dans le cadre du Québec, nous pensons évidemment à la programmation des différents ministères et aussi à la formule des ententes-cadre Québec-régions.

8.6 Les acteurs de l'organisation territoriale

Les acteurs de l'organisation territoriale sont par essence tous les individus aptes à s'activer sur des tâches spécifiques. Dans la réalité, les organisations privées, publiques et collectives représentent la forme primaire de la mise en œuvre d'actions. Une organisation active indique la présence d'au moins un acteur représenté par le décideur. Utilisons ici un modèle de classification des acteurs de la planification territoriale inspiré par celui de John Friedmann[64].

SCHÉMA 8.4

LES ACTEURS DE L'ORGANISATION TERRITORIALE



Les quatre sphères d'activités de la communauté territoriale

64. Voir John FRIEDMANN (1992) *Empowerment*, Cambridge, Blackwell Publishers, 372 pages.

Ce doyen de la prise en main (*empowerment*) par le milieu propose quatre grandes sphères de la pratique sociale à l'échelon d'un territoire :

1. l'État : appareil législatif, judiciaire et exécutif ;
2. la société civile : citoyens, propriétaires, ménages, familles, clans, ethnies, classes sociales, etc. ;
3. l'économie incorporée : corporations privées et leurs intérêts collectifs ;
4. le communautaire : mouvements sociaux et organisations politiques indépendantes.

Ces quatre sphères d'activités ne permettent pas un découpage étanche des organisations qui œuvrent sur un territoire. Plusieurs de celles-ci appartiennent à deux sphères à la fois, alors que quelques-unes relèvent de trois sphères. Ainsi nos sphères d'acteurs s'entrecoupent les unes les autres. Le schéma 8.4 nous permet de situer les acteurs qui sont a priori interpellés par la planification ou l'organisation territoriale.

Ce modèle général offre une grille de classification et d'analyse fort intéressante pour les acteurs (organisations) qui interviennent sur un territoire donné. Son application sur les territoires du Québec nécessite évidemment une certaine information sur chaque organisation privée, publique et collective afin d'être en mesure de localiser chacune, dans la bonne zone du modèle quadrisphérique. Les organisations unidimensionnelles privées, publiques et collectives sont relativement faciles à localiser. Cependant, plusieurs organisations bidimensionnelles ou tridimensionnelles nécessitent un peu plus d'attention. Il faut alors connaître certaines propriétés minimales telles que le statut, la territorialité, la structure organisationnelle, le financement, la mission, les fonctions exercées, les objectifs poursuivis, le processus décisionnel, etc., afin d'être en mesure de localiser chaque organisation au bon endroit. À cet effet, une enquête effectuée sur les propriétés des organisations[65] nous a permis de concrétiser le schéma 8.4 dans la réalité du Québec.

L'espace de croisement entre les quatre sphères s'avère de toute évidence le lieu central qui touche à la fois les quatre grandes sphères d'acteurs territoriaux. Lieu intéressant pour animer un forum territo-

65. *Profil des organisations publiques, parapubliques et collectives au Saguenay-Lac-Saint-Jean*, éditions GRIR, UQAC, Chicoutimi, 1992-1994-1996, 512 pages.

rial prévu à la procédure de planification territoriale décrite ici. Forum qui permettrait de mobiliser les principaux acteurs, d'animer la culture organisationnelle territoriale et de faire cheminer le milieu vers des arrangements institutionnels optimaux afin de favoriser le développement culturel, social et économique sur le territoire en question.

8.7 Conclusion

Nous venons de proposer un modèle opérationnel pour assister l'organisation continue des territoires au Québec. Il permet de visualiser les grandes dimensions du processus d'apprentissage collectif des décideurs (acteurs) vers l'organisation de leur territoire commun. Les arrangements institutionnels sont l'aboutissement du processus et aussi le continuel départ.

Car nous sommes persuadé que la décentralisation gouvernementale désirée commence d'abord par la prise en main de l'organisation territoriale par les décideurs publics, parapublics et collectifs, qui savent s'associer les décideurs privés et communautaires. Les milieux doivent prendre l'initiative de la recherche de nouvelles modalités institutionnelles nécessaires à la décentralisation et aussi à l'organisation adéquate des fonctions publiques territorialisées. En regard des changements nécessaires aux trois échelons territoriaux du Québec infranational, le champ demeure toujours ouvert à l'imagination, au leadership, aux expérimentations et aux initiatives de tous et de toutes. Dans cet esprit, les collectivités territoriales du Québec et d'ailleurs sont condamnées à continuellement rechercher les arrangements institutionnels optimaux.

Conclusion générale

Afin de maximiser l'utilisation de leurs divers territoires locaux et régionaux dans le cadre de l'économie – monde, la plupart des pays occidentaux interviennent actuellement sur les conditions institutionnelles qui soutiennent les divers efforts de développement économique. On cherche en réalité à créer les arrangements institutionnels optimaux qui puissent favoriser la dynamique d'apprentissage collectif parmi les nombreux acteurs présents sur les territoires.

Le gouvernement du Québec adopte pleinement cette stratégie. Il mise sur la décentralisation, la régionalisation et le renforcement des collectivités territoriales. L'esprit de la réforme territoriale en cours qui touche presque tous les secteurs d'activités publiques, semble être le bon. La méthode et les moyens utilisés peuvent être discutables. Quant à la lettre, nous mesurerons en détail l'atteinte des finalités et des objectifs dans quelques années. Pour l'instant, le dossier présenté dans ces pages fut surtout concerné par l'élaboration d'un portrait de l'environnement institutionnel dans lequel s'inscrit l'actuelle réforme des affaires territoriales (locale – supralocale – régionale). L'analyse qui en découle permet de soulever quelques points pertinents pour le lecteur.

Par ce portrait de la situation institutionnelle dépeint dans une perspective historique, nous avons effectué plusieurs constats, notamment à l'égard de la gouverne décentralisée qui prévalait pendant le XXe siècle. On désirait à cette époque faire assumer le maximum de responsabilités par les autorités locales. Responsabilités décentralisées qui furent par ailleurs fort difficiles à relever adéquatement par un système municipal trop émietté en de petites entités localisées sur de vastes territoires possédant par ailleurs une population réduite et dispersée. Au tournant du siècle, Québec a dû alors intervenir par des contrôles, des normes, des obligations, des incitatifs et aussi par la prise en main de responsabilités publiques. Ce phénomène qualifié de centralisation a conduit à la mise en place progressive d'organismes nationaux de surveillance sur les activités exercées sur les territoires. Nous en avons plus de 125 aujourd'hui. Phénomène associé en réalité à une longue phase de construction de l'État québécois légitimée lors de la grande crise économique, stimulée par le progrès économique de l'après-guerre et consolidée lors de la Révolution tranquille.

Plusieurs autres constats se sont imposés à notre analyse. Après la longue phase caractérisée par l'émergence de nouvelles interventions gouvernementales dans l'économie de marché au Québec, les

questionnements profonds de la Révolution tranquille ont soulevé un diagnostic territorial accablant. À travers la prospérité économique et sociale considérable, un désordre environnemental sévissait. Pour les analystes de l'époque, une réforme de l'organisation de nos territoires devenait alors impérative. Elle fut amorcée lentement en quatre grands mouvements demeurés inachevés par ailleurs : les fusions volontaires ; le régionalisme fonctionnel ; le régionalisme politique ; et la planification territoriale. Ces réponses de l'État ont notamment affirmé le phénomène de fragmentation verticale du pouvoir décisionnel (national – local) en instituant deux nouveaux échelons intermédiaires de responsabilités publiques. L'échelon régional s'avère sous la tutelle du centre tandis que l'autre, supralocal, est largement soumis aux forces démocratiques et financières locales. À travers différents mécanismes de relations verticales, la planification exercée encourage l'atteinte d'une certaine cohérence dans le cadre d'une vision globale de la gouverne publique.

Notre héritage institutionnel en matière d'organisation des territoires est caractérisé aussi par la fragmentation horizontale des responsabilités publiques. Une panoplie de petites organisations, monofonctionelles pour la plupart, exercent en effet leurs activités sectorielles, avec un degré d'autonomie fort variable par ailleurs. Ici aussi la planification territoriale exercée au fil des ans a permis de générer de la cohérence globale en matière de gestion. Malgré ses faiblesses à corriger en matière de chevauchements et de dédoublements, pour n'en nommer que deux, notre analyse nous amène à avancer que nous disposons d'un système public territorial relativement efficace. En matière de développement économique cependant, les résultats atteints apparaissent nettement insuffisants. Il y a eu certes des acquis très importants. Pensons notamment à la mise en valeur de très nombreuses ressources localisées en régions, à l'occupation de tout l'espace québécois habitable et à son aménagement, à l'uniformisation du coût et de la qualité de la vie, au dynamisme socio-économique de nombreux territoires, etc. En matière de production, de salaires, d'impôts, de redevances, etc. le Québec entier a largement profité des efforts consentis au développement des territoires. Néanmoins, force est de constater que le processus cumulatif du développement ne fut malheureusement pas auto-entretenu sur tous les territoires planifiés. Malgré des cas de succès, les forces endogènes ne furent pas à la hauteur des attentes des spécialistes. De Sept-Îles à Asbestos, en passant par Hochelaga-Maisonneuve et Matane, le Québec des territoires centraux et périphériques demeure

très dépendant des forces exogènes (grandes entreprises et État) pour son développement.

C'est bien dans ce contexte d'un intérêt accru pour les forces endogènes du développement que s'inscrit le retour en force du débat sur la décentralisation gouvernementale. Nous avons précisé que cette option de gestion publique possède des justifications démocratiques et économiques solides, notamment si elle est appliquée judicieusement en considération de ses forces et faiblesses. À cet égard, l'imprécision du discours général au Québec n'a eu d'égale que la confusion qu'il a créée dans tout le secteur public. En principe, la littérature scientifique illustre pourtant que la décentralisation gouvernementale doit concerner surtout la desserte de biens et services collectifs. Desserte qui nécessite une fiscalité territoriale dans le cas de la gestion des biens et services impurs. Desserte qui demande un financement largement central lorsque ces biens sont purs, dans la mesure où ils génèrent des effets importants de débordement et de redistribution. Par ailleurs, l'expérience européenne et américaine démontre que pour être pleinement efficace comme modalité de gestion publique, la décentralisation doit être déconcentrée et fragmentée en petites unités monofonctionnelles.

Dès lors que la fragmentation des responsabilités exercées sur les territoires est reconnue tel un critère d'efficacité économique et démocratique, notre système actuel au Québec ne s'avère en principe pas trop mauvais. Il s'agit maintenant de l'optimiser par de nouveaux arrangements institutionnels appropriés, capables notamment de susciter de l'intégration horizontale et verticale des diverses fonctions exercées. Ces nouvelles modalités institutionnelles à mettre en place actuellement sous le couvert de la décentralisation devraient aussi permettre d'influencer positivement les facteurs de développement territorial. Il s'agit là d'une tâche devenue impérative. Tâche qui est actuellement relevée par le gouvernement du Québec. Plusieurs pièces d'une importante réforme territoriale sont en effet en cours d'application. Elles interpellent directement les élites locales et régionales. De leur réponse dépend pour beaucoup la réussite de l'opération de réorganisation des territoires.

L'actuelle réforme locale et régionale du gouvernement du Québec lance en effet un défi très important aux différents acteurs locaux qui œuvrent sur les divers territoires du Québec. Les enjeux sont nombreux. De nouveaux arrangements institutionnels capables d'enrichir le processus continu d'organisation territoriale deviennent

nécessaires. L'innovation s'avère en ce sens plus cruciale que jamais : innovation dans les structures ; innovation dans l'aménagement du territoire ; innovation dans l'exercice des fonctions publiques ; innovation dans les règles administratives ; innovation dans les stratégies territoriales ; innovation dans les actions à effectuer ; innovation dans les processus décisionnels ; bref, innovation dans les arrangements institutionnels sur chaque territoire.

À cet effet d'innovation dans les arrangements institutionnels, nous avons proposé une procédure de planification territoriale capable de mobiliser les acteurs, de canaliser les efforts dispersés actuellement et de dynamiser le processus d'organisation sur les territoires. Procédure qui nous apparaît dans les circonstances, la plus appropriée à notre contexte québécois. Elle devrait aboutir à terme sur la mise en œuvre d'un système de conventions territoriales entre les différents partenaires de la gestion et du développement. Conventions qui tiennent évidemment compte de la représentativité de tous les sous-territoires ainsi que des intérêts de tous les secteurs d'activités. Conventions qui permettraient de définir les modalités de répartition des activités, des interventions, des services, des moyens, des coûts, des bénéfices, etc. Élaborées par et pour chaque territoire, de telles conventions qui fixent des normes, des règles et des codes de fonctionnement général, représentent, à notre avis, la condition institutionnelle *sine qua non* pour progresser dans l'exercice de fonctions publiques, dans l'application de stratégies et dans la mise en œuvre d'actions concrètes d'aménagement et développement territorial. ♦

Document visuel

La prison du Pied du Courant

Laurence Lambert

Entre 1808 et 1811, après maintes querelles, une nouvelle prison est érigée au Champ-de-Mars à Montréal. Rapidement exiguë, et malgré d'importants travaux, on préfère en construire une nouvelle en 1826 sur un terrain voisin. L'architecte George Blailock de Québec en dessine les plans.

Les débats autour de la réforme du système pénal, et les événements de 1837-1838 retarderont la mise en chantier. En 1830, on choisit définitivement le site : en bordure du fleuve, dans le Sud-Est de la ville au lieu-dit « Pied du Courant » délaissant ainsi l'emplacement de la prison du Champ-de-Mars. L'utilisation de l'eau du fleuve et l'élévation du terrain en font un site idéal. Un an plus tard, l'architecte John Wells est désigné pour superviser la construction[1]. En 1835, les commissaires responsables du projet déclarent que la prison peut être ouverte. Pourtant la construction n'est pas terminée. On ouvre la prison en 1836 mais elle ne sera achevée qu'en 1840 après de nombreuses modifications.

Une conception moderne

Jusqu'au XVIII[e] siècle, la prison est le plus souvent synonyme de cachots où les prisonniers attendent leur sentence. Comme lieu de réhabilitation et de détention préventive, elle n'est pas tout à fait rentrée dans les mœurs. Cependant on construit, au début du XIX[e], en Europe et aux États-Unis, notamment en Pennsylvanie, un nouveau type de prison qui donne la préférence à l'emprisonnement individuel

1. George Blailock étant décédé en 1828.

avec travail en atelier le jour. Autour d'un bloc central, sont disposées dans les ailes, les cellules séparées par un couloir. Les cellules donnent sur l'extérieur, pour permettre un éclairage et une ventilation individuels. Ce système dit « Philadelphie » est à l'origine de la plupart des prisons dans le monde.

Par ses dimensions, sa conception et la répartition des cellules, la prison du « pied du Courant » y ressemble. La façade de la prison originelle comprenait un avant-corps central de trois étages, en plus du rez-de-chaussée surmonté d'un fronton triangulaire et deux ailes de deux étages, avec une toiture en pavillon.

Les cellules sont réparties de façon symétrique sur chaque étage et selon la nature du crime. Au sous-sol, les cellules assez spacieuses sont destinées aux condamnés. Les cellules du rez-de-chaussée, plus étroites, sont occupées par ceux dont les peines sont plus légères. Au premier, dans des cellules de même dimension logent les prévenus. Au deuxième, on retrouve, dans des cellules plus confortables, les mauvais créanciers. Enfin, au dernier étage du bâtiment central se situent la chapelle et les dortoirs des prisonniers affectés à l'entretien de la prison.

Les fenêtres, plus ou moins évidées selon l'étage sont terminées en demi-cercle et en enfoncement dans le mur en pierre grise. Au rez-de-chaussée par exemple, seul le demi-cercle est ouvert mais doté de barreaux. Au dernier étage, une ouverture carrée en plein milieu de la fenêtre est percée. Les arcs plein-cintre des fenêtres, les bandeaux et le fronton triangulaire du bâtiment constituent l'essentiel de l'ornementation correspondant tout à fait à l'architecture néoclassique des années 1820-1850.

La conception de la prison est très novatrice pour l'époque. Elle est inspirée du modèle avant-gardiste américain et son architecture est audacieuse. Pourtant elle n'est pas parfaite. Les bâtiments annexes devant servir au travail des prisonniers tardent à être construits, rendant le bâtiment principal vite exigu. Le grand nombre de prisonniers en 1837-1838 ne permettra pas de respecter l'emprisonnement individuel. Les divisions intérieures en briques et les voûtes des cellules empêcheront en 1852 d'apporter des modifications sous peine de graves dommages à l'édifice.

Les patriotes

Après les troubles de 1837, environ 500 patriotes sont emprisonnés à Montréal, dont bon nombre d'entre eux au Pied du Courant. En juin,

Lord Durham amnistie la plupart des prisonniers. Mais ce sont 816 patriotes qui seront arrêtés après l'insurrection de 1838 dans la région de Montréal, 18 à Québec, 19 à Sherbrooke et 2 aux Trois-Rivières. Cent huit patriotes sont traduits en cour martiale, les autres étant libérés. Sur ce nombre, 12 seront exécutés sur l'échafaud installé devant la prison, 58 déportés en Australie, 2 bannis et 27 libérés sous caution.

Joseph Narcisse Cardinal, notaire et Joseph Duquet, étudiant seront exécutés les premiers le 21 décembre 1838.

Suivront le 18 janvier 1839 : Pierre-Théophile Decoigne, notaire, Joseph-Jacques Robert, Amable Sanguinet, Charles Sanguinet, F.-X. Hamelin, cultivateurs.

Le 15 février 1839, montent sur l'échafaud, François-Marie Thomas Chevalier de Lorimier, notaire, François Nicolas, instituteur, Pierre-Rémi Narbonne, peintre, Amable Daunais, cultivateur, Charles Hinderlang, militaire.

Quant aux proscrits, ils sont embarqués à Montréal le 26 septembre 1839 sur le British American jusqu'à Québec puis jusqu'à destination (Bermudes et Terres australes) sur le voilier Buffalo. L'amnistie générale est proclamée le 1er février 1849. En 1852, grâce à la ténacité de Louis-Hippolyte Lafontaine, des indemnités sont versées à ceux qui avaient subi des dommages matériels. Ce ne se fit pas sans contestations puisque l'on alla jusqu'à incendier le Parlement à Montréal.

Les transformations

Le surpeuplement de la prison pendant les événements de 1837-1838 a rendu la prison insuffisante. La réforme du système pénitentiaire soulignera davantage que l'édifice présente de nombreuses lacunes. L'incendie de 1843 endommagera considérablement la toiture. On envisage, en 1846, puis en 1851 la construction d'une aile supplémentaire. Les inspecteurs des prisons prônent un aménagement de type auburnien[2]. On transfère les prisonniers et on démolit les divisions existantes. On entreprend alors l'élargissement de l'aile afin de pouvoir dégager les couloirs le long des murs extérieurs[3].

2. C'est-à-dire selon le modèle de la prison expérimentale d'Auburn (1816 - États-Unis) ; contrairement au système « Philadelphie », les cellules sont adossées sur deux rangs avec un couloir de chaque côté. Les portes sont grillagées et font face aux fenêtres extérieures.

3. Ce qui explique pourquoi l'aile est aujourd'hui plus large que l'aile ouest.

En 1873, alors que la prison est passée depuis la Confédération, sous juridiction provinciale, on propose à nouveau, mais en vain, des projets d'agrandissement. On démolit quand même le mur d'enceinte et on recule le portail afin de permettre la construction de la rue Craig.

La fin de la Prison des Patriotes

Ce n'est qu'en 1890, alors que les conditions sont misérables, qu'Honoré Mercier décide de fermer la prison. Un terrain est acheté au Sault-aux-Récollets afin d'ériger un nouvel édifice. Malheureusement, le projet est retardé et en attendant, on préfère ajouter une nouvelle aile à la prison en 1892.

En 1894, le gouverneur de la prison Charles-Amédée Vallée, se fait construire une résidence sur le terrain même de la prison. Situé au coin Sud-Ouest, cette bâtisse est encore visible aujourd'hui.

Le projet de la nouvelle prison est remis d'actualité en 1906 et en 1912; la prison du Pied du Courant est alors désaffectée. Les prisonniers sont transférés à la nouvelle prison de Bordeaux.

Restée à l'abandon jusqu'en 1921, la Commission des Liqueurs nouvellement créée y installe ses locaux. À grands frais de travaux, on y aménage un vaste complexe industriel. L'aile arrière est démolie, on surélève le bâtiment central d'un étage en brique et on délaisse la toiture pavillon pour une toiture en terrasse.

En 1978, alors qu'un projet d'autoroute en menaçait l'existence, l'ancienne prison est classée monument historique Il y a quelques années, la Société des Alcools a entrepris la mise en valeur du site en démolissant les bâtiments qui avaient été ajoutés au fil des années préservant ainsi l'aspect originel.

Si vous avez la chance de visiter la maison du Gouverneur[4], vous pourrez encore apercevoir au sous-sol l'emplacement des murs en briques des cellules. Aujourd'hui quelques milliers de bouteilles de vin de particuliers ont remplacé les prisonniers. On peut néanmoins y admirer une splendide collection de bouteilles de la SAQ ainsi qu'un alambic en cuivre provenant de Cognac. ♦

Remerciements particuliers à la Société des Alcools pour la publication des photos.

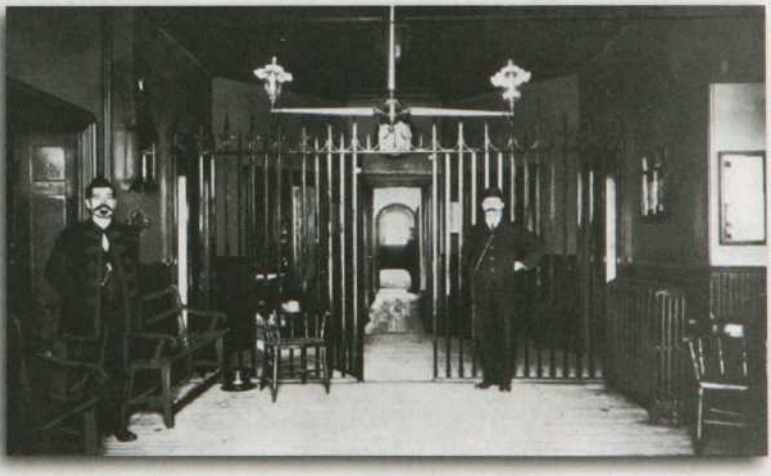
Pour plus d'informations, vous pouvez consulter :

Les chemins de la mémoire, Tome II, Commission des biens culturels, Publications du Québec, 1991, 565 p.

4. La maison du Gouverneur n'est pas ouverte au public. Elle est utilisée pour des réceptions privées.



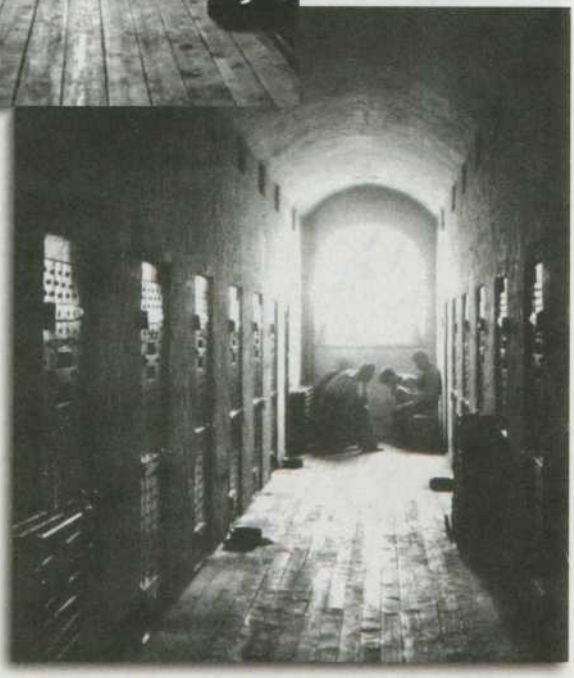
La prison des patriotes, au début du siècle. Entre 1851 et 1912, la prison subira de nombreuses modifications dont l'élévation et l'agrandissement de l'aile.



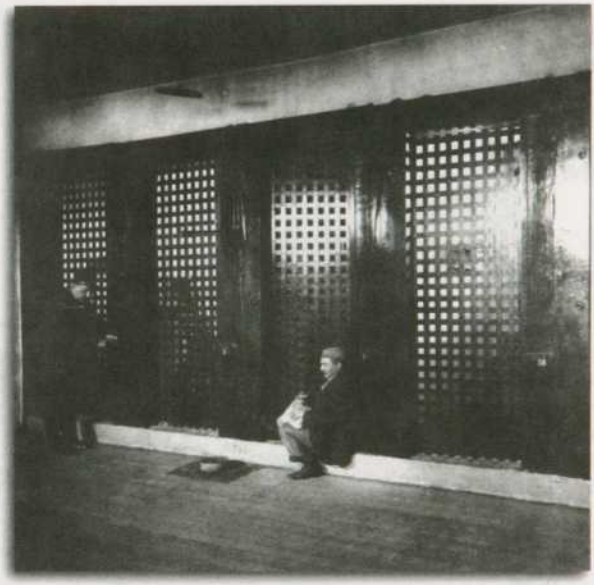
L'entrée principale de la prison (1900-1912) au moment où elle devait regorger de prisonniers.



Les cellules de la prison séparées par un couloir donnent sur l'extérieur. C'est le modèle de type « Philadelphie ». (avant 1852)



Les voûtes empêcheront d'apporter de grandes modifications sous peine de dommages à l'édifice.

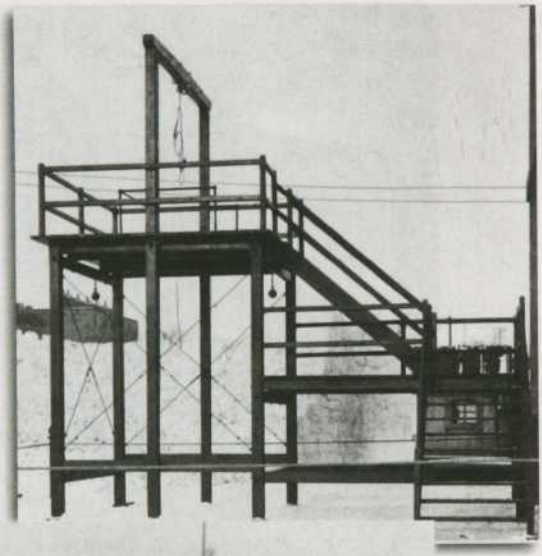


Le bloc cellulaire est, après les travaux de 1851. On prône alors le modèle de type auburnien (Auburn – États-Unis). Les cellules avec portes grillagées sont adossées sur deux rangs avec un couloir de chaque côté.

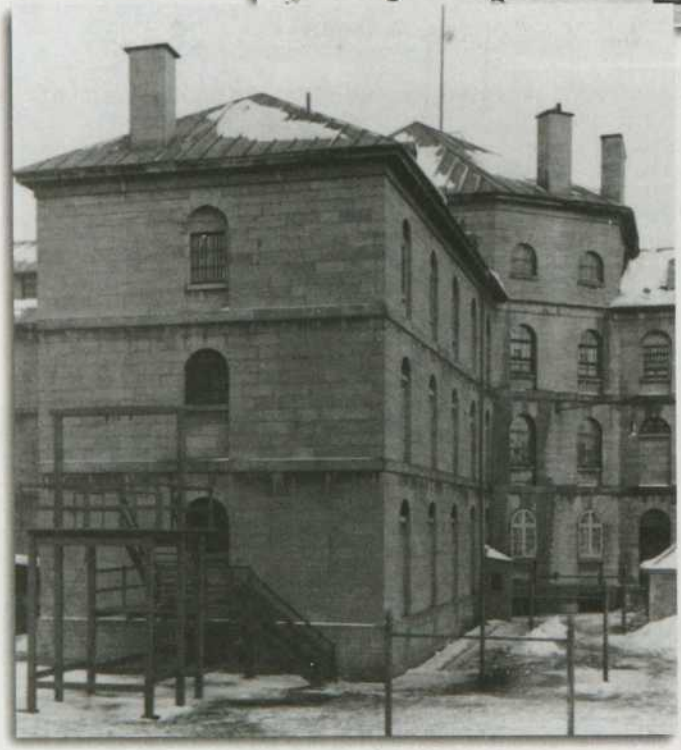


L'inspiration du pénitencier de Kingston permet aux prisonniers de travailler en atelier durant le jour. Ici, l'atelier de cordonnerie.

La potence de la prison du Pied-du-Courant. 12 patriotes seront exécutés entre décembre 1838 et février 1839.



L'aile arrière de la prison date de 1851. La potence y a été installée. La pendaison des patriotes avaient eu lieu au dessus du portail principal de la prison.

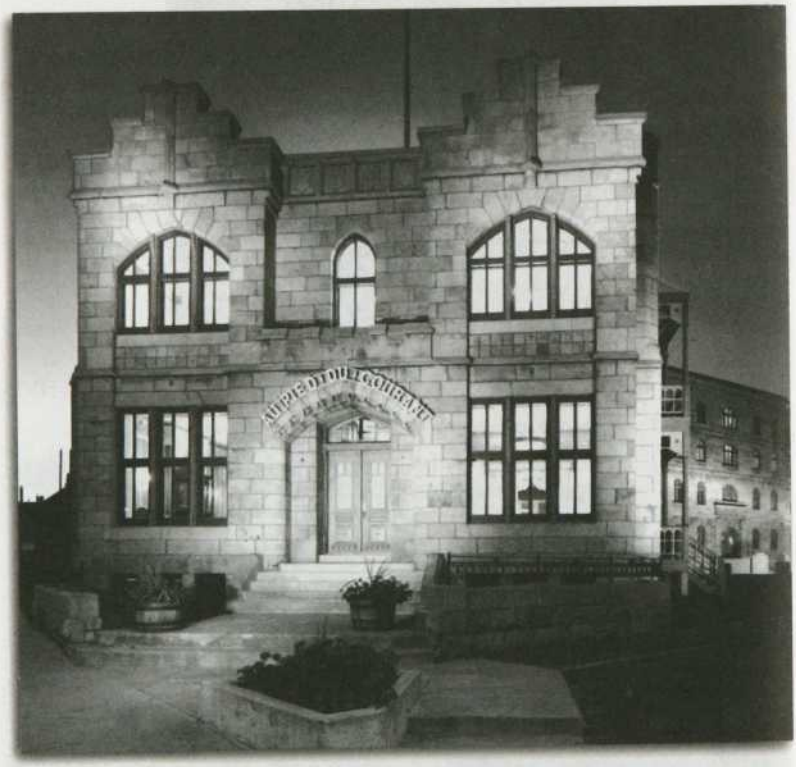




Le gouverneur de la prison, Charles-Amédée Valllée fera construire sur le terrain de la prison une résidence en 1894.



Au cours des années 20, la commission des Liqueurs construit un vaste complexe industriel autour de la prison. Classée monument historique en 1978, la SAQ démolira ces bâtiments.



La maison du Gouverneur telle qu'elle est aujourd'hui.
Des réceptions privées, et des dégustations de vins y sont organisées.

4

La Louisiane

par

Michel Tétu

Professeur à l'Université Laval,
Directeur de *L'Année francophone internationale*

La Louisiane

S'il est un État américain proche du cœur des Québécois, qui intrigue, qui plaît et qui inquiète à la fois, c'est bien la Louisiane, découverte grâce à des expéditions parties de Québec, habitée en partie par des Acadiens, et d'où nous viennent toujours bonne nourriture et bonne musique.

On sait que le français y a reculé tout le long de notre siècle et qu'il se résume souvent à quelques vieux airs d'harmonica ou d'accordéon ainsi qu'à une tradition culinaire remarquable.

Un peu d'histoire

L'histoire contemporaine de la Louisiane, habitée à l'origine par plusieurs peuples amérindiens, débute avec Cavelier de La Salle qui, en avril 1682, s'avance jusqu'aux Grands Lacs, descend l'Ohio et le Missouri pour se rendre à l'embouchure du Mississipi (ou Mississippi ou encore autrefois, Meschacebé) ; il est le premier Européen à le découvrir. Toutefois, lorsqu'il refait une expédition pour y établir une colonie en 1864, il ne réussit pas à retrouver l'embouchure. On le comprend bien aujourd'hui quand on regarde la taille et la complexité du delta de ce grand fleuve qui se jette dans le golfe du Mexique après avoir donné l'occasion à de nombreux cours d'eau de se former, parfois de se faire et se défaire entre ses bras : les fameux bayous qui ont acquis leur célébrité au cours de l'histoire.

Ce n'est qu'en 1699 que Pierre Le Moyne d'Iberville, après avoir combattu les Anglais à Terre-Neuve, refait la route de Cavelier de La Salle et établit les premiers postes français dans cet immense territoire appelé Louisiane en l'honneur du roi Louis XIV. Tout au long de l'année 1999, de nombreuses fêtes célébreront d'ailleurs l'événement (l'apogée en sera les « Retrouvailles acadiennes », c'est-à-dire le Congrès mondial acadien qui se tiendra autour du 15 août).

Au XVIII[e] siècle, la France dispose de la plus grande partie de l'Amérique du Nord. Seules lui échappent la Nouvelle-Angleterre et la côte de l'Atlantique où les Anglais s'installent de plus en plus au sud jusqu'à finalement rejoindre la Floride, occupée par les Espagnols qui sont remontés d'Amérique centrale dans la partie inférieure de la Californie, de l'Arizona, du Nouveau-Mexique et du Texas. On n'a pas encore exploré au delà des montagnes Rocheuses même si les Indiens alliés des Français y ont mené quelques expéditions.

Les trois frères Le Moyne installés en Louisiane vont y jouer un rôle capital, Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville fondant réellement en 1718 la Nouvelle-Orléans (du nom du frère du roi) après quelques établissements provisoires. Il est à plusieurs reprises gouverneur de Louisiane : c'est le premier grand responsable du développement du pays. Notons qu'alors la Louisiane comprend tout le bassin du Mississipi ! C'est un énorme territoire qui remonte jusqu'à la Nouvelle-France.

Le pays commence à prendre forme et on cherche à le peupler. Il est sous la responsabilité de l'évêque de Québec, comme on le voit dans le célèbre roman Atala de Chateaubriand dont l'héroïne mourra parce que ne lui est pas arrivée assez tôt, de Québec, l'autorisation épiscopale de rompre ses vœux pour épouser le bel Indien Chactas. La vie n'est pas très facile, en raison du climat des bords du golfe du Mexique (chaleur, humidité, moustiques, crocodiles) et plus encore peut-être de la rivalité existant entre les chefs militaires envoyés directement de France et les administrateurs venus de Nouvelle-France.

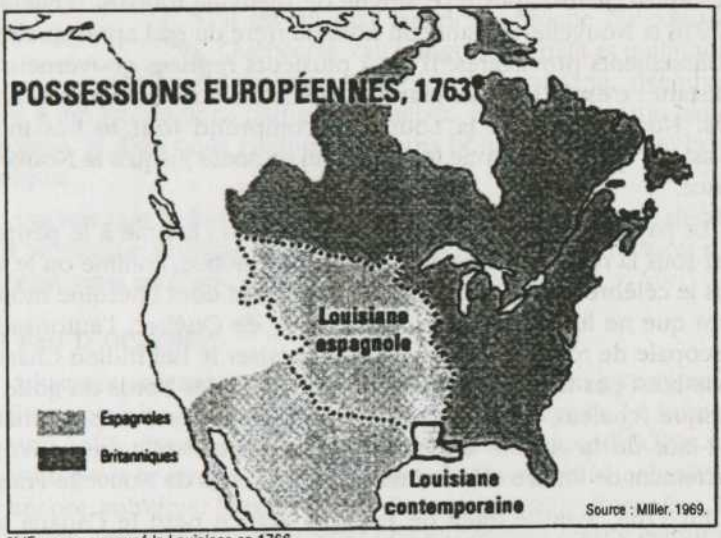
En 1763, avec le traité de Paris, la France perd le Canada aux mains de l'Angleterre et la Louisiane aux mains des Espagnols. Ces derniers néanmoins prolongent heureusement la colonisation française, favorisant même l'établissement de colons français. La Louisiane leur semble un tampon idéal entre leurs colonies au sud-ouest et celles de l'Angleterre au nord-est. Il est vrai qu'en 1755 avait eu lieu le « Grand Dérangement » qui devait chasser d'Acadie la majorité de ses habitants. Rejetés sur les côtes américaines, les Acadiens s'évertuent à gagner la Louisiane où ils se regroupent peu à peu autour du bayou Têche et des autres bayous, formant un triangle dont La Fayette est aujourd'hui le centre administratif. Arrivent également d'Angleterre et de France les Acadiens, qui ne se sentent plus chez eux en terre européenne et qui désirent s'établir de nouveau en Amérique.

Les Acadiens ne sont toutefois pas au bout de leurs peines. L'Espagne redonne la Louisiane en 1803 à Napoléon, qui la vend aussitôt aux États-Unis naissants. La Louisiane devient en 1812 le dix-huitième État américain.

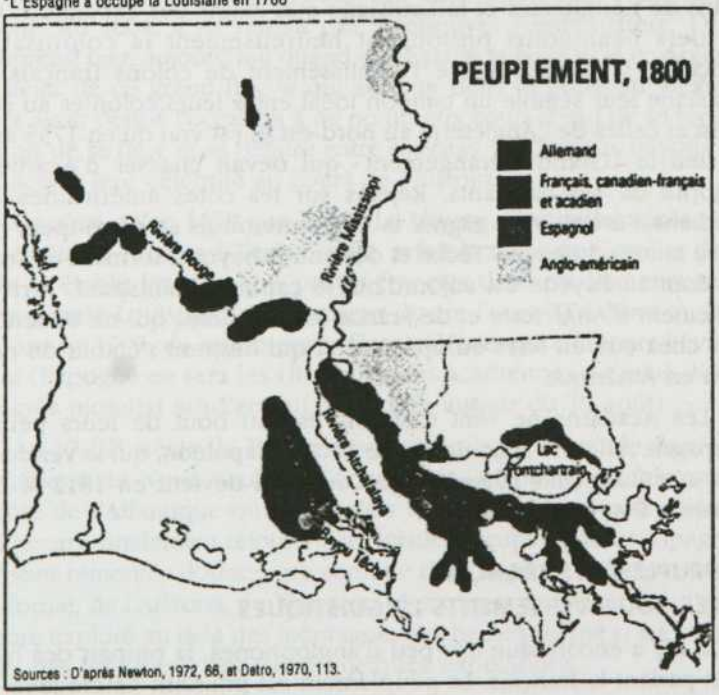
Le peuplement français et les bouleversements linguistiques

Il n'y a encore que très peu d'anglophones, la plupart des habitants parlant le français. Le peuplement est pourtant hétérogène.

LA LOUISIANE ESPAGNOLE, 1763*-1800



*L'Espagne a occupé la Louisiane en 1766



Il y a d'abord les Français venus de France et leurs descendants créoles. Le mot «créole» viendrait de l'espagnol «criollo», lui-même découlant du verbe latin «criare» qui signifie «élever, éduquer». Le créole est celui qui est né et a été élevé aux Amériques sans en être originaire comme les Amérindiens (le Père Charlevoix parle des Créoles du Canada). Assez vite d'ailleurs, ce terme a désigné toutes les races humaines, tous les animaux et toutes les plantes originaires d'ailleurs et transportés en Amérique. Il s'est donc glissé une erreur dans les dictionnaires français à partir du début du dix-neuvième siècle qui ont réservé le terme «créole» aux seuls Blancs créoles (ou Bekés aux Antilles). Au XXe siècle, à l'inverse, la langue créole étant surtout parlée par les Noirs et les mulâtres, on aurait plutôt tendance à en exclure les Blancs, ce qui est également tout à fait erroné.

Aujourd'hui, on appelle *créoles* en Louisiane :

1. Les Grands Blancs nés avant 1920.
2. Les descendants des hommes de couleur libres (nés d'un père blanc et d'une mère esclave, souvent éduqués en Europe) et les Noirs dont les ancêtres étaient esclaves. Aujourd'hui, créole est surtout associé à ce groupe.
3. Tout ce qui vient de la Louisiane : tomates créoles, chevaux créoles, canne à sucre créole, etc.

Les Grands Blancs ont des esclaves noirs en grand nombre. On en compte souvent plusieurs centaines sur les grandes plantations. Les Jésuites aussi, de même que les Dominicains, ont des esclaves. Et lorsque Saint-Domingue (Haïti) se révolte, plusieurs planteurs déménageront avec leurs esclaves en Louisiane, ce qui augmente d'autant la population noire. Les esclaves parlent créole, un peu le français – c'est d'eux que proviendront les fameux «blues» chantés tantôt en anglais, tantôt en français ou en créole et joués par des musiciens fameux tels Louis Armstrong ou Sidney Beckett.

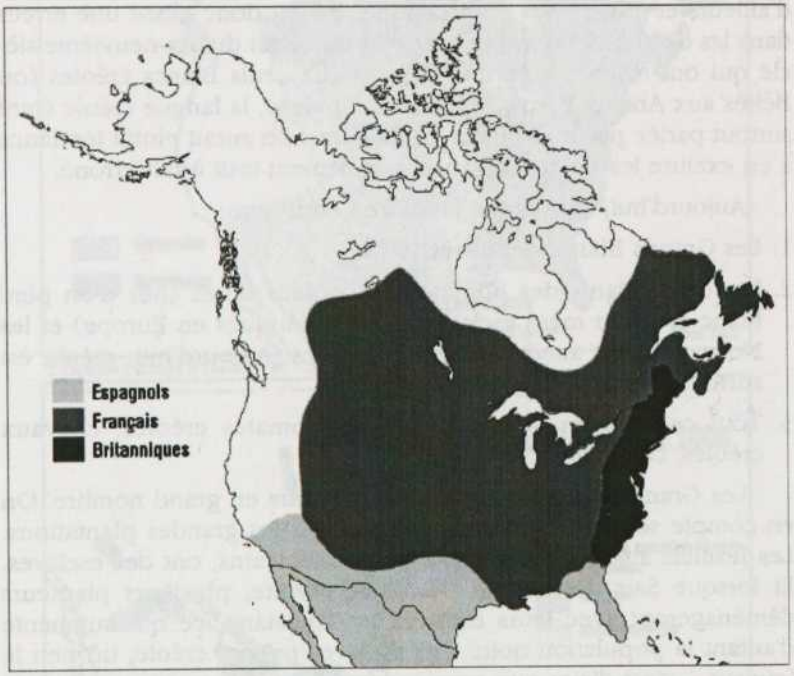
D'Europe, ne sont pas venus que des Français mais aussi des Allemands assez nombreux (Pour aller de la Nouvelle-Orléans à La Fayette, on traverse la rivière des Allemands), puis des Espagnols bien entendu. Les uns et les autres se marient souvent avec des Louisianais d'origine française et parlent français.

Mais surtout arrivent après la déportation, un assez grand nombre d'Acadiens, la plupart du temps très pauvres et analphabètes qui s'installent comme ils le peuvent, là où ils trouvent un peu de terre encore non cultivée. On croira que les nouveaux venus arrivant de

l'Acadie viennent de «la Cadie»; on les appelle désormais des Cadiens, ce qui deviendra avec l'occupation américaine des Cajuns.

Car les Américains (les Cadiens les appellent toujours ainsi aujourd'hui) arrivent de plus en plus nombreux. Ils vont peu à peu supplanter les Français et renverser l'équilibre linguistique.

OCCUPATION EUROPÉENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD, 1713-1763



Le gombo de cadiens[1]

Isabelle Têche

Quoi c'est ça?
Explique-moi.
D'abord, tu prends un pays:
    Le ventre troué du Mississipi,
Ensuite, écoute:
    Un peu de Bretons,
    De Normands, de Berrichons,

1. Poème paru dans *Acadie tropicale*, 1983.

Tu remues longtemps,
Tu écrases les grumeaux,
Et puis :
Un peu d'Allemands,
Remue encore :
Un peu d'Espagnols,
Tourne fort.
laisse reposer.
Et puis goûte :
C'est pas encore ça ?
Alors, attends un peu,
C'est là que le goût viendra,
Peu à peu, en douceur,
en douleur,
secrètement.
C'est pas pour rien
Que vous Cadiens,
On vous fait souffrir
À petit feu...

GUERRE DE SÉCESSION ET ÉPOQUE ACTUELLE

De 1803 à 1840, les deux cultures, française et anglaise, coexistent avec supériorité de la première. De 1840 à 1860, la proportion des francophones diminue par rapport aux anglophones qui arrivent de plus en plus nombreux alors que l'émigration française est tarie. Après la guerre de Sécession en 1865, l'élite toujours francophone est décimée et très appauvrie. Elle n'a plus d'esclaves (libérés de l'esclavage par les Nordistes) ; beaucoup « d'habitations » ont été détruites ; la société change de fond en comble. Après l'occupation nordiste, le moral n'y est plus chez les Sudistes. Les Français avaient souhaité rester neutres, sans succès. Le déclin commence.

Les francophones deviennent de plus en plus minoritaires. Lorsque brûle le théâtre de la Nouvelle-Orléans en 1916, c'en est fini de leur suprématie. Leur culture ne sera que plus que marginale. Les journaux nous permettent de suivre cette évolution : ils sont d'abord français, puis bilingues, puis de plus en plus anglais.

L'américanisation s'amplifie après la Première Guerre mondiale. Les soldats américains, recrutés dans tous les États, doivent parler la même langue. L'usage du français est entièrement banni du système éducatif ; les instituteurs sévissent avec rigueur. Seuls résistent les plus

pauvres, les Acadiens du fond des bayous et les Indiens qui ne sont pas tenus d'aller à l'école.

En 1921, l'anglais est imposé comme seule langue d'enseignement, le français est proscrit. Les enfants subissent des brimades et reçoivent des punitions pour oser dire un mot de français sur le terrain de l'école.

Schizophrénie linguistique

Jean Arceneaux

I will not speak French on the school grounds.
I will not speak French on the school grounds.
I will not speak French...
I will not speak French...
I will not speak French...
Hé! Ils sont pas bêtes, ces salauds.
Après mille fois, ça commence à pénétrer
Dans n'importe quel esprit.
Ça fait mal; ça fait honte;
Puis là, ça fait plus mal.
Ça devient automatique,
Et on speak pas French on the school grounds
Et ni anywhere else non plus.
Jamais avec des étrangers.
On sait jamais qui a l'autorité
De faire écrire ces sacrées lignes
À n'importe quel âge.
Surtout pas avec les enfants.
Faut jamais que eux, ils passent leur temps de recess
À écrire ces sacrées lignes.
Faut pas qu'ils aient besoin d'écrire ça
Parce qu'il faut pas qu'ils parlent français du tout.
Ça laisse voir qu'on est rien que des Cadiens.
Don't mind us, we're just poor coonasses.
Basse classe, faut cacher ça.
Faut dépasser ça.
Faut parler anglais.
Faut regarder la télévision en anglais.
Faut écouter la radio en anglais.
Comme de bons américains.
Why not just go ahead and learn English.
Don't fight it. It's much easier anyway.

No bilingual bills, no bilingual publicity.
No danger of internal frontiers.
Enseignez l'anglais aux enfants,
Rendez-les tout le long,
Tout le long jusqu'aux discos,
Jusqu'au Million Dollar Man.
On a pas réellement besoin de parler français quand même.
C'est les états-Unis ici,
Land of the free.
On restera toujours rien que des poor coonasses.
Coonass. Non, non. Ça gêne pas.
C'est juste un petit nom.
Ça veut rien dire.
C'est pour s'amuser. Ça gêne pas.
On aime ça. C'est cute.
Ça nous fait rire.
Mais quand on doit rire, c'est en quelle
langue qu'on rit?
Et pour pleurer, c'est en quelle langue qu'on pleure?
Et pour crier?
Et chanter?
Et aimer?
Et vivre?

L'américanisation se poursuit pendant plusieurs décennies avec cette conséquence majeure que les enfants qui ont subi des brimades décident, pour éviter les mêmes ennuis à leurs propres enfants, de ne plus leur parler qu'en anglais. Il faudra attendre deux générations pour qu'on s'intéresse au français, qu'on y revienne, mais avec énormément de pertes.

Au cours de la Deuxième Guerre mondiale en effet, les soldats louisianais se rendent compte que le français leur sert en France, qu'ils peuvent comprendre et se faire comprendre alors que leurs compatriotes anglophones sont souvent perdus. D'autre part, la nostalgie du retour en Louisiane leur redonne le goût des vieilles chansons, en français, de leurs grands-parents et du folklore encore bien vivant, comme aussi de la bonne cuisine canadienne.

Lorsque John Kennedy arrive au pouvoir, il comprend que le français est également utile dans la guerre du Vietnam. La connaissance des langues est encouragée aux États-Unis. L'État de Louisiane est déclaré officiellement bilingue (anglais-français) en 1968.

C'est alors que le sénateur James Domengeaux crée le CODOFIL (Conseil pour le développement du français en Louisiane) dans le but de réintégrer l'enseignement du français dans les écoles primaires.

Étant donné qu'il n'y a pratiquement pas d'écrits en français cadien, Domengeaux ne considère pas cette langue digne d'être enseignée. Il décide que les cours se donneront en français métropolitain et non en cadien ou en créole, « toujours considérés comme des patois sans avenir ». Il engage donc des professeurs français, belges et québécois qui apprennent aux enfants une réalité autre que la réalité louisianaise, et ce, à cause du manque de formation locale adéquate. Le français enseigné n'est alors évidemment pas compris par les parents et les grands-parents, ce qui crée des conflits linguistiques.

Compte tenu des erreurs du passé et à la suite de la publication du premier recueil de poésie louisianais, les responsables du CODOFIL décideront, à partir des années 90, de repenser l'enseignement du français dans les écoles. Richard Guidry, responsable de la « louisianisation » du programme d'éducation, organise des stages permettant aux coopérants de différents pays de mieux s'adapter à la réalité louisianaise.

LOUISIANE - EN BREF

1682 Cavelier de La Salle découvre le delta du Mississipi.

1699 Fondation du 1er établissement français (Pierre Le Moyne d'Iberville).

1718 Fondation officielle de la Nouvelle-Orléans par son frère Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville.

1755 Le « Grand Dérangement ». Déportation des Acadiens qui se réfugient pour une part en Louisiane.

1763 Traité de Paris. La France perd le Canada et la Louisiane qui devient espagnole.

1803 La Louisiane redevient française, Napoléon 1er la vend aux États-Unis (18e État en 1812).

1862-1877 Guerre de Sécession. Les Nordistes détruisent les plantations et abolissent l'esclavage.

1916 Incendie du théâtre de la Nouvelle-Orléans. L'américanisation s'accentue.

1921 L'anglais seule langue d'enseignement, le français proscrit et puni.

1968 L'État de Louisiane officiellement bilingue.

1968 Création du Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL) par James Domengeaux. Renaissance acadienne. Les Cajuns redeviennent Cadiens.

1991 Edwin N. Edwards, gouverneur.

En 1998, les enseignants font venir les grands-parents dans les écoles, pour garder les traditions et les richesses du parler louisianais; ils apprennent aux enfants qu'il y a plusieurs niveaux de langue et plusieurs variétés à travers la francophonie. Les écoles d'immersion en français sont très populaires, mais pas assez nombreuses. Et au cours des années, beaucoup de Cadiens ont perdu leur français. On compte aujourd'hui environ 250 000 Louisianais, sur un bon million d'origine française, capables d'utiliser le français. La population totale de la Louisiane est d'environ 5 millions. Le français a surtout perdu à la Nouvelle-Orléans, mais reste bien présent dans le triangle acadien autour de La Fayette.

La culture louisianaise

La musique cadienne ou «cajun», popularisée avec brio par Zacharie Richards, est suffisamment connue, de même que les écrevisses ou le gombo pour qu'on n'insiste pas sur le sujet. En revanche, il vaut sans doute la peine de revenir un instant sur la littérature écrite des créoles du XIXe siècle, et celle, orale, des descendants des Cadiens, qui renaît depuis 1970.

La production littéraire louisianaise du XIXe siècle reflète une activité culturelle créatrice dans tous les genres: poésie, prose romanesque, théâtre. C'est une période très prolifique qu'on peut diviser en deux parties: les écrits journalistiques et la publication de livres. Faute de maisons d'édition, ce siècle est dominé par les journaux. Plusieurs auteurs tels que Charles Oscar Dugué ou Charles Testut se font connaître grâce aux feuilletons publiés dans *L'Abeille* de la Nouvelle-Orléans, *Le Courrier de la Louisiane* et d'autres journaux de l'époque.

L'histoire de la Louisiane, au début, retient surtout l'attention des écrivains créoles blancs. Les Créoles de couleur, quant à eux, s'attardaient davantage à l'étude de la société. Certains chantent la beauté des quarteronnes, d'autres démontrent l'hypocrisie sociale ou traitent des rapports entre les hommes blancs et les femmes de couleur.

Tous ces écrivains sont influencés et par les romans-feuilletons, et par le romantisme des écrivains français (Chateaubriand). Après l'introduction de l'imprimerie, l'univers littéraire change de visage: les livres permettent, entre autres, aux œuvres de durer et d'être mieux connues.

Répondant aux courants de leur temps, plusieurs auteurs, comme Alfred Mercier, Adrien Rouquette et Sidonie de la Houssaye, peignent

un tableau de l'époque. Ils présentent aussi bien la vie des Créoles, blancs ou de couleur, que celle des Cadiens (influence directe de Longfellow), mais vue à travers le prisme de la fierté des Créoles blancs.

La fin du siècle voit le déclin de la langue française, alors que la littérature est à son sommet. Des Créoles blancs se réunissent et fondent une association pour la défense de cette langue : l'Athénée louisianais. Elle n'apportera pas de changements majeurs à la situation ; certains journaux deviendront unilingues anglais.

Il faudra attendre plusieurs décennies pour qu'une nouvelle littérature de langue française voie le jour, acadienne cette fois-ci.

LE RENOUVEAU AU XXe SIÈCLE PAR LA TRADITION ORALE

La langue française écrite n'ayant pas pénétré dans les régions rurales, elle est restée orale. Il ne pouvait exister chez les Cadiens qu'une seule littérature de tradition orale.

Honteux de parler une langue non reconnue par le pouvoir public qui, en outre, ne leur permettait aucune ascension sociale, ils essaient d'oublier leur spécificité ethnolinguistique. La Deuxième Guerre mondiale et l'industrialisation qui l'accompagne offrent aux francophones louisianais l'occasion d'émigrer vers les grandes villes. L'assimilation s'accentue alors. Il faut attendre la fondation du CODOFIL, en 1968, pour redonner au peuple cadien un peu de confiance. Sans ses efforts, la renaissance littéraire n'aurait jamais eu lieu.

Les soirées de « Paroles et musique » ont permis aux Cadiens de découvrir qu'ils pouvaient écrire. Un grand pas est franchi. Les jeunes auteurs vont plus loin en osant publier un premier recueil de poésie, *Cris sur le bayou* (1980) qui va donner naissance à un théâtre populaire et à divers écrits dont une revue, *Feux-follets*.

Cette nouvelle littérature se veut un reflet de la culture cadienne. On y retrouve, entre autres, le thème du retour aux sources – les Cadiens sont attachés à leurs origines – et un fort sentiment de revendication. Le problème du choix de la langue est également posé : les Cadiens vivent dans un pays aux origines multilinguistiques, le français standard n'est pas la langue de leurs traditions.

Si une décolonisation linguistique et culturelle est possible, elle ne peut se faire que par l'écrit de leur culture dans leur écriture propre.

Combustion spontanée

Pourquoi écrire.
Personne va lire.
Tu perds ton temps
À cracher dans le vent.
La poésie, c'est grand,
Pas pour les enfants,
Ni les illettrés,
Ni les acculturés.
Ils ont rien à dire
Et, ça qui est pire,
Même s'ils en avaient,
Il faudrait le faire en anglais.
Mais ça change
Dans la grange.
Il y a du nouveau foin
Entassé dans le coin
Et il va se faire voir, lui.
Il a attrapé de la pluie.

En conclusion

Il n'est pas facile d'être francophone en Louisiane. D'une part la langue américaine est envahissante, d'autre part les francophones méconnaissent la Louisiane et considèrent la culture cadienne folklorique. Or, cette situation existe parce que les Cadiens sont fidèles à leurs racines : le français louisianais d'aujourd'hui se rapproche de la langue des Acadiens de la Nouvelle-France.

Malgré tous ses malheurs passés, ce peuple se sent heureux et semble avoir oublié le Grand Dérangement de 1755, la politique d'anglicisation entreprise à partir de 1916, le rejet et le mépris des Américains, etc. La création du CODOFIL, en 1968, a contribué à l'affirmation de leur identité et au renouveau du français. Le français est de plus en plus enseigné dans les écoles, la musique connaît un succès international, la littérature écrite renaît après une longue absence.

La culture cadienne d'ailleurs ne s'exprime pas seulement à travers la langue, la musique et la cuisine mais aussi par l'humour, le sens de la fête (Mardi gras) et de l'hospitalité, etc. L'avenir reste ouvert quoique difficile. ♦



L'Année francophone internationale édition 1998 présente le panorama de l'espace francophone le plus complet à l'heure actuelle dans toute la francophonie.

Cet ouvrage de plus de 400 pages se divise en trois parties: Éditorial; Pays et régions; Idées et événements.

Pour chacun des pays traités dans la seconde partie le lecteur pourra prendre connaissance des faits marquants de l'année dans les domaines suivants: politique, économie, société, culture, sports et une bibliographie, souvent commentée, des plus importantes parutions en français dans chacun de ces pays. La troisième partie traite quant à elle des grands courants de pensée ayant animé la Francophonie ainsi que des principales organisations internationales qui y œuvrent.

Grâce à l'implication de plus de 200 collaborateurs, la plupart d'entre eux étant d'éminents universitaires bénéficiant d'une reconnaissance internationale, *L'Année francophone internationale* est un ouvrage de référence incontournable tant pour le spécialiste que pour ceux, de plus en plus nombreux, qui souhaitent une analyse sérieuse et une synthèse complète de l'actualité récente.

***L'Année francophone internationale* est disponible dans toute bonne librairie ou en retournant le bon de commande ci-dessous.**

Bon de commande

Veuillez m'expédier ___ exemplaire(s) de *L'Année francophone internationale* édition 1998 au prix de 19,95 $ chacun plus 5,00 $ de frais de port unitaire.

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Pays: _____

Adresse de retour: *L'Année francophone internationale*
Faculté des lettres
Université Laval
Sainte-Foy (Québec)
G1K 7P4 CANADA

S.V.P. établir votre chèque à l'ordre de *L'Année francophone internationale*.

Lectures

NOUS AVONS REÇU :

Pierre Anctil,
Tur Malka, Flâneries sur les cîmes de l'histoire juive montréalaise, Septentrion, 1997, 199 p.

Michel Arseneault,
Un rêve pour la vie, Une biographie de Lucille Teasdale et Piero Corti, Libre Expression, 1997, 406 p.

Assemblée nationale,
L'Hôtel du Parlement, témoin de notre histoire, Les Publications du Québec, 204 p.

Michel Bernard,
L'utopie néolibérale, Éditions du Renouveau québécois et Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, 1997, 318 p.

Réal Bertrand,
Lionel Groulx, Collection célébrités, Lidec, 1997, 64 p.

Robert Boily, (sous la direction de)
L'année politique au Québec, 1995-1996, Fides, 1997, 232 p.

Claude Boudreau, Serge Courville, Normand Séguin,
Atlas historique du Québec, Le territoire, Presses de l'Université Laval, 1997, 114 p.

Serge Cantin,
Ce pays comme un enfant, Collection la ligne du risque, L'Hexagone, 1997, 211 p.

Linda Cardinal,
L'engagement de la pensée, Le Nordir, 1997, 190 p.

Michel Cartier,
Le nouveau monde des infostructures, Fides, 1997, 189 p.

Michel Chartrand,
Les dires d'un homme de parole, Lanctôt Éditeur, 1997, 341 p.

Gaston Cholette,
L'action internationale du Québec en matière linguistique, Presses de l'Université Laval, 1997, 197 p.

Commission des biens culturels,
Les chemins de la mémoire, Monuments et sites historiques du Québec, Tome II, Publications du Québec, 565 p.

Arlette Corcos,
Montréal, les Juifs et l'école, Septentrion, 1997, 305 p.

Roch Côté, (sous la direction de)
Québec 1998, Fides-*Le Devoir,* 1997, 347 p.

Lynda Dionne, Georges Pelletier,
Des forêts et des hommes, 1880-1982, Les Archives nationales du Québec, Les Publications du Québec, 1997, 189 p.

Clermont Gauthier, (sous la direction de)
Pour une théorie pédagogique, Recherche contemporaine sur le savoir des enseignants, Presses de l'Université Laval, 1997, 352 p.

Pierre Godin,
René Lévesque, Héros malgré lui, tome 2, Boréal, 1997, 736 p.

Pierre-André Julien,
Le développement régional, Les éditions de l'IQRC, 1997, 142 p.

Naïm Kattan,
Figures bibliques, Des patriarches aux prophètes, Guérin littérature, 1997, 169 p.

Michael Keating,
Les défis du nationalisme moderne, Québec, Catalogne, Écosse, Presses de l'Université de Montréal, 1997, 296 p.

Alain Lacombe,
Errol Bouchette, un intellectuel, Fides, 1997, 237 p.

Jacques Lacoursière,
Histoire populaire du Québec, 1896 à 1960, T.4, Septentrion, 1997, 412 p.

Serge Lambert, Jean-Claude Dupont
Les voies du passé, 1870-1965, Les transports au Québec, Les Archives nationales du Québec, Les Publications du Québec, 1997, 197p.

François Landry,
Beauchemin et l'édition au Québec, Une culture modèle, 1840-1940, Fides, 1997, 367 p.

Gilles Lapointe,
Paul-Émile Borduas, Collection Célébrités, Lidec, 1997, 64 p.

Vincent Lemieux,
La décentralisation, Collection Diagnostic, IQRC, 1997, 129 p.

René Lévesque,
Option Québec, Typo Essais, 1997, 354 p.

André Lussier,
Les visages de l'intolérance au Québec, Textes d'hier et d'aujourd'hui, Septentrion, 1997, 247 p.

Israël Medresh,
Le Montréal juif d'autrefois, Septentrion, 1997, 272 p.

Marcel Martel,
Le deuil d'un pays imaginé, Collection Amérique française, Presses de l'Université Ottawa, 1997, 203 p.

Nelson Michaud,
Praxis de la science politique, Presses de l'Université Laval, 1997, 245 p.

Nous tous un soleil,
Nos passés, notre avenir, Un projet d'éducation interculturelle, 1997, 129 p.

France Normand,
Naviguer le Saint-Laurent à la fin du XIXe siècle, P.U.L, 1997, 296 p.

Marcel Olscamp,
Le fils du notaire, Jacques Ferron 1921-1949, Fides, 1997, 425 p.

Guy Paiement,
L'économie et son arrière-pays, Fides, 1997, 104 p.

Jacques Parizeau,
Pour un Québec souverain, VLB éditeur, 1997, 355 p.

Lise Payette,
Des femmes d'honneur, Une vie privée 1931-1968, Libre expression, 1997, 277 p.

Gilles Pellerin,
Récits d'une passion, Florilège du français au Québec, L'Instant même, 1997, 160 p.

Maurice Pinard, Robert Bernier, Vincent Lemieux,
Un combat inachevé, Presses de l'Université du Québec, 1997, 368 p.

Marie-Anne Rainville,
Jacques Proulx, nature, Nuit Blanche Éditeur, 1997, 120 p.

Jacques Saint-Pierre
Histoire de la coopérative fédérée, Presses de l'Université Laval / Éditions de l'IQRC, 1997, 287 p.

Maurice Séguin,
Une histoire du Québec, Vision d'un prophète, Guérin, 1997, 215 p.
Histoire de deux nationalismes au Canada, Guérin, 1997, 452 p.

Donald Smith,
D'une nation à l'autre, Stanké, 1997, 166 p.

Maurice Tardif, Hélène Ziarko,
Continuités et ruptures dans la formation des maîtres au Québec, Presses de l'Université Laval, 1997, 299 p.

Françoise Tétu de Labsade,
Littérature et dialogue interculturel, Presses de l'Université Laval, 1997, 248 p.

Michel Tétu, (sous la direction de)
L'année francophone internationale, AFI, 1997, 352 p.

Comptes rendus

Rémi Savard

L'Algonquin Tessouat et la fondation de Montréal: diplomatie franco-indienne en nouvelle France.
L'Hexagone, Montréal, 1996, 235 p.

Curieux ouvrage ou un ouvrage trop curieux? L'érudition de Rémi Savard est bien connue mais cette qualité devient un défaut quand il en abuse. Le lecteur intéressé par l'histoire de Montréal pourra se laisser accrocher par le titre, peu importe le personnage qui s'y trouve associé. Mais ce lecteur risque d'être déçu quand il se verra offrir mille et une informations sur d'infimes détails se rapportant à tout ou rien avec moult références bibliographiques. On ne pourra pas reprocher à notre anthropologue de l'Université de Montréal de ne pas donner ses sources.

Le Tessouat en question aurait fait parler de lui, pas pour des raisons qui n'en valent vraiment la peine, (sinon il nous serait familier) pour la première fois en 1641. Il devint l'allié des Montréalistes (sic) en recevant le baptême des mains des Jésuites ayant pris part à la fondation de Ville-Marie. L'expression « Montréaliste » m'était inconnue. Elle m'a ainsi fait prendre conscience de l'ancienneté de la rivalité entre les deux villes que réuniront beaucoup plus tard la « 20 » et la « 40 ».

Puisqu'il est question de diplomatie, c'est moins des relations entre les Français et les Anglais dont il est question, mais de celles avec ce que l'on appelle de nos jours les premières nations. Tous les groupes ethniques avec lesquels nos ancêtres auront à composer font

l'objet de l'attention de l'auteur. Voici un extrait représentatif du premier chapitre intitulé : Paul Tessouat et Maisonneuve : « Pour Trigger et Ratelle, le bassin de la rivière Madaouaska, de l'embouchure de celle-ci presque jusqu'au lac Golden, aurait été habité par les Matoueskarinis. Pour sa part, Heidenreich restreint leur territoire à la section inférieure de la rivière ; à moins que ses Ounchatarounoungas n'aient constitué une partie du groupe des Matoueskarinis sinon des Oueskarinis... » Je n'ai pas vérifié l'exactitude de l'orthographe. Ceci dit, il me semble que les Indiens de notre enfance appartenaient à des ethnies aux noms moins ésotériques.

Mais puisqu'il faut quand même évoquer la création de Montréal, rendons hommage à l'auteur de nous préciser (p. 32) que la création de Ville-Marie n'est pas l'œuvre du cardinal Richelieu mais celle de la Société Notre-Dame de Montréal, que Raoul Allier, le premier historien des dévots considérait comme une « société écran » derrière laquelle se cachait la société secrète fondée en 1630 sous le nom de Compagnie du Saint-Sacrement... C'est vrai que notre histoire se déroule bien avant l'intervention d'un certain baron français qui, lui pour le moins, su bien entremêler le sport et la diplomatie. Toujours dans ce premier chapitre, notre auteur, avant de présenter deux actes de mariage et un de baptême ayant eu lieu en 1643, s'interroge sur les allées et venues d'un groupe d'Oumasasikouei. Qui étaient ces gens ? L'auteur prévient son lecteur qu'il le tiendra en haleine (!) sur cette épineuse question jusqu'au dernier chapitre où se trouve la clé de l'énigme.

Le second chapitre intitulé « La dynastie Tessouat » se rapporte à différents Tessouat : à Tadoussac en 1603, un autre à Sault-Saint-Louis en 1611, un autre chez lui en 1613 alors que l'on en cherchait un autre (ou s'agit-il du même) en 1615. Enfin, celui qui nous intéresse (?) meurt en 1636. Voilà pour la petite ou grande histoire, qu'on en juge.

Le chapitre suivant porte sur un cérémonial concernant la résurrection des chefs dans le cadre de condoléances tenues en présence de représentants de nations étrangères. Est-ce dû à un changement de forme à la faveur d'un style moins lourd et moins académique ? J'estime avoir puisé des informations intéressantes sur les principales nations avec lesquelles ont eu à se frotter d'une façon ou d'une autre, les premiers Canadiens. Le quatrième chapitre sur les rituels diplomatiques s'avère plutôt ennuyeux avec ses descriptions de pas moins de six colliers. Quant au cinquième chapitre, à propos

du baptême des chefs, il fournit d'intéressantes considérations sur la perception que les Indiens avaient envers la religion des blancs et sur leur motivation suivant les cas à y adhérer. Savard y va cette fois d'une petite fable de son cru pour imaginer la réaction des Indiens témoins pour la première fois de la pratique religieuse des blancs. Ça commence ainsi : « Certains de ces visages pâles portent, suspendus par une corde à leur cou, deux bouts de fer de longueur inégale fixés perpendiculairement l'un à l'autre plus ou moins en leur milieu, et pour lesquels ils semblent éprouver un respect particulier ; on les voit même parfois murmurer à l'oreille d'une figurine humaine attachée à cet objet (...). Cette description vaut en soi l'acquisition de l'ouvrage. Oui, quand on inverse les rôles, notre ethnocentrisme en prend pour son rhume. Bravo cher collègue. Quant au baptême de notre cher Tessouat, Savard y fait une association avec celui de Clovis.

Si l'influence historique du roi des Francs a été plus grande que celle de notre Algonquin de service, Savard n'en juge pas moins nécessaire de bien scruter ses fait et gestes dans le dernier chapitre. Celui-ci, tel que promis, apporte des éclaircissements sur les points soulevés dans le premier. Maisonneuve attendait Tessouat à la fin de l'été 1943 ; or le 10 décembre, celui que je croyais être décédé en 1636, selon le troisième chapitre, gambadait toujours sur ce qui allait devenir trois siècles plus tard, le boulevard des Forges des Trois-Rivières. Ressuscité le bonhomme ? Peut-être, pour le savoir faut-il relire le quatrième chapitre.

Pour terminer en beauté, je ne peux trouver mieux que ces lignes de Pied de Corbeau de la tribu des Pieds-Noirs que l'auteur place en épilogue :

Qu'est-ce que la vie ?
C'est l'éclair d'une luciole dans la nuit.
C'est le souffle d'un bison en hiver.
C'est la petite ombre qui court dans l'herbe
et se perd au couchant.

Un ouvrage un peu curieux, oui, mais qui, comme on le voit, présente ici et là des choses intéressantes.

André Joyal

Centre de recherche Lionel-Groulx

Lionel Groulx, actualité et relecture. N° spécial de *Les Cahiers d'histoire du Québec au XXe siècle*, N° 8, automne 1997, Les Publications du Québec, 238 pages.

La revue semestrielle *Les Cahiers d'histoire du Québec au XXe siècle*, qui en est déjà à son huitième numéro, s'impose par sa présentation, la compétence de ses collaborateurs, l'importance des sujets traités, la qualité de la documentation et de l'analyse. Ce numéro sur Lionel Groulx ne pouvait arriver plus à point, quand on sait la polémique qui s'est élevée autour du chanoine ces dernières années.

Le directeur et le rédacteur en chef de la revue, Benoît Lacroix et Stéphane Stapinsky, dans la présentation, s'engagent énergiquement dans le débat qui fait rage depuis 1990, alimenté par l'affaire Richler-Delisle, les déclarations de Jean-Louis Roux et la campagne menée par certains activistes pour faire changer le nom de la station de métro Lionel-Groulx. On donne de l'historien, écrivent-ils, une représentation qui le montre « comme un ultranationaliste d'extrême-droite fanatique, hargneux et empli de ressentiment, fasciste sinon nazi, raciste, xénophobe, anglophobe et antisémite, hostile aux immigrants... » (p.5). Certains ont même prétendu que Groulx était en faveur de « l'établissement de ghettos », « du retrait du droit de vote », et que « les Juifs ne puissent jouir des droits des citoyens canadiens ». Ces affirmations sont de l'invention pure. Il était temps de les dénoncer avec vigueur.

Cette publication constitue donc une contribution importante au débat sur Groulx. On ne pourra plus sans mauvaise foi soutenir certaines interprétations de son œuvre. Non pas que tout soit indiscutable dans la somme considérable de ses écrits, mais « constater la présence d'éléments inactuels ou dépassés dans la pensée de nos devanciers, marquer à l'occasion notre désaccord avec eux, ne nous autorise cependant pas à laisser circuler, sans réagir, une caricature de leurs idées » (p. 7).

Mais cette publication ne s'en tient pas à la simple polémique. Elle nous fait connaître le travail de l'historien consacré à la fois à la science et à l'engagement. Une autre série d'articles nous le montre au cœur des débats de son temps. Plus d'une cinquantaine de pages sont consacrées au conflit actuel des interprétations de Groulx. On nous offre aussi « quelques lettres révélatrices de Lionel Groulx ».

Elles suffisent à illustrer la grande lucidité du personnage, son intelligence des problèmes politiques du Québec et du Canada.

Je me contenterai de citer quelques passages d'une lettre à Frank R. Scott : « Tant que les Anglo-Canadiens n'auront pas accepté le fait français et le fait « Confédérations » avec toutes leurs exigences et leurs conséquences, je veux dire sans les rétrécir et constamment équivoquer à leur sujet, il est inutile d'espérer la bonne entente entre les races au Canada ». Et encore : « Les Canadiens français ne peuvent accepter qu'on rebâtisse la Confédération selon la formule centraliste. Ils ne peuvent consentir une diminution quelconque de l'autonomie provinciale. La vérité toute crue, en effet, c'est qu'ils le sont par nécessité, de par les impératifs rigoureux de la vie ». Et plus loin : « Vous l'admettrez, cher monsieur Scott, ce n'est pas tout à fait la faute des Canadiens français s'ils se cramponnent avec tant d'opiniâtreté à l'autonomie de leur province, pas plus qu'il n'y a de leur faite si le régime fédératif a trop fonctionné conte eux » (p. 162). Ce sont des textes comme ceux-là que l'on aimerait voir commentés par les détracteurs de Groulx.

En fait, Groulx n'était pas indépendantiste. Il aurait voulu sauver le Canada, mais il n'était pas loin de désespérer que le Canada fasse jamais un juste sort aux Canadiens français. Et alors, ils n'auraient d'autre choix que de quitter la Confédération. En 1962, il écrit à Raymond Barbeau : « Je demeure persuadé que, dans quarante, peut-être trente ou même vingt-cinq ans – l'histoire va si vite – l'indépendance deviendra l'inévitable solution. Le drame des Canadiens français relève du tragique : pourrons-nous rester dans la Confédération sans y laisser notre vie ? Personne, que je sache, n'a encore répondu victorieusement à ce terrible point d'interrogation » (p. 173).

Il faudrait nommer tous les auteurs qui ont participé à cette publication, mais l'énumération serait trop longue. Je me contenterai de dire que tous ceux qui se permettent de parler de Groulx devraient avoir lu attentivement cette livraison des *Cahiers d'histoire du Québec au XXe siècle*.

Paul-Émile Roy

Pierre Bourgault

La colère, Écrits polémiques - tome 3. Lanctôt Éditeur, 1996, 313 pages.

C'est avec retard que nous vous présentons cet autre ouvrage de l'infatigable Pierre Bourgault. Ce dernier titre est le cadet d'une trilogie qui a été précédée de **La politique** et de **La culture**. Comme toujours, les textes de l'auteur ne laissent personne indifférent. Son intelligence remarquable et remarquée transpire à chacune des pages de ce livre. Sa logique implacable nous conduit inéluctablement dans des terres peu fréquentées.

Les sujets abordés sont divers mais tous partagent une même prédominance : la colère. Il y a dans ce recueil de textes des inédits ainsi que d'autres articles parus soit dans *Le Devoir* soit dans *The Globe and Mail*. Le talent de notre plus grand tribun depuis Louis-Joseph Papineau n'a pas besoin de présentation. Mais chez ce professeur en communications de l'UQAM tant le fond que la forme ne cessent d'étonner tant par leur rigueur que par leur originalité. Parmi les textes de cet ouvrage qui méritent d'être médités, il faut mentionner la *Lettre ouverte à Lysiane Gagnon* ainsi que la *Lettre de mon chien*. Quand on sait que ces deux illustres journalistes étaient ensemble, au début des années soixante, au RIN, l'affrontement épistolaire vaut la peine d'être connu. Quant aux autres 75 textes de ce livre, les parcourir ravira les yeux et l'esprit qui s'y attarderont !

Julie Sévigny

Courrier des lecteurs

Le chantage

La capitulation a assez duré. Si nous nous montrions moins effrayés devant le chantage et la menace – hier politiques et économiques, désormais « militariens » – les *Canadians* auraient le discours beaucoup moins violent et les Stéphane Dion se révéleraient infiniment moins arrogants. Le nonchaloir québécois aiguise par trop bien le rasoir de la damoclésienne épée du *Rest of Canada*.

Jean-Luc Gouin, Lac-Beauport



Un témoignage

Malgré mes 80 ans, je ne puis passer sous silence cette brique de travail que vous avez fait sur la déportation québécoise. Je l'ai lue en entier et ce fut pour moi toute une révélation ce que j'ai appris par cette lecture. Merci au nom de tous les Québécois.

Marcel Larivière, Saint-Gérard-Magella



L'immigration à Montréal

Les journaux nous disent que le gouvernement du Québec souhaite augmenter le nombre d'immigrants... à plus de 30 000 par année. Il s'agit là, comme vous le savez sans doute, d'une immigration vers Montréal. Or, le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa procèdent actuellement à un métissage accéléré de la population de

la métropole. La rue où j'ai été élevé, jadis française, est devenue ethnico-anglaise et le Métro ressemble à un train de réfugiés. Par ailleurs, soixante pour cent des invités que nous recevons au Québec, soit à Montréal – actuellement – passent à l'anglais...

Il me paraît évident qu'un moratoire de dix à toute immigration (non française) s'impose pour l'île de Montréal, si tant est que nous voulons continuer de vivre en tant que peuple. Les Québécois doivent rester généreux et ouverts à l'autre, nous en convenons, mais ils ont aussi le devoir de continuer à rester eux-mêmes. Ils n'ont pas le droit de disparaître...

Jean-Pierre Bonhomme, Montréal



Le rendement

Je consens à perdre quelques points de pourcentage sur une portion (1/4, 1/3, 1/2) de mes placements étrangers pour les confier à l'économie du Québec. Ainsi ce que j'ai perdu en intérêts, mon fils le retrouve dans un emploi assuré, ma fille a de meilleurs soins de santé, notre couple est moins grevé d'impôts, moins de pauvres viennent quêter à notre porte ou dans la rue...

Jacques Fabre, Brossard



Le Complexe Desjardins

Lors de la tempête du verglas, l'accueil *Desjardins* m'a révolté. Les portes du Complexe étaient complètement fermées, closes, barrées. Nul site ne pouvait constituer un meilleur centre d'hébergement avec du chauffage, des restaurants et des boutiques pour alléger la tension et la souffrance des victimes des pannes d'électricité. La compassion n'est pas la vertu des grands financiers.

Arthur Lavoie, Montréal



C'est toi ma ville

Le déneignement coûte cher à Montréal. Confions au soleil l'entretien des trottoirs. Piéton, j'ai bravé des trottoirs couverts de glace

et enneigés pendant des semaines. J'ai trébuché plus d'une fois. J'ai même dû emprunter la rue et guetter les autos qui, parfois, étaient conduites de façon menaçante. «Montréal, c'est toi ma ville»? Le maire Bourque aurait dû rester au Jardin botanique. C'était là qu'il excellait. La preuve? Lors de la tempête du verglas, il était en Chine pour préparer les «Floralies» de 1998. Il est revenu en vitesse à Montréal sans marcher sur les trottoirs encombrés.

Jacqueline Dumont, Montréal



Les étudiants

Toute société progressiste doit encourager ses étudiants à lutter pour la défense de leurs droits. Depuis longtemps, les étudiants sont les instigateurs de luttes pour la démocratie et la justice. Les étudiants de la Serbie ont montré l'exemple en manifestant pendant 60 jours en plein hiver en 1997. Les Chinois qui ont été tués à la la place Tiananmen étaient aussi des étudiants. Il est temps que le mouvement étudiant québécois s'élève contre l'oppresseur qui réussira bientôt à détruire ce que nos parents ont construit.

René Audet, Trois-Rivières – Ouest



La famille

Une crise majeure dans l'institution vitale qu'est le mariage, comme dans le dessein de fécondité et de parentalité, traverse les générations plus jeunes. Les jeunes, en effet, semblent se trouver désarmés, en mal de générer la nécessaire confiance en soi et en l'avenir pour porter la vie, victimes de la désaffectation, si ce n'est du cynisme, dans lesquels les plus âgés les ont abandonnés. Cette crise n'appelle-t-elle pas à hauts cris un ressaissement majeur de la part de toute la collectivité, des pouvoirs publics en tout premier?

Gérard Gosselin, Coaticook



Natalité

En 1987, le Québec a connu le plus faible taux de fécondité de son histoire avec un indice de 1,35 enfant par femme et seulement 83 600 naissances.

Il est remonté à 1,65 en 1991 et 1992.

L'ensemble du Canada affichait pour 1992, un taux de 1,70.

Le seuil de remplacement des générations se situe à 2,1 enfants par femme.



Le Québec Statistique, 60e édition, 1995, p. 49.

INDEX DES ANNONCEURS

190 Allard, Pierre, C.A.
183 Banque Nationale du Canada
177 Banque Laurentienne du Canada
186 Bijouterie emblématique Lamond & fils
54 *Bulletin d'histoire politique*
192 *Cahiers d'histoire du Québec*
45 *Cap-aux-diamants*
195 Club des 100 associés
180 CSN
178 *Devoir, Le*
176 Fondation du *Devoir*, La
C3 Fonds Optimum
C4 Fonds de Solidarité
184 Hôtel du Collège de France
179 Hydro-Québec
184 Labelle, Pierre-Bernard, notaire
184 Laboratoire Dr Renaud
185 Loto Québec
56 *Magazine Gaspésie*
190 Mouvement national des Québécoises et Québécois
191 Mouvement national des Québécoises et Québécois
187 Mutuelle des Fonctionnaires du Québec
188 Office franco-québécois pour la jeunesse
186 Poitras, Larue & Rondeau inc.
193 Prêt d'honneur
64 *Relations*
181 Société des Alcools
190 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
190 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec
182 Société nationale d'assurance
189 SSQ
186 Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ
186 Tassé & Associés Limitée
184 Sansregret, Taillefer et Associés
186 Translatex Communications
182 Veilleux, Marc, Imprimeur Inc.

Bravo

aux 80 années de succès

de l'Action **NATIONALE** !

une alliée dans la diffusion
de l'essence de la société québécoise.

Hommages

à ses fidèles lecteurs et amis

dont l'appui soutenu est un gage de pérennité.

Fondation du DEVOIR

Moteur et stimulant reflet de l'évolution culturelle de la société québécoise depuis 87 ans, Le Devoir s'est doté d'un important élément de santé financière: la Fondation du Devoir. Fondée en 1956 et relancée en 1990, la Fondation du Devoir joue un rôle de soutien crucial en ce qui a trait aux appels de fonds, aux offres d'actions au grand public, à la sollicitation de placements publicitaires et au recrutement d'abonnés.


Tradition,
innovation
et expertise :
nos forces
maîtresses
depuis 1846.
BANQUE
LAURENTIENNE

LE DEVOIR

Un journal engagé
pour des gens exigeants



Le Devoir
est un journal
moderne, conçu pour ses
lecteurs qui sont des gens
actifs, présents dans leurs milieux.
C'est un journal intelligent crédible,
influent. Un journal d'information qui
traite de toutes les grandes ques-
tions, qu'elles soient locales ou
internationales, politiques ou
économiques, culturelles ou
sociales. Un journal de réfé-
rence incontournable par sa
rigueur et sa
profondeur.

Le plus Beau
quotidien
du monde

«The Society of News Papers Design» à l'occasion de son quinzième concours annuel à décerné 14 prix au Devoir.



Jus 100 % naturel

À la maison, au travail, partout, quand vous tirez votre « jus » d'ici, vous puisez vos watts à la source et vous êtes tout naturellement branchés sur une qualité de vie respectueuse de l'environnement et du bien-être de la collectivité. Bref, sur l'avenir !

Hydro Québec

L'ÂME DE CE PAYS

S'il est venu le temps de se donner un pays, il importe de savoir ce que nous en ferons.

L'Action nationale a accompagné le Québec tout au long de ce siècle. Elle apporte à nouveau une pièce majeures dans la patiente construction de notre projet collectif.



CSN

La CSN salue cette initiative qui contribue à la qualité de nos débats.

L'expérience DE LA **qualité**



La modération a bien meilleur goût. Educalcool

Société des alcools du Québec

MARC VEILLEUX
IMPRIMEUR INC.

**Livres (200 à 10 000 exemplaires)*
**Manuels techniques*
**Listes de prix*
**Rapports internes*
**Catalogues*
**Listes de membres et répertoires*
**Rapports annuels et agendas*
**Dépliants*
**Brochures*

1340, rue Gay-Lussac, section 4, Boucherville, Qc J4B 7G4
Tél.: (514) 449-5818 • Fax: (514) 449-2140

SNA
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

FILIALE D'OPTIMUM GÉNÉRAL INC.
Partenaire Optimum®

425, boul. de Maisonneuve Ouest,
Bureau 1500,
Montréal H3A 3G5

(514) 288-8711

Entreprendre, c'est agir ensemble.

Nous sommes la banque des gens d'action.
Des gens d'affaires.
Nous sommes au cœur des réalisations
de ceux qui ont l'esprit d'initiative.
Partenaires pour entreprendre.
Et réussir.



BANQUE
NATIONALE

LABORATOIRE DR RENAUD
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1

Successeur de M Jacques Brien
M Pierre Gravel
M Ronald-E. Laviolette
Notaires

Me PIERRE-BERNARD LABELLE, D.E.C., L.L.L., D.D.N.
NOTAIRE ET CONSEILLER JURIDIQUE

Édifice Girardin
1259, rue Berri, bureau 325
Montréal, Québec H2L 4C7

Tél. : 845-2255
844-4514

STA
Sansregret, Taillefer & Associés inc.
Conseillers et administrateurs en avantages sociaux

Michel Taillefer
président

Téléphone : (514) 355-7869 / 1-800-782-5799
Télécopieur : (514) 355-7923
5125, rue du Trianon, bureau 308, Montréal (QC) H1M 2S5

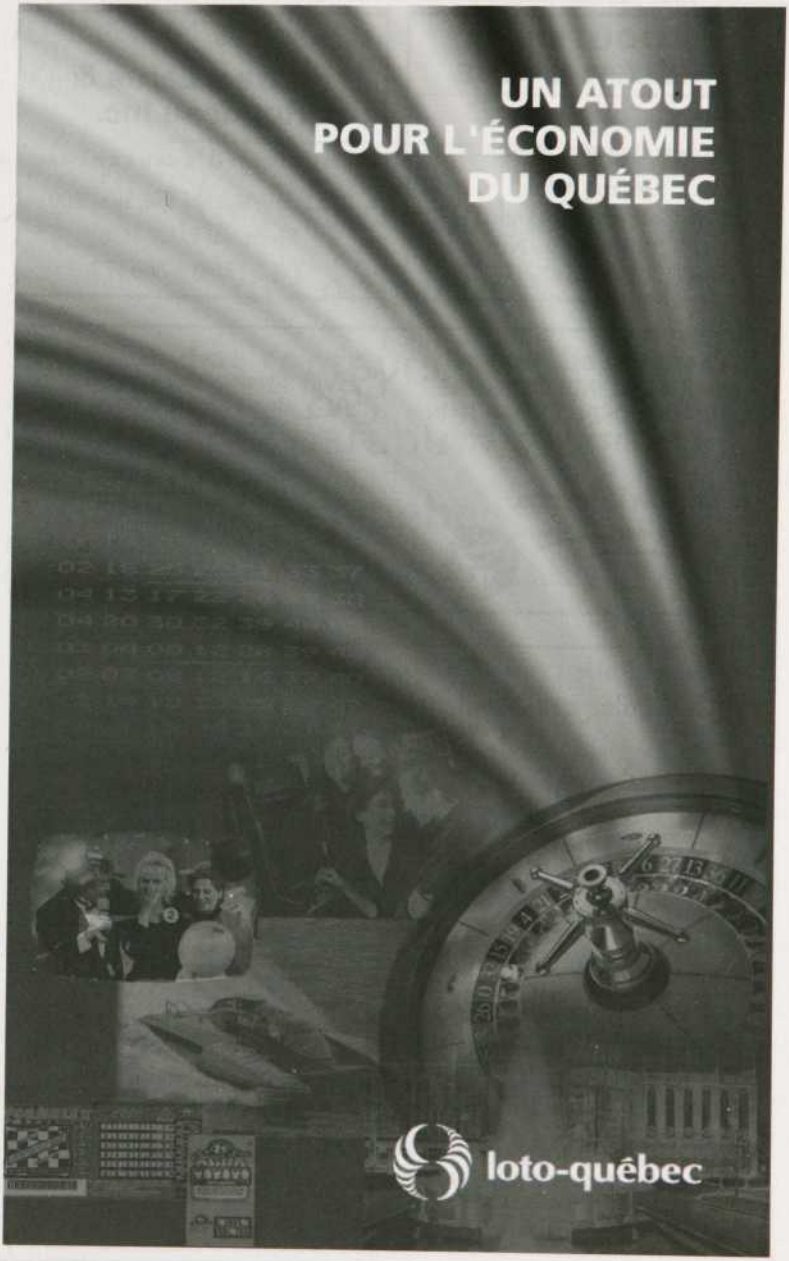
Au cœur du Quartier Latin, dans une rue calme,
découvrez une hôtel de charme.

HÔTEL DU COLLÈGE DE FRANCE
★★ NC

7, rue Thénard, 75005 Paris

Tél (33) 1 43 26 78 36
Télécopie (33) 1 46 34 58 29

-15 % aux lecteurs
de *L'Action nationale*


UN ATOUT
POUR L'ÉCONOMIE
DU QUÉBEC
loto-québec

BIJOUTERIE EMBLÉMATIQUE

C. Lamond & Fils Ltée
Robert Bourget, Président
125, rue Alfred
St-Gabriel-de-Brandon
(Québec) J0K 2N0
Tél. : 1 800 567-9721

ASSURANCES

Poitras, Larue & Rondeau Inc.

Courtier d'assurances
3925, rue Rachel Est, bur. 200
Montréal H1X 3G8
Tél. : (514) 899-5377

LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, INDISPENSABLE DANS UN QUÉBEC SOUVERAIN ... PRÉSENTE DANS 55 PAYS.

Depuis le temps,
on s'y connaît



SEMB SAQ Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ

1065, rue Saint-Denis
Montréal H2X 3J3
Tél. : (514) 849-7754
1-800-361-8427
(extérieur de Montréal)

Denis Laberge
Conseiller en placements

Tassé & Associés, Limitée

830, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200
Montréal (Québec) H3B 1S6 Tél. : (514) 879-3900

TRANSLATEX + Communications

RÉDACTION
RÉVISION
TRADUCTION

Claude Ghanimé

MONTRÉAL
1600, rue Notre-Dame Ouest
Bureau 209A, Montréal (Québec) H3J 1M1
(514) 935-9282 / Téléc. : (514) 935-2672

OTTAWA
309, rue Cooper
Ottawa (Ontario) K2P 0G5
(613) 234-4941

Internet : 70711.30121@compuserve.com

Au service exclusif
des employés
des secteurs public
et parapublic
du Québec

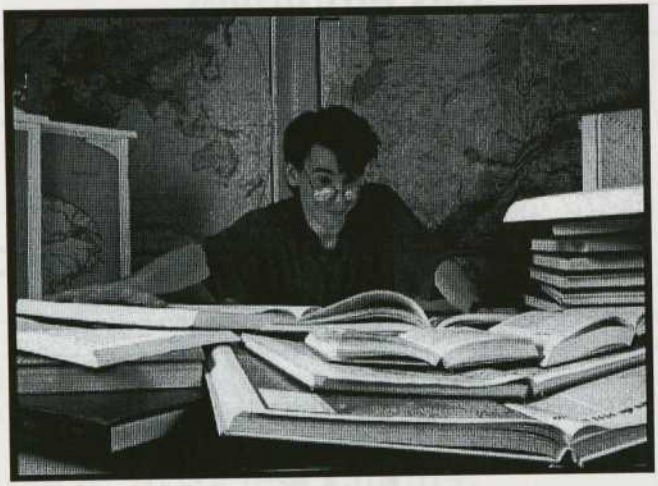


Mutuelle
des Fonctionnaires
du Québec

625, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 2G5
(418) 643-3884 ou 1 800 463-5549

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

Depuis 30 ans,
on ouvre les horizons de la jeunesse franco-québécoise



Des stages axés sur le perfectionnement, la formation, l'emploi dans dix secteurs à haute incidence internationale

1441, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 301, Montréal (Québec) H3G 1T7
Tél. : (514) 873-4255/1-800-465-4255 • télec. : (514) 873-0067
Courriel : info@ofqj.gouv.qc.ca • Adresse URL : www.ofqj.gouv.qc.ca



SSQ

UN ASSUREUR
AU SERVICE
DES QUÉBÉCOISES
ET DES QUÉBÉCOIS

Profitez pleinement des avantages d'être assuré par SSQ, un assureur issu du milieu coopératif.

Assurance collective

- assurance-médicaments
- assurance-maladie
- assurance soins dentaires
- assurance-salaire
- assurance-vie
- assurance contre les maladies redoutées
- CAPSS - DENTAIDE - POSACTION

Rentes

- régime complémentaire de retraite
- régime de retraite simplifié
- REER collectif
- Fonds ASTRA, dépôts garantis
- produits de retraite Aurora
- gestion individuelle et collective (Active)
- placements non enregistrés

Assurance générale

- assurance-habitation
- assurance automobile
- assurance - contenu pour vos locaux
- Accès-Justice (protection juridique)

Pour nous joindre

Assurance collective : (418) 659-3331, 1 800 463-3331
Assurance générale : (418) 683-0554, 1 800 463-2343
Rentes : (418) 688-4887, 1 800 320-4887



Pierre Allard
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

980, rue Saint-Antoine Ouest
Bureau 308
Montréal (Québec)
H3C 1A8
Téléphone : (514) 874-0838
Télécopieur : (514) 874-3638



Plus de
32 000 membres
au cœur
du Québec

SSJB CENTRE DU QUÉBEC

449, rue Notre-Dame, Drummondville
819-478-2519

Organisme régional d'entraide
et de fierté québécoise



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3
Tél. : 843-8851 Télécopieur : 844-6369

Mouvement national des Québécoises et Québécois

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Téléphone : 527-9891
Télécopieur : 527-9460



Avec les hommages du MNQ et de ses sociétés affiliées

50e ANNIVERSAIRE
DU DRAPEAU QUÉBÉCOIS!

Nous n'oublierons jamais
tous ces hommes et ces femmes
qui ont convaincu le gouvernement
de donner, le 21 janvier 1948,
un drapeau national
au peuple du Québec.

50 ans plus tard,
le fleurdelisé symbolise toujours
la ténacité, l'appartenance
et la solidarité.

MNQ

SNQ

Le Mouvement national
des Québécoises et Québécois
et ses 17 Sociétés nationales
et Saint-Jean-Baptiste affiliées

NOUS SALUONS LE QUÉBEC,
SON PEUPLE ET SON DRAPEAU.

Les Cahiers d'histoire du Québec au XXe siècle

Organe du Centre de recherche Lionel-Groulx
Édité par les *Publications du Québec*

Lionel Groulx : Actualité et relecture

Numéro 8 (automne 1997- hiver 1998)

UN NUMÉRO SPÉCIAL, UN DOCUMENT CAPITAL
à l'occasion du trentième anniversaire de son décès.

Des analyses et des études autour de trois grands axes :

L'ŒUVRE HISTORIQUE DE GROULX

SON ACTION INTELLECTUELLE

LES RÉSONNANCES DE SA PENSÉE DANS LE QUÉBEC D'AUJOURD'HUI

- Quatorze articles (analyses et études)
- Des inédits (Fernand Dumont, Jean Éthier-Blais)
- Des extraits de sa correspondance (1936-1967)

244 pages - 19,95 $, taxes non comprises

Vente et information : chez votre libraire habituel

Commandes postales :
Les publications du Québec, CP 1005, Québec, G1K 7B5
Télécopieur : (418) 643-6177 - 1 800 561-3479
Téléphone : (418) 643-5150
Internet : **http://doc.gouv.qc.ca**

La Fondation du Prêt d'honneur

Depuis 1944, la *Fondation du Prêt d'honneur* de la *Société Saint-Jean-Baptiste-de-Montréal* a distribué des milliers de bourses à des étudiants pour leur permettre de produire des travaux qui contribuent à leur épanouissement personnel et au développement du Québec.

✦ ✦ ✦ ✦ ✦ ✦ ✦ ✦ ✦ ✦ ✦ ✦ ✦ ✦ ✦

En 1997, la *Fondation* a décerné huit bourses pour des projets spécifiques pour un montant de 20 000 $.

Elle a aussi remis quatre bourses post-doctorales d'une valeur de 15 000 $ chacune. Les récipiendaires étaient :

- *madame Jacqueline Villemure des Hautes Études Commerciales,*
- *madame Ghislaine Richard de l'Université de Montréal,*
- *monsieur Antonio Simonetti de l'Université du Québec à Montréal*
- *monsieur Pierre Hudon de l'Université de Montréal.*

L'œuvre de la Fondation est possible grâce à la générosité de donateurs désireux d'aider des jeunes à acquérir des connaissances et à accroître leur compétence.

Nous désirons rendre un hommage particulier à monsieur Pierre Péladeau qui, par sa généreuse contribution de 100 000 $, a établi la bourse annuelle *Pierre-Péladeau* pour encourager la recherche dans les domaines de l'administration et des finances.

Jean-Paul Champagne
Président du *Prêt d'honneur*

La Ligue d'Action nationale

Président honoraire
François-Albert Angers

Président
Robert Laplante

Vice-présidente
Danielle Gagné

Secrétaire
Jean-François Nadeau

Trésorière
Isabelle Le Breton

Conseillers
Jean-Jacques Chagnon
Paul-Émile Roy

Ex-officio
Rosaire Morin

Secrétariat
Claire Caron
Sylvie Chagnon
Yves Fortin
Denise Joyal
Laurence Lambert
Régine Le Bourhis

Relationniste
Monique Michaud

Membres
Pierre Allard
René Blanchard
Nicole Boudreau
Guy Bouthillier
Jean-Charles Claveau
Claude Duguay
Jean-Pierre Dupuis
Pierre Dupuis
Jean Genest
Pierre Lamy
Colette Lanthier
Alain Laramée
Yvon Leclerc
Jean-Marc Léger
Delmas Lévesque
Jacques Martin
Denis Monière
Jacques-Yvan Morin
Pierre Noreau
Gilbert Paquette
Gilles Rhéaume
Jean-François Simard
Pierre Trépanier

Membres honoraires
Thérèse Baron
Christiane Bérubé
Jacques Boulay
Hélène Chénier
Lucia Ferretti
Yvon Groulx
Léo Jacques
Jean-Marcel Paquette
Roméo Paquette
Hélène Pelletier-Baillargeon
Juliette Rémillard

Membres émérites
Louise-C. Brochu
Michel Brochu
Marcel Laflamme
Georges Meyers
Anna-L. Normand

CLUB DES 100 ASSOCIÉS

L'Action NATIONALE

Monsieur Fernand Allard
Madame Gabrielle Allen
Monsieur François-Albert Angers
Monsieur Gaston-A. Archambault
Monsieur Paul Banville
Monsieur Henri Blanc
Madame Antoinette Brassard
Monsieur Henri Brun
Monsieur Gérard Deguire
Monsieur Bob Dufour
Monsieur Yves Dubaime
Monsieur Henri-F. Gautrin
Monsieur Paul Grenier
Monsieur Yvon Groulx
Madame Anna Lagacé-Normand
Monsieur Bernard Lamarre
Monsieur Louis Morache
Monsieur Rosaire Morin
Monsieur René Richard
Monsieur Jacques Rivest
Monsieur Yvan Roy
Madame Cécile Vanier

Comité éditorial

François Aquin, avocat, Montréal
Louis Balthazar, politologue, Université Laval
Claude Bariteau, anthropologue, Université Laval
André Beauchamp, sociologue, Montréal
Jules Bélanger, historien, Gaspé

Jean-Guy Bissonnette, directeur de la recherche, Centraide
Claire Bonenfant, sociologue, Québec
Gérard Bouchard, sociologue, UQAC
Henri Brun, constitutionnaliste, Université Laval
Claudette Carbonneau, première vice-présidente, CSN

Paul-André Comeau, journaliste, Montréal
Marcel Couture, président, *Forces*
Fernand Daoust, vice-président, Fonds de Solidarité
Bernard Descôteaux, rédacteur en chef, *Le Devoir*
Nicole de Sève, conseillère, CEQ

Clermont Dugas, géographe, UQAR
Andrée Ferretti, écrivaine, Cowansville
Lucia Ferretti, historienne, Montréal
Danielle Gagné, administratrice, Longueuil
Alain-G. Gagnon, professeur, Université McGill

Pierre Graveline, écrivain, éditeur, Montréal
Jean-Claude Guérard, économiste, HEC
Roger Guy, professeur, UQAT
André Joyal, économiste, UQTR
Pierre-André Julien, économiste, UQTR

Jacques Lacoursière, historien
Claude Lafleur, directeur général, UPA
Danielle Lafontaine, sociologue, UQAR
Guy Laforest, politologue, Laval

Andrée Lajoie, constitutionnaliste, Université de Montréal
Pierre Lamonde, économiste, Fonds de Solidarité
Sîmon Langlois, sociologue, Université Laval
Colette Lanthier, psychologue, Secrétariat à l'action communautaire
Robert Laplante, sociologue, Ville de Montréal

Alain Laramée, professeur, Télé-Université
Léo-Paul Lauzon, professeur, UQAM
Lise Lebrun, action communautaire, Montréal
Jean-Marc Léger; directeur, Fondation Lionel-Groulx
Pierre Marois, avocat, Saint-Lambert

Yves Martin, sociologue, démographe, Lac-Brôme
Suzanne Messier, démographe, ministère de l'Éducation
Denis Monière, politologue, Université de Montréal
Jacques-Yvan Morin, constitutionnaliste, Université de Montréal
Pierre Noreau, sociologue, UQAT

Ferdinand Ouellet, ex-sous-ministre, Saint-Roch-des-Aulnaies
Michel Paillé, démographe, Conseil de la langue française
Pierre Paquette, secrétaire général, CSN
Micheline Paradis, directrice, *Ma Caisse*, Desjardins
Hélène Pelletier-Baillargeon, écrivaine, Outremont

Henri-Paul Proulx, secrétaire général, Solidarité rurale
Guy Rocher, sociologue, Université de Montréal
Bruno Roy, président, Union des écrivaines et des écrivains
Jean-Claude Tardif, conseiller, CEQ
Hélène Tremblay, rectrice par intérim, UQAR

Rodrigue Tremblay, économiste, Université de Montréal
Daniel Turp, professeur titulaire, Université de Montréal
Pierre Vadeboncœur, écrivain, Outremont
Monique Vézina, présidente du MNQ

La déportation québécoise

En novembre 1997, *L'Action nationale* publiait une étude sur la déportation de 200 milliards $ d'épargne québécoise placés en d'autres provinces et pays. Les faits sont irréfutables.

- Les répercussions sur l'économie, la culture, la vie sociale et l'organisation politique. Des réponses réfutent les objecteurs qui prétendent qu'"*il n'y a pas de projets rentables au Québec*" pour autant de capitaux.

- Un plan de développement socio-économique est élaboré.

- Une politique de l'épargne est proposée et diverses modifications aux législations actuelles sont suggérées.

C'est un dossier d'importance capitale et un cadeau idéal d'anniversaire !

---

564 pages – 19.95 $ + 3.70 $ de frais de port
Libeller votre chèque à l'ordre de *L'Action nationale*
425, boul. de Maisonneuve O., bureau 1002, Montréal H3A 3G5
Téléphone : (514) 845.8533 • Télécopie : (514) 845.8529

Un Rassemblement de 650 personnes, dont Michel Chartrand, Léo-Paul Lauzon et Victor Lévy Beaulieu entres autres, s'est tenu en novembre 1997 et a décidé de créer un mouvement d'action politique.

Si vous êtes insatisfait des gouvernements actuels, si vous voulez une alternative au néolibéralisme et si vous voulez militer pour une vraie souveraineté populaire appuyée sur un projet de société équitable alors le Rassemblement pour l'alternative politique est pour vous !

JOIGNEZ VOUS À NOUS



Rassemblement pour une alternative politique
Case postale 32035, succ. Les Atriums
Montréal, H2L 4Y5
Tél : 514-284-2260 - Fax : 849-0637

Veuillez noter qu'un colloque pour la région de Montréal se tiendra les 24 et 25 avril prochain. Pour plus d'informations téléphoner au 284-2260.

Abonnement 1 an
10 numéros

Québec, Canada	38,00 $
Étudiant, Québec	22,00 $
France	300,00 FF
Autres pays	65,00 $
Abonnement de soutien	100,00 $
Club des 100 Associés	1000,00 $

Abonnement 2 ans
20 numéros

Québec, Canada	70,00 $
Étudiant, Québec	40,00 $
France	540,00 FF
Autres pays	118,00 $

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale

Les 80 000 pages publiées par la revue depuis 81 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

Prix Richard-Arès

Le prix Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Membres du jury :
Jean Hamelin
Julien Harvey
Josée Legault

Prix François-Albert Angers

Le prix Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Prix André-Laurendeau

Le prix reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

Fondation Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

L'ACTION NATIONALE
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002
Montréal (Québec) H3A 3G5
Téléphone : 514-845-8533
Télécopieur : 514-845-8529

Vous cherchez des fonds **gérés au Québec,** n'exigeant **aucune commission,** ni frais d'entrée ou de sortie, et figurant **parmi les meilleurs au pays** ? Les voici :

FONDS OPTIMUM

Fonds Optimum	Rendements annuels nets*			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Obligations	10,2 %	14,7 %	11,0 %	10,8 %
Moyenne de l'industrie	*10,0 %*	*12,5 %*	*9,3 %*	*9,8 %*
Actions	14,2 %	20,8 %	-	-
Moyenne de l'industrie	*9,0 %*	*18,3 %*		
International	36,7 %	15,8 %	-	-
Moyenne de l'industrie	*15,3 %*	*13,4 %*		

Le partenaire Optimum®
de la retraite des Québécois

1 888 OPTIMUM (678-4686)

www.opi.qc.ca

*Rendements annuels moyens nets et moyennes de l'industrie en date du 31 janvier 1998 selon la société indépendante *BellCharts*. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs. Il est important de lire le prospectus simplifié des **FONDS OPTIMUM** avant d'y investir. Les **FONDS OPTIMUM** sont distribués par Optimum Placements inc., une société membre du Groupe Optimum, groupe financier québécois fondé en 1969.

« *Le Fonds de solidarité nous a apporté bien plus que de l'argent à investir. Sa vision des affaires a contribué à enrichir notre propre façon de voir les choses. Aujourd'hui, il suffit de regarder les résultats: de nouveaux emplois, des profits, et le meilleur reste à venir.* »

Allen Poiré
Président, Métallurgie Castech inc.



75 nouveaux emplois.

LE FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ)

9,95 $
Envoi de publication
Enregistrement numéro 1162

1 800 361-5017 www.fondsftq.com

Vous êtes en bonne compagnie